Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY

Progress Report on 2001-2003 Strategy

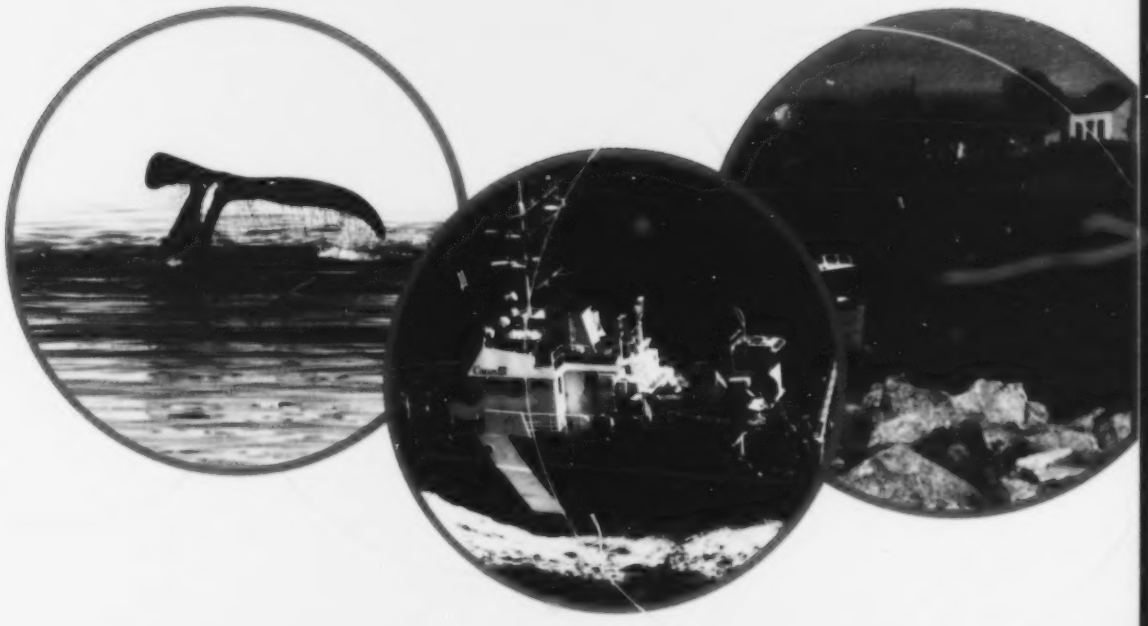

www.dfo-mpo.gc.ca

Canada

104-03002/

Sustainable Development Strategy

Progress Report on 2001-2003 Strategy

Published by:

Communications Branch
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

DFO/2004-15

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2004
Cat. No. Fs23-329/2004
ISBN 0-662-67919-9

Printed on recycled paper

Photos courtesy of Provincial Airlines, S. Cosens, Studio 2, New Brunswick Images.

Contents

Minister's Message 1

Executive Summary 3

Introduction 5

- Sustainable Development at DFO 6
- Evolving Context 7
- Rationale for Issuing a Progress Report 9

Progress on the 2001-2003 SDS 11

- Theme 1: New Forms of Governance and Shared Stewardship 13
- Theme 2: Knowledge and Technology for Sustainable Development 21
- Theme 3: Sustainable Operations 35
- Theme 4: Managing for Progress and Performance 43

DFO's Next Sustainable Development Strategy 45

- Audit Observations of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development 45
- Species at Risk Act 45
- Aboriginal Engagement 46
- Collaboration with Federal, Provincial and Territorial Governments 47
- International 48
- Conclusion 49

Annex A: Sustainable Development Principles 50

- Integrated Decision Making 50
- Accountability 50
- Science and Knowledge 51

Annex B: Assessing Progress on DFO's 2001-2003 SDS 52

Annex C: Summary of 2001-2003 SDS 53

- Theme 1: New Forms of Governance and Shared Stewardship 53
- Theme 2: Knowledge and Technology for Sustainable Development 54
- Theme 3: Sustainable Operations 56
- Theme 4: Managing for Progress and Performance 57

Annex D: Summary of Progress on Planned Activities 58

Minister's Message

Canadians rely on Canada's oceans and freshwater aquatic resources and count on their conservation for the benefit of future generations. My department, Fisheries and Oceans Canada (DFO), is committed to meeting this expectation and to helping Canadians make the most of these resources.

DFO strives to integrate environmental, social and economic considerations into its decision making, operations and resource management activities. This balanced approach is known as sustainable development and is central to the business of my department. This means managing our oceans in an integrated and consultative fashion. It means ensuring that our own operations are environmentally sustainable. It means applying the precautionary approach, both domestically and internationally, to better understand and respect the limits and risks of fish harvesting. It means working with provinces to address freshwater issues. It means developing and drawing on scientific excellence to ensure we have a sound understanding of aquatic ecosystems. And it means encouraging an innovative marine sector.

Today, striking the sustainable development balance is more important than ever. The environment in which DFO operates has shifted dramatically in recent years. Our mandate has evolved with the emergence of the *Oceans Act* and the *Species at Risk Act*, as well as with Canada's Oceans Strategy. Legal developments related to Aboriginal and treaty rights, a rapidly expanding aquaculture industry and the need to play a more active role in issues related to fish-habitat management have also affected the Department.

In October 2002, the Commissioner for the Environment and Sustainable Development released a report that recognized the significant progress DFO has made in integrating sustainable development principles across its mandate. The report also outlined the challenges the Department faces and pointed the way forward for meeting these challenges.

We are striving to meet these and other challenges, including increased demands for new and more specialized knowledge and a need to ensure that departmental resources are put to the best possible use to meet

the needs of Canadians. DFO is in the midst of a comprehensive review — the Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP) — that is aimed at securing DFO's financial stability for the future, strengthening our management practices and renewing our policies and programs. Ensuring that sustainable development principles are an integral part of strengthening what we do as a department has been at the heart of our review.

As this process to revitalize DFO is still under way, this report provides a summary of progress to date against commitments in our 2001-2003 Sustainable Development Strategy (SDS). Following the completion of the DAAP, a comprehensive SDS will be developed and tabled in Parliament in 2004-2005. This new strategy will both fully reflect the DAAP and other change initiatives being proposed to meet our internal and external challenges and ensure that sustainable development principles are a part of everything we do as a department. Indeed, DFO's next strategy will raise the bar higher by focusing the Department on sustainability outcomes for a broader range of activities.

Both my Parliamentary Secretary, the Honourable Shawn Murphy, and I are committed to working with Parliamentarians and Canadians across the country to make this commitment a reality by encouraging the sustainable development of our aquatic resources for the benefit of present and future generations of Canadians.

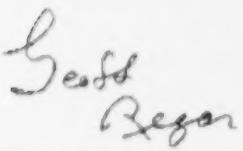

The Honourable Geoff Regan, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans Canada

Executive Summary

DFO plays a leading role in ensuring the sustainable development and safe use of Canadian waters for the benefit of all Canadians. This means that environmental, economic and social considerations are integral parts of departmental decision making.

Recognizing that aquatic resource development must be undertaken carefully to safeguard the ability of future generations to meet their needs, DFO works with others to derive economic and social benefits from Canada's oceans and freshwater resources while conserving the ecological integrity of those resources. For example, through its regional offices and various consultation mechanisms, DFO works closely with other federal government departments, provincial and territorial governments, Aboriginal groups, the national and international scientific community and other stakeholders.

DFO plays a leading role in ensuring the sustainable development and safe use of Canadian waters for the benefit of all Canadians. This means that environmental, economic and social considerations are integral parts of departmental decision making.

In 2001, DFO released its second SDS. This strategy, entitled *Building Awareness and Capacity: An Action Plan for Continued Sustainable Development 2001-2003*, had five goals:

- ensuring the sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship;
- supporting improved decision making through better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems;
- improving the application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources;
- reducing negative physical environmental impacts associated with departmental operations; and
- developing a management system to track progress and performance of the SDS.

Associated with these goals are 41 planned activities, each specifying what DFO intends to do, deliver or produce. Since the release of this strategy, DFO has made significant progress on these planned activities: 36 have been achieved or are on their way to being achieved. Highlights of DFO's progress include the following:

- Establishing co-management agreements in 31 fisheries. This exceeded the planned target of 25. In these agreements, DFO and stakeholders work together to achieve collaborative fisheries management.

- Purchasing and deploying 91 oceanographic floats. This was accomplished with support from the Climate Change Action Plan 2000 fund and was part of an international initiative to improve understanding of the ocean/atmosphere climate system and the role of oceans in climate change.
- Providing leadership in the development of a national system of Marine Protected Areas (MPAs) in Canada. This included designating the Endeavour Hydrothermal Vents as an MPA to strengthen the conservation and protection of oceans ecosystems.
- Increasing stakeholder involvement in the delivery of marine services. Over 200 new partnerships were created in areas such as aids to navigation and boating safety.

In November 2002, DFO initiated a comprehensive departmental review called the Departmental Assessment and Alignment Project, or DAAP. The purpose of this review is to secure DFO's financial stability for the future, strengthen the Department's management practices and renew its policies and programs.

The overarching objective of the DAAP is "to strengthen the Department's ability to work with Canadians to ensure the sustainable development and safe use of Canadian waters." The DAAP has therefore been guided by principles that support sustainable development: integrated resource management, partnerships, the concept of the public good, and risk management and precaution. Throughout the DAAP, DFO has reconfirmed and strengthened its commitment to sustainable development as a core underpinning of all its programs and services. The DAAP will set the stage for the renewal of DFO's Strategic Plan, its new Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) and the Department's next SDS.

DAAP

The overarching objective of the DAAP is "to strengthen the Department's ability to work with Canadians to ensure the sustainable development and safe use of Canadian waters." The DAAP has therefore been guided by principles that support sustainable development: integrated resource management, partnerships, the concept of the public good, and risk management and precaution.

In the normal course of events, DFO would now be tabling its third SDS. However, mainly because of the DAAP, DFO has decided to issue a progress report on its 2001-2003 SDS at this time. Following the completion of the DAAP, DFO's Strategic Plan and PRAS will be renewed, and a comprehensive new SDS will be developed and tabled in 2004-2005. This decision, made in consultation with the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD), ensures that DFO's new SDS will be fully aligned with the Department's change agenda, its new Strategic Plan and its renewed PRAS.

Strengthened by DFO's renewed policy and program direction, the next SDS will set forth commitments that are consistent with DFO's vision to "work with Canadians to ensure the sustainable development and safe use of Canadian waters."

Introduction

Canada is a maritime nation. Surrounded by the Arctic, Atlantic, and Pacific oceans, the country has some of the largest bodies of water and inland waterways in the world, such as the St. Lawrence River and Hudson Bay. Millions of Canadians live in coastal areas, and marine and freshwater resources are among the country's greatest natural assets.

DFO plays a leading role in ensuring the sustainable development and safe use of Canadian waters for the benefit of all Canadians. As a result of its mandate, DFO's actions directly affect the livelihoods of thousands of Canadians and influence the economic, social and cultural fabric of Canada. DFO's key areas of responsibility include the following:

- protecting the marine and freshwater environment;
- managing and protecting fisheries resources and fish habitat;
- understanding the oceans and aquatic resources;
- maintaining maritime safety;
- engaging Aboriginal people in the management of aquatic resources; and
- facilitating maritime commerce and ocean development.

DFO's Mandate

Sustainable development is fundamental to DFO's mandate, policies and programs. In co-operation with other federal government departments, other levels of government, Aboriginal groups and private and voluntary sector stakeholders, DFO is responsible to Parliament and the people of Canada for —

- policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in oceans and inland waters;
- the conservation and sustainable utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters;
- leading and facilitating federal policies and programs on oceans; and
- safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy.

Sustainable Development at DFO

Sustainable development is fundamental to DFO's mandate, policies and programs, and the Department is called upon daily to integrate environmental, economic and social considerations into its decision making.

Recognizing that aquatic resource development must be undertaken carefully to safeguard the ability of future generations to meet their needs, DFO works with others to derive economic and social benefits from Canada's oceans and freshwater resources while conserving the ecological integrity of those resources. For example, through its regional offices and various consultation mechanisms, DFO works closely with other federal government departments, provincial and territorial governments, Aboriginal groups, the national and international scientific community and other stakeholders.

In 2001, DFO released its second SDS. This strategy, entitled *Building Awareness and Capacity: An Action Plan for Continued Sustainable Development 2001-2003*, was based on principles regarding integrated decision making, accountability and science and knowledge (see Annex A for a full discussion of these principles). *Building Awareness and Capacity* had five goals:

- ensuring the sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship;
- supporting improved decision making through better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems;
- improving the application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources;
- reducing negative physical environmental impacts associated with departmental operations; and
- developing a management system to track progress and performance of the SDS.

Associated with these goals were 41 planned activities, each specifying what DFO intended to do, deliver or produce. DFO has made significant progress on these planned activities: 36 have been achieved or are on their way to being achieved. During this same time period, DFO has evolved in a number of fundamental ways that support sustainable development. For example, the Department is shifting:

- from a primary focus on fisheries to broader oceans management responsibilities;

- from centralized decision making to a more transparent and participatory approach to engaging stakeholders and partners;
- from the making of short-term environmental, social and economic trade-offs to a focus on longer term environmental sustainability and economic viability; and
- from traditional regulation to innovative risk-based approaches that enable sustainable development.

DFO continues to make progress toward deriving economic and social benefits from aquatic resources while protecting and restoring the aquatic environment. Sustainable development principles and concepts are fundamental to DFO's policy and program agenda, and the Department's approach is to provide an overall planning framework that integrates and reflects sustainable development principles and objectives.

Evolving Context

Oceans and freshwater are under increasing threat from pollution and activities that can harm or alter fish habitat and overall aquatic ecosystems. Demands on Canada's oceans are increasing, with aquaculture, offshore oil and gas exploration and development and eco-tourism joining traditional fishing and marine transportation as significant industries. The same is occurring with Canada's freshwater, with increases in recreational use and increased demands for development projects, such as land-based oil and gas, mining and hydro-electricity. Furthermore, an increase in the intensity of land use is threatening freshwater, estuarine and marine resources.

Cumulative human impacts also continue to take their toll on the environment: consumption and population pressures; challenges of socio-economic viability and diversification in coastal communities; industrial pollution from forestry, mining and transportation; and urban sprawl.

In recent years, the Department's mandate has evolved with the adoption of the *Oceans Act* and the *Species at Risk Act*, as well as with the introduction of Canada's Oceans Strategy. Legal developments related to Aboriginal and treaty rights and issues regarding aquaculture and the need to play a more active role in fish-habitat management have also affected the Department.

In recent years, the Department's mandate has evolved with the adoption of the *Oceans Act* and the *Species at Risk Act*, as well as with the introduction of Canada's Oceans Strategy. Legal developments related to Aboriginal and treaty rights and issues regarding aquaculture and the need to play a more active role in fish-habitat management have also affected the Department.

These developments have raised client and citizen expectations that DFO will be more involved in processes for managing risks and reconciling competing interests. In addition, interconnected program

challenges have led to a greater emphasis on horizontal management and stronger links to other government departments and programs.

DFO is also facing a number of pressures in both the external and internal environment:

- Aquaculture development is facing complex regulatory regimes and increasing public concerns about environmental sustainability and use of oceans spaces;
- Rapid advances in technology, including biotechnology, information and communication technologies, continue to transform the way the Department conducts its business. For example, in the areas of navigation and hydrographic charting, traditional products and services are being updated to meet the changing needs of clients;
- New information technology is increasing and changing public expectations. DFO's challenge will be to fully integrate information into departmental strategic decision making and policy development processes;
- Increased demands for new and more specialized scientific knowledge continue to challenge the ability of the Department's science program to provide the breadth and depth of scientific advice necessary for internal decision making on mandated responsibilities and in emerging areas arising from legislation and other drivers;
- The number of Environmental Petitions on issues of concern to the public and environmental organizations is expected to continue to increase; and
- The recent entry into force of the *Species at Risk Act* will make new and significant demands on the Department. For example, DFO will be required to increase its efforts to assess the status of species at risk, develop and implement recovery strategies and identify critical habitats necessary for the survival and recovery of such species.

These and other pressures, combined with limited financial resources, have compelled DFO to re-examine its priorities and realign its activities. In November 2002, DFO launched a comprehensive review called the Departmental Assessment and Alignment Project, or DAAP. The review is designed to secure the Department's financial stability for the future, strengthen its management practices and renew departmental policies and programs. The DAAP was also a response to the Government of Canada's direction in the September 2002 Speech from the Throne to reallocate resources from lower priorities to higher priorities.

The overarching objective of the DAAP is "to strengthen the Department's ability to work with Canadians to ensure the sustainable

EMR

Also taking place at this time is an Expenditure and Management Review (EMR). This is part of an initiative announced in the February 2003 Budget to review the mandates and programs of each department every five years. These reviews will be led by the Treasury Board Secretariat, and their purpose is to ensure that expenditures continue to contribute to results that are relevant for Canadians. In May 2003, DFO was identified as one of the first four departments to participate in an EMR.

development and safe use of Canadian waters." The DAAP has involved all DFO sectors and regions, and it has been guided by principles that support sustainable development: integrated resource management, partnerships, the concept of the public good, and risk management and precaution. Throughout the DAAP, DFO has reconfirmed and strengthened its commitment to sustainable development as a core underpinning of all its programs and services. The DAAP has also built on a number of reform initiatives undertaken in recent years, including the Atlantic Fisheries Policy Review, Canada's Oceans Strategy, Canadian Coast Guard (CCG) Modernization and the Department's Aquaculture Policy Framework.

The DAAP will set the stage for the renewal of DFO's Strategic Plan, its new Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) and the Department's next SDS. The DAAP will bring forward options to do the following:

- renew DFO policies and programs to ensure the ongoing relevance of DFO services to Canadians;
- strengthen management practices to improve the effectiveness and efficiency of DFO services; and
- secure financial stability to support DFO programs and services.

In considering options for changing the way the Department does business, it remains vital that DFO programs respond to the needs of Canadians and be affordable within the resources currently at the Department's disposal.

Rationale for Issuing a Progress Report

In the normal course of events, DFO would now be tabling its third SDS. However, mainly because of the DAAP, DFO, in consultation with the Office of the CESD, has decided to issue a progress report on its 2001-2003 SDS at this time.

Following the completion of the DAAP, DFO's Strategic Plan and PRAS will be renewed, and a comprehensive new SDS will be developed and tabled. DFO is committed to ensuring that these key corporate planning tools are fully aligned with DFO's renewed direction in support of sustainable development.

This decision regarding the progress report has several significant advantages:

- It allows Members of Parliament and stakeholders to view DFO's progress to date on existing SDS commitments;

- It ensures that the departmental change agenda will be fully aligned with future sustainable development commitments;
- It ensures alignment between the new SDS and the Department's renewed PRAS; and
- It ensures proper alignment of the new SDS with DFO's new Strategic Plan.

The next section describes the progress DFO has made on its 2001-2003 SDS. Following this, the section on DFO's next SDS points the way toward DFO's new SDS, discussing the factors and emerging pressures that DFO's third SDS must reflect.

Progress on the 2001-2003 SDS

This section outlines the progress DFO has made on its 2001-2003 SDS. This progress is discussed in terms of the following six elements:

- **Themes** are the key directions of the Department's 2001-2003 SDS.
- **Goals** are long term, strategic and high level. They establish an overall sense of direction and scope.
- **Objectives** are also long term and comprehensive, but they constitute intermediate steps in the direction of goals.
- **Outcomes** are the results the Department is seeking or the specific areas it intends to focus on.
- **Planned activities** identify what DFO intends to do, deliver or produce. These activities represent targets, and progress on each is described in terms of the measures defined in Annex B.
- **Ultimate impacts** are the high-level, positive effects on sustainable development that DFO hopes will follow from the implementation of its Strategy.

The themes, goals and objectives of the 2001-2003 SDS are shown in the figure below. All six elements are presented in Annex C, along with performance measures/indicators; a summary table of progress on planned activities appears in Annex D.

Action Plan Table, 2001-2003

DFO Vision

Safe, healthy, productive waters and aquatic ecosystems, for the benefit of present and future generations, by maintaining the highest possible standards of service to Canadians

Mandate Renewal
Organizational Effectiveness
Restored Confidence and Credibility

Themes

Theme 1: New Forms of Governance and Shared Stewardship
Theme 2: Knowledge and Technology for Sustainable Development
Theme 3: Sustainable Operations
Theme 4: Managing for Progress and Performance

Goals

Goal 1: Sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship
Goal 2A: Better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems to support decision making
Goal 2B: Effective application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources
Goal 3: Reduction of negative physical environmental impacts of departmental operations
Goal 4: A management system to track progress and performance of the Sustainable Development Strategy

Objectives

Objective 1.1: Collaborative, integrated approaches to management and use of marine and freshwater resources
Objective 2A.1: Better understanding and more timely scientific information and other knowledge to support decision making
Objective 2B.1: Application of navigation and marine communication technologies for safe use of Canadian waterways
Objective 2B.2: Application of science, socio-economic analysis and new technologies for the sustainable use of marine and freshwater resources
Objective 3.1: Departmental operations consistent with recognized Canadian and international environmental management standards
Objective 4.1: Sustainable Development commitments incorporated into departmental integrated planning initiative

Expected Outcomes Supporting Objectives
Planned Activities Supporting Expected Outcomes

Theme 1: New Forms of Governance and Shared Stewardship

DFO recognizes that sustainable development requires integration across environmental, social and economic spheres. Integrated decision making also recognizes the need to involve all parties that will be affected by a decision or will participate in its implementation.

Public expectations of being more involved in decision making and sharing responsibility for decisions are increasingly a force for change in the management and use of aquatic resources and environments. This trend is facilitated by new technologies that enhance citizen awareness and the ability to participate in decision making. New forms of governance are also inspired by the need to find more effective, less costly ways of delivering government services and programs.

Goal 1
Sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship

Objective 1.1
Collaborative, integrated approaches to management and use of marine and freshwater resources

Outcome 1.1.1
Improved stakeholder involvement in shared stewardship of estuarine, coastal and marine ecosystems and resources

Outcome 1.1.2
Increased stakeholder involvement in delivery of marine services

Outcome 1.1.3
Expanded arrangements for DFO and stakeholders to work together to achieve mutual fisheries management objectives

Outcome 1.1.4
Enhanced stakeholder involvement in delivery of fish habitat management program

Ultimate Impact, Outcome 1.1.1

- Realization of economic potential and social benefits from oceans

Outcome 1.1.1

Improved stakeholder involvement in shared stewardship of estuarine, coastal and marine ecosystems and resources.

Planned Activity

Develop and implement Integrated Management Plans (IMPs) and complete demonstration projects in three coastal regions by end of 2002: Eastern Scotian Shelf, Western Arctic and Gulf of St. Lawrence.

Progress

Progress toward target continues.

In July 2002, DFO released the document *Policy and Operational Framework for Integrated Management of Estuarine, Coastal and Marine Environments in Canada*. This framework explains how DFO is addressing its responsibilities for Integrated Management (IM) under the *Oceans Act* and Canada's Oceans Strategy. It outlines a domestic policy framework and operational guidelines so that governments, community groups and others can be guided in their efforts to work together to better advance both sustainable development and the conservation and protection of oceans. Work is now under way to ensure that regional program delivery is consistent with this framework and to enhance the integration of related programs, including Marine Protected Areas (MPAs) and Marine Environmental Quality (MEQ) programs.

DFO has initiated IM planning processes for four Large Ocean Management Areas and 21 Coastal Management Areas. Related ecological, technical and socio-economic assessment reports have been prepared to guide sound decision making in future multi-stakeholder advisory processes. Multi-stakeholder meetings serve to engage stakeholders in the IM process.

IM processes have been initiated in three coastal areas, namely, the Eastern Scotian Shelf, the Western Arctic and the Gulf of St. Lawrence. Progress is also being made in initiating these processes in the Central Coast IM initiative, in the Pacific region.

The **Eastern Scotian Shelf** IM initiative covers an offshore ecozone with major oceanographic and bathymetric features that encompasses approximately 325,000 square kilometers. The initiative is using an intergovernmental and multi-stakeholder planning process to develop and implement an integrated oceans management plan for this large offshore area.

In the **Western Arctic**, the Beaufort Sea IM planning initiative seeks to do the following:

- develop a co-management and governance model appropriate to the Inuvialuit Settlement Region;
- conduct analyses for planning and decision making relevant to hydrocarbon exploration and development;
- develop a common understanding and application of the principles of IM in a co-management environment; and
- assess marine protection in areas where the Beaufort Sea Beluga Management Plan is applied.

The **Gulf of St. Lawrence** IM initiative was initiated by DFO in the fall of 2000 to achieve more cohesiveness with respect to the planning of current and future oceans-related activities in the Gulf of St. Lawrence area. This IM project is led by a core team of representatives from the Quebec, Gulf and Newfoundland and Labrador regions, as well as Headquarters. While early efforts have been spent gathering information and compiling overview documents, a cohesive gulf-wide ecosystem overview report is currently being developed to guide future consultations on the IM process.

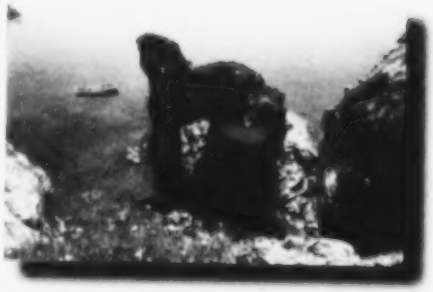

Located along the north-west coast of British Columbia, the **Central Coast** IM initiative focuses on conservation, based on an ecosystem approach, for the purposes of maintaining the biological diversity and productivity of coastal environments and preserving ecosystem health. This goal is coupled with the aim of fostering the sustainable use of coastal resources and the economic diversification and generation of wealth for all Canadians, and for coastal communities in particular.

The development of these IMPs has increased both stakeholder involvement and shared stewardship. For example:

- Eastern Scotian Shelf IM initiative — multi-stakeholder fora were held in 2002 and 2003;
- Central Coast IM initiative — external engagement has been ongoing throughout 2003 and is expected to continue into 2004;
- Gulf of St. Lawrence IM initiative — an ecosystem overview report is being prepared and will guide future consultations; and
- Beaufort Sea IM planning initiative — ecological, technical and socio-economic assessment reports have been completed.

In addition, the Department is seeking opportunities to expand IM to include key program areas. For instance, DFO's Fish Habitat Management Program is involved in IM, notably in the Pacific Region, where the Department has collaborated with the Province of British Columbia, BC Hydro and other key stakeholders in the development of

22 water use plans. Nineteen have been completed, and the remaining three are expected to be completed shortly.

Planned Activity

Establish Minister's Advisory Council on Oceans (MACO).

Progress

Target has been achieved.

MACO was established on September 17, 2000.

Nine members, drawn from coastal communities, Aboriginal organizations, academia, industry and non-governmental organizations, were appointed by the Minister for a three-year term.

The Council provided advice to the Minister on the development of Canada's Oceans Strategy, released by the Government of Canada in July 2002, and participated in consultations with Canadians on the Oceans Strategy.

Ultimate Impact, Outcome 1.1.2

- Improved marine safety
- Decreased risk of environmental pollution
- Increased awareness of environmental aspects by stakeholders

Outcome 1.1.2

Increased stakeholder involvement in delivery of marine services.

Planned Activity

Initiate and test new CCG partnerships with private and voluntary sector stakeholders in delivery of marine services by end of 2003.

Progress

Target has been achieved.

Since the release of the 2001-2003 SDS, 205 new partnerships have been created.

Testing of CCG partnerships has occurred mainly through pleasure craft operator requirements, which are being phased in over a ten-year period (1999-2009).

Engaging with a wide array of Canadians, CCG has forged partnerships with private sector stakeholders, voluntary sector stakeholders, DFO employees, industry and private citizens. The majority of the contracts that CCG established have been with aids to navigation contractors and providers of boating safety courses.

Outcome 1.1.3

Expanded arrangements for DFO and stakeholders to work together to achieve mutual fisheries management objectives.

Planned Activity

Initiate co-management arrangements, with one or two fisheries plans per year adopting the co-management model, with a goal of up to 25 co-managed fisheries by end of 2003.

Progress

Target has been achieved and surpassed.

The goal to attain 25 co-managed fisheries has been surpassed; co-management arrangements are in place in 31 fisheries. Co-management, together with other program and policy changes, forms part of Fisheries Management Renewal. Co-management arrangements will permit greater co-operation and stewardship between DFO and stakeholders to attain fisheries management objectives.

Regional consultations were held as a first step in updating co-management guidelines for the fisheries. Regional consultations and adaptations of guidelines were part of the process used to develop and refine the co-management model.

Ultimate Impact, Outcome 1.1.3

- Increased economic stability among fishery participants, along with greater responsibility for management decisions, reinforcing a commitment toward responsible fishing practices

Outcome 1.1.4

Enhanced involvement of stakeholders in delivery of fish habitat management program.

Planned Activity

Streamline habitat referral process.

Progress

Progress toward target is on schedule.

DFO handles referrals under the *Fisheries Act*. These are project proposals submitted for review for compliance with the *Fisheries Act*, mainly because they may result in harmful alteration, disruption or destruction of habitat. In 2002-2003, DFO handled over 12,000 referrals. DFO staff also conduct environmental assessments under the authority of the *Canadian Environmental Assessment Act*, as triggered by the *Fisheries Act*, the *Navigable Waters Protection Act* and the *National Energy Board Act*.

Ultimate Impact, Outcome 1.1.4

- Conservation and protection of fish habitat from harmful alteration, disruption or destruction
- Healthy, abundant fish populations

DFO is developing operational procedures to streamline regulatory review and approval processes, with the goal of improving the quality of assessments on all project reviews, and concentrating departmental efforts on those project proposals of a less routine nature, with the potential for significant environmental impacts. For example, as the Fish Habitat Management Program has expanded into the inland provinces, DFO has seen a substantial increase in project approvals for routine maintenance of agricultural drains. Working with provincial Conservation Authorities and stakeholder groups in Ontario, the Department has developed a class authorization process for drain maintenance. This process is being implemented with the aim of providing a more effective system for assessing the environmental impacts of projects with known environmental effects. When this process is fully operational, it is expected that the vast majority of proposed maintenance works will proceed without DFO staff having to conduct site-specific reviews and approvals.

In addition, new guidelines are being rolled out for staff and project proponents. For instance, a practitioner's guide will soon be available for use in assessing whether harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat will occur if a development proposal proceeds.

Additional streamlining measures, which seek to increase efficiency and effectiveness in managing fish habitat and in reducing duplication and overlap, are becoming possible through partnering arrangements with provinces, other federal government departments, municipalities and industry sectors. Memoranda of Understanding (MOUs) are in place in British Columbia, Prince Edward Island and Manitoba, and there are working arrangements in place with Alberta, Ontario, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador. For example, in Ontario there are formal agreements in place with 35 Conservation Authorities and Parks Canada that cover most of southern Ontario. DFO has also signed an MOU with the Canadian Electricity Association toward the same ends, and discussions are progressing with other industry sectors toward similar outcome agreements.

Work is also under way to implement a more streamlined and proactive aquaculture site approval process. This requires moving away from individual site-by-site assessments to a more holistic approach, where the level of review is based on the level of risk posed by each site. For the implementation of such a process to be successful, internal activities must be co-ordinated and consolidated, with sustainable development as a primary objective. A fundamental external requirement is that DFO work with industry and provinces and territories to develop procedures for gathering the information necessary for site reviews. Developing both best practices and auditing protocols for the purposes of monitoring regulatory compliance would also be required, as would consultation and communication strategies for industry, provinces and stakeholders.

To further streamline the habitat referral process, Fish Habitat Management Program Intranet and Internet sites have been developed to provide timely, accessible and reliable information to the public and Fish Habitat Management Program staff.

Planned Activity

Support fish habitat restoration and enhancement across Canada through improved partnerships, public education, public awareness and strategic investments in community capacity to carry out physical projects.

Progress

Progress toward target is on schedule.

DFO is realizing targets for improved partnerships, public education, public awareness and strategic investments. Also, since 1999, DFO has worked closely with the provinces and territories through the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM) to establish a common vision and framework for collaboration on fish habitat management. Together, federal, provincial and territorial agencies have prepared an implementation plan to achieve common objectives that ensure conservation and sustainable use of Canada's freshwater fisheries and their habitat.

The Department has also created opportunities for voluntary sector organizations to contribute to public policy development and to conserving, protecting and enhancing Canada's fisheries, their habitats and ocean resources. Approximately $470,000 has been provided through the Voluntary Sector Initiative to fund the following four projects:

- **The National Watershed Stewardship Network** ($98,000) will lay the foundation for a national watershed stewardship network;
- **Promoting Fisheries Renewal Through Environmental Training and Stewardship** ($126,200) will promote fisheries renewal by increasing the knowledge, capacity and participation of volunteer groups;
- **Stewardship Canada Web Portal and Citizen Science Project** ($200,000) will improve the capacity of citizens to conduct scientific monitoring (Citizen Science) and improve the Stewardship Canada Web portal; and
- **Policy Internship & Fellowship Program** ($45,000) will enable a Wildlife Habitat Canada staff member to work in a one-year internship position that encourages the continued engagement of the voluntary stewardship sector in the development and implementation of Canada's Stewardship Agenda.

The level of participation in stewardship partnerships/programs has been further enhanced through the establishment of senior committees and the development of national operating policies for the Fish Habitat Management Program.

The 2003 Budget announced new funding in recognition of the increasing importance of the role of coastal Aboriginal communities in the sustainable management of aquatic resources. The funding committed $12 million over the next two years to a new DFO program to help Aboriginal groups participate effectively in multi-stakeholder and other decision-making processes used for aquatic resources and oceans management.

The new Aboriginal Inland Habitat Program will enable Aboriginal groups to be more involved in matters relating to fish habitat management and to contribute to better informed decision making. In addition, this program is expected to facilitate the engagement of inland Aboriginal groups in the regulatory and non-regulatory activities of DFO's Fish Habitat Management Program. Discussions with Aboriginal groups and other stakeholders regarding the details of program design and implementation are taking place in 2003-2004.

The new Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management Program will also help interested and eligible Aboriginal groups enhance their capacity to become more involved in fish habitat management in areas where DFO manages the fishery.

Theme 2: Knowledge and Technology for Sustainable Development

Both knowledge and its application through technology are vital for fostering sustainable development. As a major producer and user of both knowledge and technologies, DFO clearly has an interest in using them to advance sustainable development. DFO is also a policy department, often leading the way globally, for example, in devising new ways to manage fisheries resources, respond to oil spills, protect and restore fish habitat or understand the role of the oceans in global climate change and its impact on aquatic resources. Responding and adapting quickly to increasingly complex policy issues has increased the need for new research, innovative ways of organizing knowledge, the identification of new sources of knowledge and the development and use of new technologies.

Goal 2A
Better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems to support decision making

Objective 2A.1
Better understanding and more timely scientific information and other knowledge to support decision making

Outcome 2A.1.1	Outcome 2A.1.2	Outcome 2A.1.3	Outcome 2A.1.4	Outcome 2A.1.5
Improved scientific research	Better understanding of environmental impacts of aquaculture and how to minimize and/or mitigate negative effects	Improved knowledge and understanding of the impact of oceans on the Earth's climate	More accurate, in-season, real-time fisheries information available to fisheries managers	A cohesive, cross-sectoral data management system linking major DFO data holdings and initiatives

Ultimate Impact, Outcome 2A.1.1

- Better understanding of ecosystem linkages
- Better information on effect of multi-purpose uses within an aquatic ecosystem
- Involvement of other levels of government and stakeholders
- Effective use of scientific research resources
- Better understanding of oceans
- Research activities and gaps identified
- More timely management response to changes in health of aquatic resources

Outcome 2A.1.1

Improved scientific research.

Planned Activity

Develop an operational framework for incorporating ecosystem considerations within fisheries and oceans management by end of 2002.

Progress

Progress toward target continues.

DFO has continued to advance a multidisciplinary ecosystem approach to the provision of scientific advice. For example, the Ecosystem Status Report on the Eastern Scotian Shelf Ecosystem provided a comprehensive, integrated assessment of the current status of this large ocean ecosystem relative to previous states. The report reflected expertise in oceanography, habitat ecology, marine genomics research, fisheries research, chemistry, marine biology, benthic ecology and oceans management.

A conceptual framework for incorporating ecosystem considerations into fisheries and oceans management was developed in 2002 by the intra-departmental Working Group on Ecosystems Objectives: The related operational framework is now under development.

Because of the complexity of fully integrating ecosystem considerations into fisheries and oceans management, moving from concept to operations has taken longer than expected. This work will continue in 2003-2004; it will be linked to the change agenda emerging from the DAAP and to ongoing direction from senior management.

Planned Activity

Create a national network of multidisciplinary teams from public and private sectors by end of 2001.

Progress

Target has been achieved.

The Department's role as a partner, broker and catalyst in multidisciplinary, multi-institutional and multinational research continues to facilitate an increase in the scope and depth of research and the national capacity for multidisciplinary aquatic sciences. Initiatives such as the DFO Centre for Offshore Oil and Gas Environmental Research, the national Aquatic Science 2020 Workshop, the DFO Academic Partnering Program and the ongoing development of

an enhanced partnering strategy continue to foster the building of multidisciplinary teams of private- and public-sector scientific expertise.

In 2002-2003, the Science Sector engaged in over 400 collaborative science research projects with other federal government departments; industry, universities and colleges; provincial, territorial and municipal governments; and the international ocean and aquatic science community. Since 1999-2000, the total number of collaborative research projects has increased by approximately 13%. The degree of collaboration between the private- and public-sector aquatic science community is further evidenced by the number of co-authored scientific publications. The most recent available data indicate that approximately 41% of the Department's publications in oceanology and limnology and approximately 51% of those in marine biology and hydrobiology are collaborative efforts with Canadian researchers.

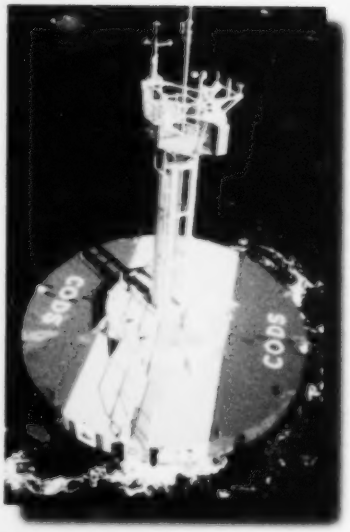

Planned Activity

Identify changes to the current stock assessment process and recommend new approach by end of 2001.

Progress

Target has been achieved.

The review of the stock assessment program has been completed. It identified 24 recommendations for a new approach. The recommendations reflect the need to provide scientific advice within the context of a broader ecosystem approach, in addition to providing advice at the population and species level. A number of the recommendations are now being implemented.

The stock assessment program will expand to include ecosystem monitoring and management, biodiversity issues and issues arising from the *Species at Risk Act*. The precautionary approach will also be fully incorporated into all levels of advice.

While the review and identification of recommendations is complete, implementation of the recommendations is ongoing and is expected to take place over the next few years.

Ultimate Impact, Outcome 2A.1.2

- More environmentally sustainable and competitive aquaculture industry in Canada
- Reduced risk of adverse environmental degradation or accidents
- Higher public confidence in products and practices of the Canadian aquaculture industry

To assess public confidence, DFO has conducted several surveys on aquaculture development in Canada. A 2001 survey indicated that 77% of respondents support aquaculture development in Canada, with only 10% in opposition (*Benchmark Survey*, Environics Research Group Limited, 2001). A more recent survey found similar support for the responsible development of aquaculture for the economic benefit of local communities. However, it was also noted that only half of survey respondents felt confident that governments have adequate regulatory controls in place for aquaculture (Environics Research Group Limited, 2002).

Outcome 2A.1.2

Better understanding of environmental impacts of aquaculture and how to minimize and/or mitigate negative effects.

Planned Activity

Increase DFO's research on environmental impacts of aquaculture by end of 2001.

Progress

Target has been achieved.

DFO has increased its aquaculture research both through its regular research funding and with additional funds from the Aquaculture Collaborative Research and Development Program (ACRDP) ($4.5M in 2003-2004) and funding to Environmental Science and Biological Science under the Program for Sustainable Aquaculture. DFO has also established partnerships with organizations such as the AquaNet Research Network and the British Columbia Aquaculture Research and Development Committee, the Aquaculture and Environment Fund and the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada.

The ACRDP was established to increase the level of collaborative research and development activity between the aquaculture industry and the Department and in some instances with other funding partners to help the industry maintain its competitiveness. The Program supports innovative research and sustainable development of the aquaculture industry through the competitive allocation of funds to selected research projects proposed and jointly funded by the aquaculture industry. The research and development objectives of the Program are to optimize fish production and health and to improve the environmental performance of the industry. A total of 58 ACRDP research projects (40 ongoing projects and 18 approved in 2002-2003), some of which entail studying aquaculture-related environmental impacts, have been initiated since the Program was launched in 2000.

In addition to establishing the ACRDP, the Department has undertaken further research to increase understanding of the environmental impacts of aquaculture. New knowledge has been generated as a result of such research, including the following:

- A computer-based decision-support system that enables habitat assessment biologists to support science-based streamlining of site-application screening has been developed;
- Regional baseline data on benthic conditions and indices to support environmental assessment and mitigation measures for aquaculture have been developed;

- Mussel culture techniques have been improved to maximize production and minimize environmental impacts;
- Understanding of the far-field effects of salmonid aquaculture on aquatic environments has improved; and
- Understanding of the impact of clam growout on natural populations and benthic communities has increased, and harvesting techniques have been improved to minimize impacts.

Outcome 2A.1.3

Improved knowledge and understanding of the impact of oceans on the Earth's climate.

Planned Activity

Support the Argo Program, an international initiative to understand global climate, by deployment of up to 90 oceanographic floats in world oceans by end of 2003.

Progress

Target has been achieved.

DFO has purchased and deployed 91 Argo oceanographic floats with considerable funding support from the Climate Change Action Plan 2000 fund.

This global array of floats, including those purchased and already deployed by DFO, have been collecting and transmitting near-real-time oceanographic data (e.g., temperature and salt content vertical profiles) that are essential to increased understanding of the ocean/atmosphere climate system and the ocean's role in climate change. The Canadian Argo floats have significantly enhanced the observational network, and they have been delivering near-real-time data via the Global Telecommunications System and Internet pathways to both national and international clients.

Several projects co-funded by the Canadian Foundation for Climate and Atmospheric Sciences and DFO will use the new real-time data in ocean data assimilation projects.

Ultimate Impact, Outcome 2A.1.3

- Contributing to international knowledge on climate change

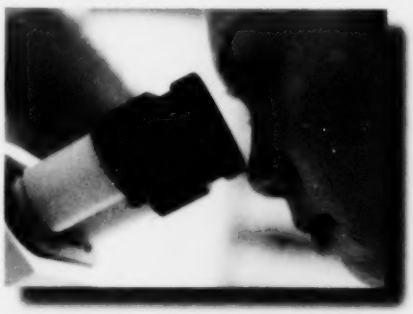

Ultimate Impact, Outcome 2A.1.4

- Better fisheries management decisions
- More sustainable fisheries
- Reduced surveillance and enforcement costs

Outcome 2A.1.4

More accurate, in-season and real-time fisheries information available to fisheries managers.

Planned Activity

Develop a harmonized Fisheries Information Management database with online access through a common window by end of 2003.

Progress

Progress toward target has been delayed.

The Fisheries Information Management Program (FIMP), which aims to provide a co-operative, co-ordinated and structured approach to fisheries data management, reporting and analysis, is currently under development. The Enterprise Information System (a component of FIMP) is an interactive Web-based tool, and it includes fisheries information data consolidated at the level of the fisheries management plan. FIMP also includes components of a Common Language Management System, in which precise terms and codes are applied to unique data items within DFO databases.

With FIMP, users will be able to query fisheries data and generate reports; they can also manipulate data from multiple records. The development of the first version of the integrated reporting database is complete, and the database is being introduced to users in 2004.

Ultimate Impact, Outcome 2A.1.5

- More timely access to data to support decision making
- Better access to departmental data sources for external clients, facilitating scientific and economic research

Outcome 2A.1.5

A cohesive cross-sectoral data management system linking major DFO data holdings and initiatives.

Planned Activity

Create an inventory of departmental data holdings and data initiatives accessible online to managers, nationally, by end of 2001.

Progress

Target has been achieved.

An application for inventorying departmental data has been built and implemented and is available. It contains data from across the Department, organized into Science and non-Science data holdings.

Planned Activity

Establish a framework to ensure that data quality and consistency is maintained department-wide by end of 2002.

Progress

Target has been revised.

The scope of the required framework has been broadened. Workshops on the umbrella data management process, the Data Management Initiative, led to a proposed framework that establishes operational directives to ensure that departmental data are managed in accordance with Treasury Board's information management policy. The framework is currently being considered in conjunction with other departmental frameworks related to data and information management. Analysis and recommendations consistent with DAAP outcomes will be presented to senior management.

Planned Activity

Electronically link data sources identified as key for decision making by end of 2003.

Progress

Progress toward target continues.

While DFO has made progress in developing the model required for such linkages, it has not yet linked data sources. Data specialists have begun to integrate data across regions. Data will be made available to managers and analysts though the Enterprise Information System. Work continues on an Operational Data Storage (ODS) system, with tables on vessels, parties and licences linked to landings data though the use of common codes. The next step will be to upgrade ODS to a data warehouse capable of generating reports.

Goal 2B
Effective application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources

Objective 2B.1
Application of navigation and marine communication technologies for safe use of Canadian waterways

Objective 2B.2
Application of science, socio-economic analysis and new technologies for the sustainable use of marine and freshwater resources

Outcome 2B.1.1	Outcome 2B.1.2	Outcome 2B.2.1	Outcome 2B.2.2	Outcome 2B.2.3	Outcome 2B.2.4
Progress toward a modernized vessel traffic system in Canadian navigable waterways	Safer and more efficient navigation of Canada's navigable waterways	More effective fisheries management strategies based on the precautionary approach	National guidelines in place to support sustainable aquaculture	Progress toward long-term management of fish harvesting capacity in Canada	Strengthened conservation and protection of oceans ecosystems and their living and non-living marine resources

Ultimate Impact, Outcome 2B.1.1

- Marine safety
- More competitive shipping industry in Canada
- Reduced risk of environmental degradation or accidents
- Greater protection for Canadian environment and industries from introduction of exotic species

Outcome 2B.1.1

Progress toward a modernized vessel traffic system in Canada's navigable waterways.

Planned Activity

Develop long-term, multi-year action plan and identify resources required by end of 2003.

Progress

Progress toward target continues.

The first stage of the development of a long-term, multi-year action plan has been completed, and a second phase was launched to identify the required level of resources. Considerable progress has been realized toward establishing a modernized vessel traffic system — an action plan is being developed, and efforts are under way to assess the resources required to fund this system. Stakeholder support for the development of the modernized system is firm, as gauged through the Canadian Marine Advisory Council, Regional Marine Advisory Councils and other consultation boards.

The CCG's Marine Communications and Traffic Services does not currently measure negative environmental incidents that result from vessel movement. However DFO's Environmental Response Program has implemented a Marine Pollution Incident Reporting System that will provide marine pollution incident information.

The CCG provides data on the number of clearances issued annually to vessels entering Canadian waters. Clearances are permission for ships to enter Canadian waters; they provide a measure of vessel traffic and, by inference, the potential for environmental pollution. In 1998-1999, 25,450 clearances were issued. By 2002-2003, the number of clearances had increased to 125,300.

Outcome 2B.1.2

Safer and more efficient navigation of Canada's navigable waterways.

Planned Activity

Convert 600 Canadian Hydrographic Service (CHS) charts to electronic form by end of 2003.

Progress

Progress toward target continues.

The CHS has converted 573 charts, representing approximately 60% of its paper chart portfolio, to Electronic Navigational Charts (ENCs). The CHS has also converted 651 charts to raster format. ENCs and raster charts, used in conjunction with the Differential Global Positioning System, enable mariners to plot their position more accurately, thus enabling safer and more efficient navigation through Canadian waters and helping to prevent pollution incidents.

Ultimate Impact, Outcome 2B.1.2

- Improved marine safety and reliable navigational aids despite increased marine use
- Decreased risk and severity of environmental accidents

Outcome 2B.2.1

More effective fisheries management strategies based on the precautionary approach.

Planned Activity

Test Objectives-Based Fisheries Management (OBFM) approach in 10 pilot fisheries by end of 2003.

Progress

Target has been revised.

Ultimate Impact, Outcome 2B.2.1

- Sustainable fisheries/ harvesting

DFO includes OBFM as part of Fisheries Management Renewal. OBFM is being designed to clarify fisheries management objectives and develop a sustainable fisheries framework that incorporates the biological, economic and social factors that affect a fishery. This is based on the principles of incorporating risk analysis with clear and measurable objectives into a framework to assist in the practical application of the precautionary approach and ecosystem-based management. This new approach involves greater involvement from the fishing industry in setting management objectives for each fishery in a transparent process.

OBFM has evolved within the context of Integrated Fishery Management Plans (IFMPs), an initiative developed to set forth multi-year plans for the development and management of orderly fisheries. A pilot approach was envisioned as the way to test various elements of this new type of management on a variety of species, settings, fishing industries and gear types. The continuous learning approach was employed through refinement of five drafts of the OBFM guidelines to produce a management tool that incorporated lessons learned from the pilot studies and to assist in implementation of the concepts of OBFM in management of fisheries.

DFO's Fisheries Management Sector, in collaboration with the Science Sector in the regions and in Ottawa, held workshops on biological objectives and the precautionary approach as part of the pilot phase of OBFM. A series of workshops were held to discuss objectives with respect to specific fisheries. The pilot approach, using analysis and refinement of another potential tool for management, was also used to test high-level performance indicators based on experience with the pilot fisheries. Analysis and refinement of these will continue beyond 2003.

Based on the results of some of the pilots, other fisheries are being managed based on the OBFM approach, where stated objectives are the basis for planning and operational activities. For example, the gadoid workshop in 2002 used objectives to set reference points for fisheries management.

The target was revised from testing this in a pilot approach to implementation of OBFM.

Outcome 2B.2.2

National guidelines in place to support sustainable aquaculture.

Planned Activity

Develop national operational policy framework and guidelines for the aquaculture industry, in collaboration with the industry and other stakeholders, by end of 2001.

Progress

Target has been achieved.

Improved regulatory and policy frameworks are two key elements of DFO's Aquaculture Action Plan, which was announced in 2001. As a result, DFO released national Aquaculture Site Application Review Process Interim Guidelines in 2001 to both the provinces and territories and industry. These guidelines clarified DFO's role regarding its responsibilities with respect to the *Fisheries Act*, the *Navigable Waters Protection Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act*.

In 2001, DFO also approved the Aquaculture Policy Framework to focus the Department around a common vision for aquaculture and to guide the development of operational policies for the application of its regulatory responsibilities for aquaculture. Implementing the principles of the Policy Framework is an ongoing priority.

Through the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM) and the Aquaculture Task Group, national guidance documents, including those for the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*, are being re-evaluated for improvements and for harmonization with provincial regulatory frameworks. Codes of conduct and best practices for promoting the sustainability of aquaculture are being developed by industry in consultation with DFO, Environment Canada and the provincial and territorial governments. Finally, ongoing environmental research is contributing to the development of carrying capacity model(s) and guidelines to ensure the integrated management of aquaculture areas.

Ultimate Impact, Outcome 2B.2.2

- More environmentally sustainable and competitive aquaculture industry in Canada
- Reduced risk of adverse environmental degradation or accidents
- Higher public confidence in products and practices of the Canadian aquaculture industry

Ultimate Impact, Outcome 2B.2.3

- More sustainable and economically viable fishing industry
- Fish harvesting capacity in balance with resource capacity over long term
- Reduced restructuring costs

Outcome 2B.2.3

Progress toward long-term management of fish harvesting capacity in Canada.

Planned Activity

Complete a National Action Plan to manage harvesting capacity and to facilitate self-adjustment by commercial fleets, as part of Canada's commitment to the United Nations Food and Agriculture Organization (FAO), by end of 2003.

Progress

Progress toward target has been delayed.

A National Action Plan to manage fishing capacity is under development. As Canada already uses many tools for capacity management, work within the Department has focused on developing a tool for capacity monitoring and assessment on a fleet-by-fleet basis.

To complete the National Action Plan, DFO is working to develop a policy and regulatory framework that facilitates self-adjustment by fishing fleets. To attain this goal, DFO is actively seeking an inter-jurisdictional agreement. Work has been undertaken with the active participation and support of the provinces through a federal-provincial Task Group on Capacity Management, which has worked well. Furthermore, Canada will participate in early 2004 in an FAO technical consultation on its International Plan of Action on Capacity Management. This plan aims to review international progress and promote fuller implementation.

Consultations with stakeholders have been held throughout the development of the National Action Plan. In 2001, a backgrounder on the FAO initiative and Canada's role was sent to key stakeholder organizations, and additional information was posted on the DFO Web site. To date, feedback has been minimal. However, selected stakeholder groups will be consulted again as the National Action Plan continues to develop.

Outcome 2B.2.4

Strengthened conservation and protection of oceans ecosystems and their living and non-living marine resources.

Planned Activity

Develop and implement a national system of marine protected areas (MPAs) including designation of five MPAs by end of 2002.

Progress

Progress toward target continues.

In collaboration with Parks Canada and Environment Canada, DFO is leading the development of a federal strategy to achieve a national system of MPAs. In March 2003, the Endeavour Hydrothermal Vents was announced as the first *Oceans Act* MPA to be established in Canada. This designation is an important first step toward the creation of a national system of federal MPAs.

A draft federal MPA Strategy has been developed. This strategy recognizes and capitalizes on the complementary nature of Canada's five federal MPA programs, which are implemented by three federal agencies: Parks Canada, Environment Canada and DFO. The strategy aims to increase the ecological effectiveness and complementarity of individual MPAs in an effort to conserve and protect the structure and function of ecosystem components in the marine environment. The draft strategy is expected to be completed in 2004.

Twelve MPA Areas of Interest covering Canada's three coasts have been identified. Areas of Interest identified to date include Basin Head, Bowie Seamount, East Port, Gabriola Passage, Gilbert Bay, Leading Tickles, Manicouagan, Musquash Estuary, Race Rocks, the Gully, St. Lawrence Estuary and the Beaufort Sea Beluga. These Areas of Interest are at various stages of development. East Port, Gilbert Bay, Manicouagan and Musquash Estuary are moving toward regulatory designation, and draft regulations have been prepared for the Gully, Basin Head, Bowie Seamount, Gilbert Bay and Manicouagan.

Unforeseen challenges have delayed some MPA work or resulted in the need for more time to resolve challenges. These challenges include significant regulatory complexity, the need for appropriate consultation and First Nations issues.

Ultimate Impact, Outcome 2B.2.4

- Improved health of estuarine, coastal and marine ecosystems

Planned Activity

Establish Marine Environmental Quality (MEQ) guidelines, objectives and criteria.

Progress

Progress toward target is on schedule.

In 2002-2003, the MEQ program focused more substantively on the generation of practical information and advice for oceans conservation and management. This work included the completion or advancement of ecosystem overviews for several MPA and Integrated Management (IM) planning areas, along with scientific studies and further development and pilot testing of MEQ objectives and monitoring programs in each of Canada's oceans.

MEQ objectives are being integrated into management plans for specific MPAs or Integrated Management Plans (IMPs). The Central Coast IM initiative is one of the most advanced in this regard. Currently, MEQ objectives and supporting monitoring programs for the Gully, Basin Head, and Endeavour Hydrothermal Vents are under development.

The development of a work plan is currently under way to guide the implementation of ecosystem-based management, including the delineation of eco-regions for Large Ocean Management Areas and the identification of ecosystem objectives.

Theme 3: Sustainable Operations

DFO has a significant environmental footprint because of its numerous and diverse activities and programs. DFO occupies buildings and operates vehicles, aircraft and a very large fleet of ships. DFO also purchases goods and services and can thus influence producers to operate on a sustainable basis. DFO's programs and activities are required to comply with Canadian environmental protection legislation and standards.

DFO is an active participant in Sustainable Development in Government Operations (SDGO), an interdepartmental initiative designed to identify and co-ordinate opportunities to advance the federal commitment to be a leader in sustainable development. The Department is working with other SDGO departments and agencies to adopt common measurement and reporting methods. The Department is also actively participating in the Federal House in Order Initiative, working with other federal government departments and agencies to reduce greenhouse gas emissions and, ultimately, address climate change.

While DFO has made progress toward many of the commitments in this thematic area, significant work remains to be done to improve the sustainability of DFO's operations, particularly with respect to environmental compliance.

Goal 3
Reduction of negative physical environmental impacts of departmental operations

Objective 3.1
Departmental operations consistent with recognized Canadian and international environmental management standards

Outcome 3.1.1	Outcome 3.1.2	Outcome 3.1.3	Outcome 3.1.4	Outcome 3.1.5
Environmental Performance Baselines established for major DFO facilities by end of 2001	Environmental Management Programs (EMPs) developed for all environmental aspects including Green Procurement by end of 2003	Effective implementation and performance of existing plans for contaminated sites, ozone-depleting substances and fuel storage tanks	Implementation of Environmental Management Plans at all current client-managed harbours (559) by end of 2002	Compliance with ISM Code for all DFO vessels above 125 tonnes by end of 2003

Ultimate Impact, Outcome 3.1.1

- Establishing baselines will provide a level of measurement against which DFO can benchmark its environmental performance in future years

Outcome 3.1.1

Environmental performance baselines (Water/Waste-water, Energy (GHG emissions), Non-Hazardous Solid Waste and Toxic Substances and Halocarbons) established for major DFO facilities by end of 2001.

Planned Activities

Collect data from DFO facilities.

Compile and synthesize environmental performance information into baselines.

Conduct environmental audits of each major facility.

Progress

Target has been achieved.

Between July 2000 and March 2001, DFO commissioned environmental audits at its 18 major facilities. Various environmental issues were examined during these audits, including wastewater, water consumption, energy consumption and resulting greenhouse gas emissions, non-hazardous solid waste, toxic substances and halocarbons. Subsequent to these environmental audits, DFO committed to undertaking a number of specific actions to improve the sustainability of its operations. In 2003, DFO initiated monitoring to assess progress. Areas of non-compliance were identified, and many corrective measures have been put in place. This corrective action continues.

In 2001-2002, a DFO environmental performance baseline was developed through the compilation and statistical analysis of the data collected during the 2000-2001 audits. This baseline is now being used to measure the Department's performance improvement, as well as to provide a required component of the Department's Management System.

Outcome 3.1.2

Environmental Management Programs (EMPs) developed for all environmental aspects including Green Procurement by end of 2003.

Planned Activities

Use environmental performance baselines collected for the major facilities to develop greening outcomes and action plans for EMPs.

Consult with stakeholders.

Update SDS in 2001 to include outcomes developed from baseline data.

Use DFO's share of the Federal House in Order GHG emissions reduction target as the Energy (GHG emissions) target in 2001.

Progress

Progress toward target continues.

The timeframe for the achievement of this target has been extended. Based on DFO's environmental performance baselines, EMPs have been drafted in areas of highest priority, including contaminated sites, storage tanks, halocarbons, wastewater and hazardous materials. Progress has also been achieved on EMPs for mercury management and asbestos-containing materials. Action plans are being developed, and regional consultation is under way.

DFO has been successful in achieving its Federal House in Order greenhouse gas emissions reduction target through a variety of efficiency measures, including vessel fuel consumption reductions and facility energy efficiency upgrades.

Ultimate Impact, Outcome 3.1.2

- Reduce DFO's impact on the environment

Ultimate Impact, Outcome 3.1.3

- These actions are proportional to the outcomes established in the EMPs and assist the reduction of DFO's environmental footprint

Outcome 3.1.3

Effective implementation and performance of existing management plans.

Planned Activity

Complete 800 Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) Phase I assessments and 50 CCME Phase II and/or Phase III assessments per year:

- Use a risk management approach to prioritize sites.

Progress

Target has been achieved.

The following table details DFO's achievements in completing CCME phased assessments of its sites.

Type of Assessment	Year			Total Achieved	Total Targeted
	2001	2002	2003		
Phase I	1779	235	25	2039	2400
Phase II	298	49	1	348	150
Phase III	122	546	68	736	
Total	2199	830	94	3123	2550

Sites are prioritized using the DFO Contaminated Property Management Framework. This framework is based on a risk management approach, and any confirmed risks to human health or the environment are immediately addressed.

The number of assessments outlined in the SDS was determined before the implementation of the DFO Contaminated Property Management Framework. The overall target of this objective has been achieved because the total number of assessments over the three-year period exceeded the total number targeted.

Planned Activity

Invest $250K per year for replacing halocarbon in DFO operations with non-ozone-depleting substances (ODS):

- Identify feasible replacement candidates.
- Complete halocarbon inventory.
- Populate the Halocarbon Inventory Database.

Progress

Progress toward target is on schedule.

The timeframe for achieving this target has been extended. DFO met its SDS target of investing $250K per year in activities related to ODS, such as identifying feasible replacement candidates, replacing some halocarbons with non-ODS substances and completing or updating halocarbon inventories. In addition to working toward these objectives, DFO invested in annual leak testing of systems and training in such testing.

A comprehensive inventory of halocarbons exists within DFO, and the design and development of a Halocarbon Inventory Database was initiated in early 2003.

Planned Activity

100 fuel storage tank inspections and 50 tank upgrades per year:

- Complete implementation of the Fuel Storage Tank Management Plan.
- Review profile annually to determine departmental liability.

Progress

Target has not been met.

DFO exceeded its targeted number of fuel storage tank inspections for all three years but fell short on tank upgrades. In 2001, DFO performed 153 tank inspections and 26 tank upgrades; in 2002, the Department performed 148 tank inspections and 40 tank upgrades, and in 2003 there were 244 tank inspections and 47 tank upgrades.

Although considerable time and resources were allocated to achieving this outcome, the Department must continue to focus on implementing its storage tank management program, including performing tank upgrades and profiling departmental liability on an annual basis.

Ultimate Impact, Outcome 3.1.4

- Increase client-manager awareness of environmental aspects of harbour operations
- Reduce impacts on environment

Outcome 3.1.4

EMPs implemented at all current client-managed small craft harbours by end of 2002.

Planned Activities

Sensitize client-managers to the benefits of EMPs and sound environmental practices.

Consult with client-managers to mould the EMPs to specific harbour needs.

Work with new client-managed harbours to develop EMPs within three years of establishment.

Progress

Target has been achieved.

The 495 harbours managed by Harbour Authorities as of March 31, 1999, were required to have EMPs in place by March 31, 2002. By that date, 460 such plans (93%) were in place.

DFO's Small Craft Harbours (SCH) Branch is responsible for establishing client management at all of its core harbours. The number of harbours managed by Harbour Authorities at the end of March 2002 stood at 638. SCH realizes that Harbour Authorities need time to become familiar with harbour management and their new responsibilities. For this reason, SCH works with Harbour Authorities to understand specific harbour/client needs and to help Harbour Authorities develop their EMP within three years of establishment.

The establishment of EMPs in the harbours managed by Harbour Authorities has increased the sensitivity of harbour users to the environment, led to the development of sound environmental practices and resulted in cleaner harbours.

Outcome 3.1.5

Compliance with the International Maritime Organization's International Management Code for the Safe Operation of Ships and Prevention of Pollution (ISM Code) for DFO vessels above 125 tonnes by end of 2003.

Planned Activities

Ensure that the CCG's onboard Safety Management System meets the requirements of the ISM Code.

In partnership with stakeholders, promote the Safety Management System and identify possible improvements to it.

Co-ordinate activities with external auditors from an agency approved by law to issue Documents of Compliance and Safety Management Certificates.

Monitor environmental profile data for all vessels.

Progress

Progress toward target continues.

CCG implemented a fleet safety management system that fully complies with the ISM Code. Thirty-eight of the eligible 45 vessels have received certification; the remaining seven will be certified by the end of 2004.

Through partnerships with stakeholders, the Safety Management System was promoted by the following:

- internal audits (total of 124);
- emergency exercise and debriefings (total of 13);
- reviews of the Safety Management System both regionally and nationally (total of 24);
- meetings with the Superintendent of Safety for all regions (average of two per year);
- distribution of Fleet Bulletins on Safety Issues (total of 33); and
- major reviews of sections of the *Fleet Safety Manual* involving personnel from the Fleet and shore.

In an effort to improve the Safety Management System, CCG has conducted a major review over the past two years of four sections of the *Fleet Safety Manual* involving senior personnel both from the Fleet and shore. Seven new procedures have been introduced as a result of changes in legislation or improvements to the system.

Ultimate Impact, Outcome 3.1.5

- **Improved safety of DFO vessel operations**
- **Increased pollution protection**
- **Reduced vessel operation costs**

Since 1999, CCG has been subjected to 59 external audits. Lloyd's Register was the initial external auditor, and that responsibility has now been transferred to Det Norske Veritas. CCG received its original Document of Compliance in 1999 following an audit of Headquarters and the regions. The certificate, valid for five years, has been endorsed annually by subjecting Headquarters and one regional office to an external audit each year. Thirty-eight Safety Management Certificates have been obtained by the CCG.

The environmental profile data has been monitored for all vessels through the following:

- internal audits (total of 124);
- the monitoring, reviewing and investigating as required of hazardous occurrence reports; and
- the creation of a distinct section on shipboard environmental operations in the *Fleet Safety Manual*.

CCG will continue to monitor and review the efficiency of the Safety Management System to ensure that timely and appropriate corrective actions are taken when necessary.

Theme 4: Managing for Progress and Performance

DFO continues to improve its ability to assess its performance in relation to its sustainable development goals and outcomes and to build an organizational culture in which achievement of results drives decision making. Indeed, the DAAP now under way at DFO has, as one of its key outcomes, a revised Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS).

The Department recognizes that a new PRAS is needed to align its business areas more closely with the outcomes and benefits it provides to Canadians. At the same time, this new accountability framework requires an integrated performance measurement framework to enable DFO to track and review outcomes in a systematic and meaningful way.

Goal 4
A management system to track progress and performance of the Sustainable Development Strategy

Objective 4.1
Sustainable development commitments incorporated into departmental integrated planning initiative

Outcome 4.1.1
Systematic review and measurement of progress and senior management assessment of performance

Outcome 4.1.1

Systematic review and measurement of progress and senior management assessment of performance.

Planned Activities

Integrate SDS into departmental business planning and reporting processes.

Develop a performance measurement framework for the Strategy.

Progress

Progress toward target is on schedule.

Progress has been made with respect to integrating sustainable development commitments into DFO's existing performance measurement, business planning and reporting processes. Since the

Ultimate Impact, Outcome 4.1.1

- Improved management of the Strategy and Action Plan
- Closing of the "implementation gap"
- Continuous learning

tabling of the 2001 SDS, sustainable development commitments have been linked to DFO's reports to Parliament and to internal business planning processes. Analysis of the commitments made in the SDS has informed the drafting of both the *Report on Plans and Priorities* and the *Departmental Performance Report* since 2001. These reports contain hyperlinks to the SDS, thus allowing readers to cross-reference the commitments and achievements. Finally, through internal business planning, sectors are directed to consider progress against sustainable development commitments in their future plans.

DFO also continues to refine existing performance measures and develop more meaningful ones. At the level of Results-based Management and Accountability Frameworks and Risk-based Audit Frameworks, the Department ensures consistency among program deliverables and sustainable development commitments, which are often inextricably linked. For example, DFO's sustainable development aquaculture commitments exist within a broader policy and program context that has attached to it a separate performance framework. Similarly, regular monitoring of commitments with respect to sustainable operations (Theme 3) is conducted using a thorough performance measurement framework.

DFO's Next Sustainable Development Strategy

Following the completion of the DAAP, DFO's Strategic Plan and PRAS will be renewed, and a comprehensive new SDS will be developed and tabled in 2004-2005. While the content of this strategy cannot be known at the present time, DFO is confident that its new Strategy will reflect findings from the DAAP and recent audit observations of the CESD. DFO is also confident that the new Strategy will take advantage of emerging opportunities — the *Species at Risk Act*, for example, as well as Aboriginal engagement, collaboration with other levels of government and international co-operation.

Audit Observations of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development

In October 2002, the CESD carried out an audit to assess the effectiveness of DFO's SDS and its impact on the way the Department carries out its mandate. This audit recognized that DFO has made important changes in the past decade to integrate sustainable development concepts into its planning documents and policy development process. The audit also acknowledged that DFO is making progress in reflecting sustainable development concepts and principles in various planning and priority-setting documents and in linking sustainable development actions to intermediate and long-term outcomes.

At the same time, the audit noted that the process used to develop the SDS produced a strategy that is largely a catalog of projects highlighting current work. The audit further observed that DFO's Strategic Plan plays a more visible and stronger role in the Department than its SDS and is better integrated into the business planning process.

Species at Risk Act

The recent entry into force of the *Species at Risk Act* has provided DFO with an additional tool to reinforce its environmental protection and sustainable development efforts. At the same time, the Act will require the Department to do the following:

- increase its efforts to assess the status of species at risk;

- engage in consultations with Canadians on species considered for listing under the Act;
- develop and implement recovery strategies, action and management plans, and enforcement mechanisms; and
- identify critical habitats necessary for the survival and recovery of species at risk.

As the Department with the authority for aquatic species under the Act, DFO will continue to carry out activities that directly support the implementation and enforcement of this important legislation.

Aboriginal Engagement

Aboriginal groups are seeking a greater role in decision making in fisheries management and other areas of DFO responsibility. The Department is working with Aboriginal groups on an approach to building their capacity to participate in the multi-stakeholder and other decision-making processes used for aquatic resource and oceans management. Such expanded arrangements would help DFO work with Aboriginal groups to achieve mutual fisheries management objectives in an integrated and sustainable manner. Conservation of the resource remains a key priority for the Department.

Aboriginal groups and DFO recognize four guiding principles for shaping their relationship together. First, stable programs that reflect and reinforce long-term collaboration must be developed. Second, the growing breadth and complexity of the relationship needs to be further embraced and advanced. Third, durable structures and capacity need to be put in place that allow DFO and Aboriginal groups to work together effectively. Finally, DFO and Aboriginal groups should build on what works well in their present relationship.

To this end, DFO will engage in renewed commitment and approaches to the Aboriginal Fisheries Strategy (AFS), including maintaining the core AFS mandate; developing longer term, simpler AFS agreements; introducing straightforward, streamlined reporting requirements; adopting a flexible approach to capacity-building and economic opportunities; and improving communication.

To complement and augment the AFS, DFO has also developed the new Aboriginal Aquatic Resource and Oceans Management (AAROM) Program as a key element of a more proactive and sustainable approach to the Department's Aboriginal programming. Particular emphasis is placed on Aboriginal participation in multilateral decision-making and advisory processes that involve fishers, scientists, industry representatives, conservation groups, DFO officials and other

government departments. The program is designed around 1) support for Aboriginal groups that come together on a voluntary basis to create common aquatic management structures, 2) potential funding for Aboriginal Fishery Officers, 3) eligibility criteria, 4) capacity-building assistance and 5) commercial fisheries access and aquaculture opportunities. The AFS and AAROM programs apply only where DFO manages the fishery.

Aboriginal representatives and DFO program managers have also emphasized the importance of providing Aboriginal groups with an effective window to other departments with programs beyond DFO's mandate. While DFO will continue to focus on its core mandate, the Department will attempt to respond more effectively to Aboriginal requests for assistance outside the DFO mandate by bringing other departments and programs to the table, by facilitating a more cross-departmental approach to dealing with issues and by supporting Aboriginal groups with related programming.

Discussions with Aboriginal groups and other stakeholders are taking place in 2003-2004 on the details of program design and implementation.

Collaboration with Federal, Provincial and Territorial Governments

Many of DFO's sustainable development goals require working with other federal government departments, as well as provincial and territorial governments.

An example of federal/provincial/territorial collaboration is the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM). The Agreement on Interjurisdictional Co-operation gave rise to the CCFAM, which formed various task groups to address national issues. A number of these task groups have been used to advance sustainable development objectives at the national level, such as the Freshwater Fisheries Task Group, the Alien Invasive Species Task Group, and the Aquaculture Task Group. A three-year review recently conducted by CCFAM concluded that tremendous progress has been made in the areas of national consistency and intergovernmental co-operation.

Furthering sustainable development within Canada requires a concerted effort across the federal government. To this end, DFO continues to work actively within interdepartmental sustainable development committees as these groups identify common federal priorities, participate in the development of a federal sustainable development vision and co-operate on research initiatives to identify the most effective ways of advancing sustainable development.

Because of the shared nature of Canada's natural resources, implementing successful sustainable development strategies requires considerable federal-provincial-territorial co-operation. Recognizing this, every jurisdiction in Canada agreed in 1999 to establish the CCFAM. Together, governments work co-operatively to effectively address issues of national importance, including sustainable development.

CCFAM:

- reviews and co-ordinates public policy objectives;
- promotes interjurisdictional co-operation;
- improves consultation and information-sharing on interjurisdictional matters;
- identifies opportunities for increased efficiency and effectiveness to improve resource management and services to industry and the public; and
- provides a forum for discussion and consultation on Canadian positions in international negotiations and subjects of national and regional interest.

Federal government priorities of particular interest to DFO include water and achieving sustainable development in departmental operations. The North is rapidly evolving with changes in governance, large-scale economic development and the settling of land claims. In this context, and because of DFO's responsibilities relating to the use of aquatic resources, DFO will continue work with several other federal departments to advance sustainable development priorities in the North. DFO is also working with other government departments and agencies to identify mitigation and adaptation strategies with respect to the effects of climate change on aquatic resources.

International

In many cases, achieving sustainable development within Canada requires international co-operation to address broader issues. For this reason, DFO works within a variety of international fora, including the International Maritime Organization, the Organisation for Economic Co-operation and Development Fisheries Committee, the Global Forum on Oceans Coasts and Islands and the FAO Committee on Fisheries, to assist in the development of international policies and approaches. DFO has also made sustainable development commitments to various international organizations. For example, at the World Summit on Sustainable Development in 2002, Canada and other countries committed to achieving such goals as the following:

- a regular process for global reporting and assessment of the state of the marine environment;
- implementation of an Action Plan for Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing;
- substantial progress regarding land-based pollution by the next Global Program of Action review;
- encouraging application of the ecosystem approach;
- a representative network of Marine Protected Areas;
- the maintenance or restoration of depleted fish stocks to levels that can produce the maximum sustainable yield; and
- eliminating subsidies that contribute to IUU fishing and fishing over capacity.

Conclusion

DFO's commitment to change is clear. The Department's planning framework — which includes DAAP, a renewed Strategic Plan and PRAS, and development of the next SDS — will continue to push the Department beyond business as usual and toward thinking of new ways of doing business in support of sustainable development.

Annex A: Sustainable Development Principles

The following principles have helped to guide the application of sustainable development at DFO.

Integrated Decision Making

Integrated decision making recognizes that decisions aimed at sustainable development:

- have a **long-term focus** that seeks to preserve and enhance economic, social and natural capital to sustain aquatic species and to improve the quality of people's lives and ensure continuing benefits for future generations;
- take a **horizontal perspective that incorporates** economic, environmental and social aspects;
- feature **an ecosystem approach**; and
- accept **shared responsibility** and commit to **transparency and communication** of how and why decisions were made.

Accountability

The Department will accept and define its accountability for its role in supporting sustainable development. This means that the SDS will:

- develop a management system to **review performance against commitments** at regular intervals and thereby document progress and the need for corrective action as necessary to ensure **continuous improvement**;
- determine the specific real world expected outcomes to be achieved in a way that is **measurable and time-bound**;
- define a reporting framework that is committed to and supportive of consultative and **transparent operations and decision making**;
- **set an example** as a way of encouraging and influencing clients, stakeholders and partners to support decisions aimed at sustainable development;
- outline the Department's accountability in its operational activities for **compliance**, for instance, with standards and requirements for fishing activities, environmental protection and prevention of pollution; and

- reaffirm a **commitment to partnering** in our relations not only with our private-sector stakeholders and members of the public but also with other federal government departments, other levels of government and Aboriginal groups.

Science and Knowledge

The Department understands the essential knowledge provided by science and the critical role that knowledge and understanding play in making decisions that are sustainable over time. Therefore, as a basis for its decisions, the Department will —

- be guided by a **precautionary approach** and risk analysis, recognizing the limitations of our understanding of oceans-related sciences;
- provide **timely, reliable and best available scientific knowledge**, understanding and advice on key aquatic resources and ecosystems;
- complement and integrate scientific knowledge and understanding with **community and traditional knowledge**; and
- integrate and share information and data to enhance cost-effective decisions based on **anticipation and prevention of problems**, in part through conducting strategic environmental assessments of policies, plans and programs in accordance with the 1999 Cabinet Directive.

Annex B: Assessing Progress on DFO's 2001-2003 SDS

To assess progress on DFO's 2001-2003 SDS commitments, qualitative measures have been used in this document to evaluate the 41 planned activities. The measures are meant to describe DFO's progress toward the targets – the 41 planned activities – to which DFO committed in its 2001-2003 SDS. These measures are the same as those reported in Appendix B of the March 2003 report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, except that a sixth category, ***Progress toward target continues***, has been added.

Description of progress toward targets set in the sustainable development strategy	Comments
Target has been achieved.	The target identified in the sustainable development strategy has been achieved. Departments and agencies may wish to include a discussion of the results associated with achieving their targets.
Progress toward target is on schedule.	Progress toward the target identified in the sustainable development strategy is ongoing and on schedule. Departments and agencies may wish to include a discussion of the results associated with progressing toward their targets.
Progress toward target continues.	The target date has not been met, but significant progress has been made and is ongoing.
Target has not been met or progress toward target has been delayed	Progress on the target in the sustainable development strategy has been delayed. A brief explanation of why progress has been delayed and the barriers and challenges being encountered should be provided. Corrective actions for bringing the target back on track should also be outlined (if applicable).
Target has been revised.	The target has been revised. A brief explanation of why and how the target was revised should be included.
Target is no longer valid.	The target is no longer valid. An explanation of why this is the case should be provided.

Annex C: Summary of 2001-2003 SDS

The following tables summarize the themes, goals, objectives, outcomes, planned activities, performance measures/indicators and ultimate impacts of DFO's 2001-2003 SDS.

Theme 1: New Forms of Governance and Shared Stewardship

Goal #1: Sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship

Objective 1.1: Collaborative, integrated approaches to management and use of marine and freshwater resources

Expected Outcome	Planned Activities	Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
1.1.1 – Improved stakeholder involvement in shared stewardship of estuarine, coastal and marine ecosystems and resources	• Develop and implement integrated management plans (IMPs) and complete demonstration projects in three coastal regions by end of 2002: Eastern Scotian Shelf, Western Arctic, and Gulf of St. Lawrence • Establish Minister's Advisory Council on Oceans (MACO)	• Effectiveness of new oceans governance • Level of stakeholder participation • Number/coverage /nature of active and proposed IMPs • Reach and usage of educational materials and Internet	• Realization of economic potential and social benefits from oceans
1.1.2 – Increased stakeholder involvement in delivery of marine services	• Initiate and test new CCG partnerships with private and voluntary sector stakeholders in delivery of marine services by end of 2003	• Number of new partnerships and alliances created • Stakeholder support	• Improved marine safety • Decreased risk of environmental pollution • Increased awareness of environmental aspects by stakeholders
1.1.3 – Expanded arrangements for DFO and stakeholders to work together to achieve mutual fisheries management objectives	• Initiate co-management arrangements with 1-2 fisheries plans per year adopting the co-management model, with a goal of up to 25 co-managed fisheries by end of 2003	• Number of fisheries under the co-management model, per year • Shared enforcement costs	• Increased economic stability among fishery participants, along with greater responsibility for management decisions, reinforcing a commitment toward responsible fishing practices
1.1.4 – Enhanced stakeholder involvement in delivery of fish habitat management program	• Streamline habitat referral process • Support fish habitat restoration and enhancement across Canada through improved partnerships, public education, public awareness, and strategic investments in community capacity to carry out physical projects	• Improvements in response time to development proposals (i.e., referrals) received and reviewed by DFO in Ontario and the Prairie provinces • Level of stakeholder participation, including in-kind contributions and leveraged funds applied to habitat conservation, restoration and enhancement initiatives • An increased level of DFO participation in stewardship partnerships/programs in all parts of Canada which support goals of DFO habitat policy	• Conservation and protection of fish habitat from harmful alteration, disruption or destruction • Healthy, abundant fish populations

Theme 2: Knowledge and Technology for Sustainable Development

Goal #2A: Better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems to support decision making

Objective 2A.1: Better understanding and more timely scientific information and other knowledge to support decision making

Expected Outcome	Planned Activities	Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
2A.1.1 – Improved scientific research	• Develop an operational framework for incorporating ecosystem considerations within fisheries and oceans management by end of 2002 • Create a national network of multidisciplinary teams from public and private sectors by end of 2001 • Identify changes to the current stock assessment process and recommend new approach by end of 2001	• Better scientific information on biodiversity and species at risk • Increased exchanges of knowledge among private and public sectors oceans experts and fisheries scientists • Number of fisheries managed on basis of ecosystem considerations • Improved public confidence in scientific information and advice to fisheries and oceans managers	• Better understanding of ecosystem linkages • Better information on effect of multi-purpose uses within an aquatic ecosystem • Involvement of other levels of government and stakeholders • Effective use of scientific research resources • Better understanding of oceans • Research activities and gaps identified • More timely management response to changes in health of aquatic resources
2A.1.2 – Better understanding of environmental impacts of aquaculture and how to minimize and/or mitigate negative effects	• Increase DFO's research on environmental impacts of aquaculture by end of 2001	• Additional researchers hired • Research projects launched • Increased confidence on part of aquaculture industry and other stakeholders • Increased public confidence in the Canadian aquaculture sector	• More environmentally sustainable and competitive aquaculture industry in Canada • Reduced risk of adverse environmental degradation or accidents • Higher public confidence in products and practices of the Canadian aquaculture industry
2A.1.3 – Improved knowledge and understanding of the impact of oceans on the Earth's climate	• Support the Argo Program, an international initiative to understand global climate, by deployment of up to 90 oceanographic floats in world oceans by end of 2003	• Number of floats purchased and deployed • Data made available to Canadian and global partners • References in climate change literature	• Contributing to international knowledge on climate change
2A.1.4 - More accurate, in-season, real-time fisheries information available to fisheries managers	• Develop a harmonized Fisheries Information Management database with online access through a common window by end of 2003	• % of database harmonized • Number of standardized codes • % of database architecture completed • Sharing of catch and other fisheries information across DFO Regions	• Better fisheries management decisions • More sustainable fisheries • Reduced surveillance and enforcement costs
2A.1.5 – A cohesive, cross-sectoral data management system linking major DFO data holdings and initiatives	• Create an inventory of departmental data holdings and data initiatives accessible online to managers, nationally, by end of 2001 • Establish a framework to ensure that data quality and consistency is maintained department-wide by end of 2002 • Electronically link data sources identified as key for decision-making by end of 2003	• National fisheries data on landings and values of the principal fisheries is available within 6 months of the end of the calendar year • Number of previously unconnected data sources automatically linked • Increased number of downloads of data from departmental web sites	• More timely access to data to support decision-making • Better access to departmental data sources for external clients, facilitating scientific and economic research

Theme 2: Knowledge and Technology for Sustainable Development (continued)

Goal #2B: Effective application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources

Objective 2B.1: Application of navigation and marine communication technologies for safe use of Canadian waterways

Expected Outcome	Planned Activities	Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
2B.1.1 – Progress toward a modernized vessel traffic system in Canadian navigable waterways	• Develop long-term, multi-year action plan and identify resources required by end of 2003	• A completed action plan • Stakeholder support • Fewer negative environmental incidents resulting from vessel movement • Compliance rates by Canadian and foreign vessels with Canadian shipping rules	• Marine safety • More competitive shipping industry in Canada • Reduced risk of environmental degradation or accidents • Greater protection for Canadian environment and industries from introduction of exotic species
2B.1.2 – Safer and more efficient navigation of Canada's navigable waterways	• Convert 600 CHS charts to electronic form by end of 2003	• Number of charts converted • Reduced number of incidents	• Improved marine safety and reliable navigational aids despite increased marine use • Decreased risk and severity of environmental accidents

Objective 2B.2: Application of science, socio-economic analysis and new technologies for the sustainable use of marine and freshwater resources

Expected Outcome	Planned Activities	Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
2B.2.1 – More effective fisheries management strategies based on the precautionary approach	• Test Objectives-Based Fisheries Management (OBFM) approach in 10 pilot fisheries by end of 2003	• Number of pilots implemented	• Sustainable fisheries/harvesting
2B.2.2 – National guidelines in place to support sustainable aquaculture	• Develop national operational policy framework and guidelines for the aquaculture industry, in collaboration with the industry and other stakeholders, by end of 2001	• Policy framework in place • National guidelines communicated to the aquaculture industry and other stakeholders • Level of industry and other stakeholder involvement and support	• More environmentally sustainable and competitive aquaculture industry in Canada • Reduced risk of adverse environmental degradation or accidents • Higher public confidence in products and practices of the Canadian aquaculture industry
2B.2.3 – Progress toward long term management of fish harvesting capacity in Canada	• Complete a National Action Plan to manage harvesting capacity and to facilitate self-adjustment by commercial fleets, as part of Canada's commitment to the FAO, by end of 2003	• National Action Plan completed • Inter-jurisdictional agreement • Stakeholder support	• More sustainable and economically viable fishing industry • Fish harvesting capacity in balance with resource capacity over long term • Reduced re-structuring costs
2B.2.4 – Strengthened conservation and protection of oceans ecosystems and their living and non-living marine resources	• Develop and implement a national system of marine protected areas (MPAs) including designation of five MPAs by end of 2002 • Establish MEQ guidelines, objectives and criteria	• Number/coverage/nature of active and proposed MPAs • Reach and effectiveness of MEQ guidelines, objectives and criteria • Level of integration vis-a-vis precautionary/ ecosystem	• Improved health of estuarine, coastal and marine ecosystems

Theme 3: Sustainable Operations

Goal #3: Reduction of negative physical environmental impacts of departmental operations

Objective 3.1: Departmental operations consistent with recognized Canadian and international environmental management standards

Expected Outcome	Planned Activities	Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
3.1.1 – Environmental Performance Baselines (Water/ Waste-water, Energy (GHG emissions), Non-Hazardous Solid Waste and Toxic Substances and Halocarbons) established for major DFO facilities by end of 2001	• Collect data from DFO facilities • Compile and synthesize environmental performance information into baselines • Conduct environmental audits of each major facility	• Number of baselines established • Number of DFO facilities examined	• Establishing baselines will provide a level of measurement against which DFO can benchmark its environmental performance in future years
3.1.2 – Environmental Management Programs (EMPs) developed for all environmental aspects including Green Procurement by end of 2003	• Use environmental performance baselines collected for the major facilities to develop greening outcomes and action plans for EMPs • Consult with stakeholders • Update SDS in 2001 to include outcomes developed from baseline data • Use DFO's share of the Federal House in Order GHG emissions reduction target as the Energy (GHG emissions) target in 2001	• Number of EMPs prepared on an annual basis	• Reduce DFO's impact on the environment

3.1.3 – Effective implementation and performance of existing Management Plans for:
1. Contaminated Sites
2. Ozone-depleting substances (ODS)
3. Fuel Storage Tanks
	• Complete 800 CCME Phase I assessments and 50 CCME Phase II and/or Phase III assessments per year
	  • Use a risk management approach to prioritize sites
	• Invest $250K per year for replacing halocarbon in DFO operations with non-ODS
	  • Identify feasible replacement candidates
	  • Complete halocarbon inventory
	  • Populate the Halocarbon Inventory Database
	• 100 Fuel storage tank inspections and 50 tank upgrades per year
	  • Complete implementation of the Fuel Storage Tank Management Plan
	  • Review profile annually to determine departmental liability
		• Number of Phase I and Phase II and/or Phase III assessments completed per year
		• $ invested per year
		• Number of halon systems identified
		• Number of reservoirs inspected per year
		• Number of reservoirs improved per year
		• Number of tanks inspected per year
		• Number of tanks upgraded per year
			• These actions are proportional to the outcomes established in the EMPs and assist the reduction of DFOs environmental footprint

3.1.4 – Implementation of Environmental Management Plans (EMPs) at all current client-managed harbours (559) by end of 2002	• Sensitize client-managers to the benefits of EMPs and sound environmental practices • Consult with client-managers to mould the EMPs to specific harbour needs • Work with new client-managed harbours to develop EMPs within three years of establishment	• Number of EMPs implemented at client-managed harbours per year	• Increase client-manager awareness of environmental aspects of harbour operations • Reduce impacts on environment
3.1.5 – Compliance with ISM Code for all DFO vessels above 125 tonnes by end of 2003	• Ensure that the CCG's onboard Safety Management System meets the requirements of the ISM Code • In partnership with stakeholders, promote the Safety Management System and identify possible improvements to it • Co-ordinate activities with external auditors from an agency approved by law to issue Documents of Compliance and Safety Management Certificates • Monitor environmental profile data for all vessels	• Number of DFO vessels over 125 tonnes certified	• Improved safety of DFO vessel operations • Increased pollution protection • Reduced vessel operation costs

Theme 4: Managing for Progress and Performance

Goal #4: A management system to track progress and performance of the Sustainable Development Strategy

Objective 4.1: Sustainable Development commitments incorporated into departmental integrated planning initiative

Expected Outcome	Planned Activities	Performance Measures/Indicators	Ultimate Impacts
4.1.1 – Systematic review and measurement of progress and senior management assessment of performance	• Integrate SDS into departmental business planning and reporting processes • Develop a performance measurement framework for the Strategy	• Regular progress reports • Performance assessment reports • Senior Management involvement • Improved credibility with Canadian public, parliamentarians and stakeholders	• Improved management of the Strategy and Action Plan • Closing of the "implementation gap" • Continuous learning

Annex D: Summary of Progress on Planned Activities

Goal	Planned Activities	Status
1: Sustainable use of marine and freshwater resources and ecosystems through new forms of governance and shared stewardship	• Develop and implement integrated management plans (IMPs) and complete demonstration projects in three coastal regions by end of 2002: Eastern Scotian Shelf, Western Arctic, and Gulf of St. Lawrence (Outcome 1.1.1)	Progress toward target
	• Establish Minister's Advisory Council on Oceans (MACO) (Outcome 1.1.1)	Achieved
	• Initiate and test new CCG partnerships with private and voluntary sector stakeholders in delivery of marine services by end of 2003 (Outcome 1.1.2)	Achieved
	• Initiate co-management arrangements with 1-2 fisheries plans per year adopting the co-management model, with a goal of up to 25 co-managed fisheries by end of 2003 (Outcome 1.1.3)	Achieved
	• Streamline habitat referral process (Outcome 1.1.4)	On schedule
	• Support fish habitat restoration and enhancement across Canada through improved partnerships, public education, public awareness, and strategic investments in community capacity to carry out physical projects (Outcome 1.1.4)	On schedule
2A: Better knowledge of the nature and use of marine and freshwater resources and ecosystems to support decision making	• Develop an operational framework for incorporating ecosystem considerations within fisheries and oceans management by end of 2002 (Outcome 2A.1.1)	Progress toward target
	• Create a national network of multidisciplinary teams from public and private sectors by end of 2001 (Outcome 2A.1.1)	Achieved
	• Identify changes to the current stock assessment process and recommend new approach by end of 2001 (Outcome 2A.1.1)	Achieved
	• Increase DFO's research on environmental impacts of aquaculture by end of 2001 (Outcome 2A.1.2)	Achieved
	• Support the Argo Program, an international initiative to understand global climate, by deployment of up to 90 oceanographic floats in world oceans by end of 2003 (Outcome 2A.1.3)	Achieved
	• Develop a harmonized Fisheries Information Management database with online access through a common window by end of 2003 (Outcome 2A.1.4)	Delayed
	• Create an inventory of departmental data holdings and data initiatives accessible online to managers, nationally, by end of 2001 (Outcome 2A.1.5)	Achieved
	• Establish a framework to ensure that data quality and consistency is maintained department-wide by end of 2002 (Outcome 2A.1.5)	Revised
	• Electronically link data sources identified as key for decision-making by end of 2003 (Outcome 2A.1.5)	Progress toward target
2B: Effective application of knowledge and new technologies to support the sustainable and safe use of marine and freshwater resources	• Develop long-term, multi-year action plan and identify resources required by end of 2003 (Outcome 2B.1.1)	Progress toward target
	• Convert 600 CHS charts to electronic form by end of 2003 (Outcome 2B.1.2)	Progress toward target
	• Test Objectives-Based Fisheries Management (OBFM) approach in 10 pilot fisheries by end of 2003 (Outcome 2B.2.1)	Revised
	• Develop national operational policy framework and guidelines for the aquaculture industry, in collaboration with the industry and other stakeholders, by end of 2001 (Outcome 2B.2.2)	Achieved
	• Complete a National Action Plan to manage harvesting capacity and to facilitate self-adjustment by commercial fleets, as part of Canada's commitment to the FAO, by end of 2003 (Outcome 2B.2.3)	Delayed
	• Develop and implement a national system of marine protected areas (MPAs) including designation of five MPAs by end of 2002 (Outcome 2B.2.4)	Progress toward target
	• Establish MEQ guidelines, objectives and criteria (Outcome 2B.2.4)	On schedule

Goal	Planned Activities	Status
3: Reduction of negative physical environmental impacts of departmental operations	• Collect data from DFO facilities (Outcome 3.1.1)	Achieved
	• Compile and synthesize environmental performance information into baselines (Outcome 3.1.1)	Achieved
	• Conduct environmental audits of each major facility (Outcome 3.1.1)	Achieved
	• Use environmental performance baselines collected for the major facilities to develop greening outcomes and action plans for EMPs (Outcome 3.1.2)	Progress toward target
	• Consult with stakeholders (Outcome 3.1.2)	Progress toward target
	• Update SDS in 2001 to include outcomes developed from baseline data (Outcome 3.1.2)	Progress toward target
	• Use DFO's share of the Federal House in Order GHG emissions reduction target as the Energy (GHG emissions) target in 2001 (Outcome 3.1.2)	Progress toward target
	• Complete 800 Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) Phase I assessments and 50 CCME Phase II and/or Phase III assessments per year • Use a risk management approach to prioritize sites (Outcome 3.1.3)	Achieved
	• Invest $250K per year for replacing halocarbon in DFO operations with non-ozone-depleting substances (ODS) • Identify feasible replacement candidates • Complete halocarbon inventory • Populate the Halocarbon Inventory Database (Outcome 3.1.3)	On schedule
	• 100 Fuel storage tank inspections and 50 tank upgrades per year • Complete implementation of the Fuel Storage Tank Management Plan • Review profile annually to determine departmental liability (Outcome 3.1.3)	Not met
	• Sensitize client-managers to the benefits of EMP's and sound environmental practices (Outcome 3.1.4)	Achieved
	• Consult with Client Managers to mould the EMPs to specific harbour needs (Outcome 3.1.4)	Achieved
	• Work with new client-managed harbours to develop EMP's within three years of establishment (Outcome 3.1.4)	Achieved
	• Ensure that the CCG's onboard Safety Management System meets the requirements of the ISM Code (Outcome 3.1.5)	Progress toward target
	• In partnership with stakeholders, promote the Safety Management System and identify possible improvements to it (Outcome 3.1.5)	Progress toward target
	• Co-ordinate activities with external auditors from an agency approved by law to issue Documents of Compliance and Safety Management Certificates (Outcome 3.1.5)	Progress toward target
	• Monitor environmental profile data for all vessels (Outcome 3.1.5)	Progress toward target
4: A management system to track progress and performance of the Sustainable Development Strategy	• Integrate SDS into departmental business planning and reporting processes (Outcome 4.1.1)	On schedule
	• Develop a performance measurement framework for the Strategy (Outcome 4.1.1)	On schedule

Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport d'étape sur la Stratégie 2001-2003

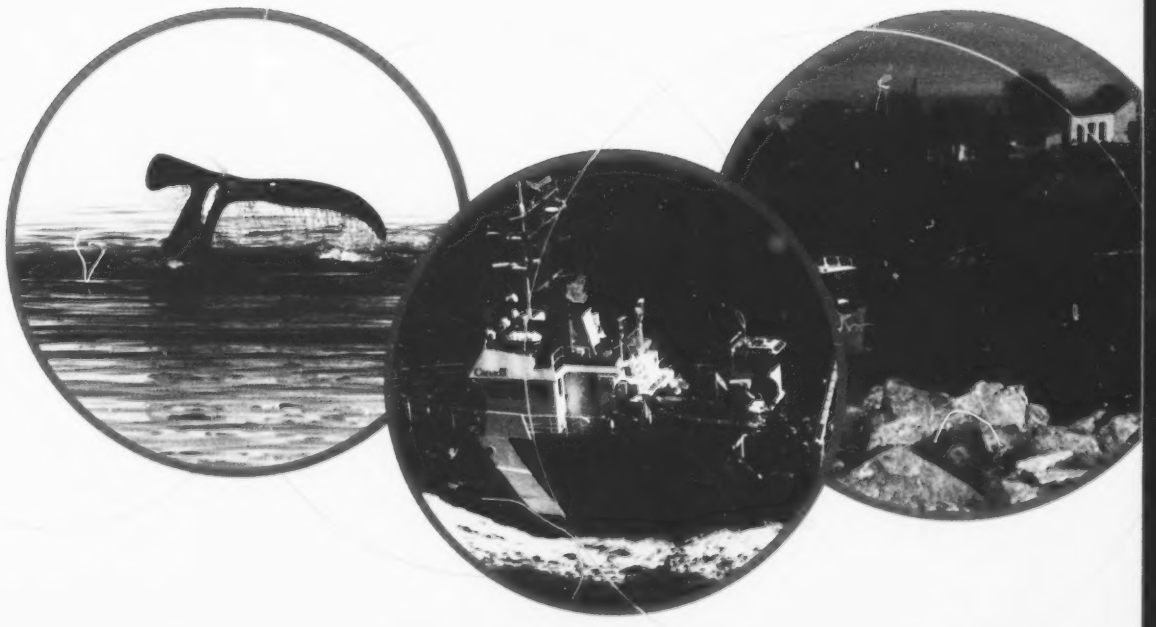

www.dfo-mpo.gc.ca

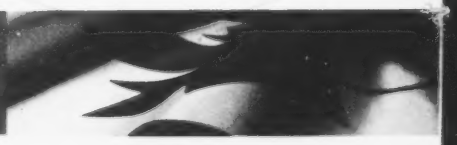

Canada

La Stratégie de développement durable

Rapport d'étape sur la Stratégie 2001-2003

Publié par :

Direction communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

MPO/2004-15

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2004
N° cat. Fs23-329/2004
ISBN 0-662-67919-9

Imprimé sur du papier recyclé

Photos gracieuseté de Provincial Airlines, S. Cosens, Studio 2, Images du Nouveau-Brunswick.

Table des matières

Message du Ministre 1

Résumé 3

Introduction 6

- Le développement durable au MPO 7
- Évolution du contexte 9
- Justification du rapport d'étape 11

Progrès réalisés par rapport à la SDD de 2001-2003 13

- Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et intendance partagée 15
- Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable 24
- Thème 3 : Activités durables 38
- Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement 46

La prochaine stratégie de développement durable du MPO 48

- Observations du Commissaire à l'environnement et au développement durable 48
- Loi sur les espèces en péril 49
- Engagement des Autochtones 49
- Collaboration avec gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux 50
- International 51
- Conclusion 52

Annexe A: Principes de développement durable 53

- Prise de décisions intégrée 53
- Imputabilité 53
- Sciences et connaissances 54

Annexe B : SDD 2001-2003 — Évaluation des progrès du MPO 55

Annexe C : Sommaire de la SDD de 2001 à 2003 56

- Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée 56
- Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable 57
- Thème 3 : Activités durables 60
- Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement 62

Annexe D : Sommaire des progrès par rapport aux activités planifiées 63

Message du Ministre

La qualité de vie des Canadiens passe par les ressources aquatiques du Canada, tant océaniques que d'eau douce, et compte sur leur conservation pour le profit des générations futures. Mon ministère, Pêches et Océans Canada (MPO), s'est engagé à répondre à ces attentes et à aider les Canadiens à tirer le meilleur parti de ces ressources.

Le MPO tente d'intégrer les considérations environnementales, sociales et économiques à la prise de décisions, à nos activités et à la gestion des ressources. Cette démarche équilibrée, que l'on appelle le développement durable, est au cœur des activités de mon ministère. Cela suppose de gérer nos océans d'une manière intégrée et consultative, veiller à ce que nos activités soient respectueuses de l'environnement, adopter une approche prudente, aussi bien au pays qu'à l'échelle internationale, afin de mieux comprendre et respecter les limites et les risques de l'exploitation du poisson, collaborer avec les provinces aux questions qui touchent l'eau douce, acquérir et exploiter l'excellence scientifique pour nous assurer que nous avons une compréhension valable de nos systèmes aquatiques et, enfin, favoriser un secteur des services maritimes innovateur.

Aujourd'hui, la recherche de ce développement durable est plus importante que jamais. L'environnement dans lequel le MPO évolue a changé radicalement ces dernières années. Notre mandat a évolué avec l'apparition de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les espèces en péril*, de même qu'avec la Stratégie sur les océans du Canada. Les changements juridiques associés aux droits des peuples autochtones et issus de traités, une industrie de l'aquaculture rapidement grandissante et la nécessité de jouer un rôle plus actif à l'égard des questions liées à la gestion de l'habitat du poisson ont aussi eu des incidences sur le Ministère.

En octobre 2002, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un rapport qui fait état des efforts importants que le MPO a fait pour intégrer les principes du développement durable à son mandat. Le rapport souligne aussi les défis auxquels fait face le Ministère, et donne des orientations qui permettront de relever ces défis.

Nous nous efforçons de relever ces défis et d'autres encore, dont une demande croissante de connaissances nouvelles et spécialisées et la nécessité de s'assurer que les ressources ministérielles sont utilisées de la meilleure façon possible pour répondre aux besoins des Canadiens. Le MPO a entrepris un examen exhaustif, le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PÉMA), qui vise à assurer la stabilité financière du MPO pour l'avenir, à renforcer les pratiques de gestion et à renouveler nos politiques et nos programmes. Notre examen est axé sur la nécessité de s'assurer que les principes de développement durable font partie intégrante du renforcement de nos activités en tant que ministère.

Tandis que se poursuit le processus de revitalisation du MPO, le présent rapport résume les progrès réalisés jusqu'à maintenant par rapport à la Stratégie de développement durable (SDD) de 2001–2003. Par suite de l'examen du PÉMA, une SDD complète sera élaborée et déposée au Parlement en 2004-2005. Cette nouvelle stratégie tiendra compte du PÉMA et des autres initiatives de changement proposées afin de nous permettre de relever nos défis internes et externes et faire en sorte que les principes du développement durable fassent partie de tout ce que nous faisons en tant que ministère. En effet, la prochaine stratégie du MPO placera la barre encore plus haut en concentrant davantage sur les résultats durables d'un plus grand éventail d'activités.

Mon secrétaire parlementaire, l'honorable M. Shawn Murphy, et moi-même sommes déterminés à travailler avec les parlementaires et les Canadiens de tout le pays, pour faire en sorte que cet engagement se traduise en réalité concrète grâce à la promotion du développement durable de nos ressources aquatiques, au profit des générations présentes et futures de Canadiens.

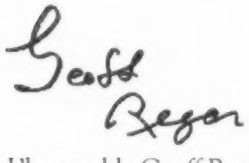

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans du Canada

Résumé

Le MPO est un ministère voué au développement durable et à l'utilisation sûre des eaux canadiennes au profit de tous les Canadiens. Cela signifie que les considérations environnementales, économiques et sociales font partie intégrante de la prise de décisions au Ministère.

Reconnaissant que la mise en valeur des ressources aquatiques doit être faite avec soin pour sauvegarder la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, le MPO travaille avec d'autres à tirer des avantages économiques et sociaux des ressources océaniques et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de ces ressources. Par exemple, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de divers mécanismes de consultation, le MPO travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones, le milieu scientifique national et international et d'autres intervenants.

Le MPO est un ministère voué au développement durable et à l'utilisation sûre des eaux canadiennes au profit de tous les Canadiens. Cela signifie que les considérations environnementales, économiques et sociales font partie intégrante de la prise de décisions au Ministère.

En 2001, le MPO a publié sa deuxième SDD, intitulée *Accroître la sensibilisation et la capacité : Un plan d'action pour la poursuite du développement durable de 2001 à 2003*. Elle comportait cinq buts :

- assurer l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à une intendance partagée;
- appuyer les processus décisionnels, grâce à une meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce;
- améliorer l'application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce;
- réduire les incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement; et
- établir un système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la SDD.

Sont associés à ces buts, 41 activités planifiées, chacune précisant ce que le MPO entend faire, appliquer ou produire. Depuis que cette stratégie a été rendue publique, le MPO a fait des progrès importants par rapport à ces activités planifiées : 36 ont été accomplies ou sont en voie de l'être. Voici certains des points saillants des progrès du MPO :

- l'établissement d'ententes de cogestion dans le cadre de 31 pêches, ce qui dépasse l'objectif prévu de 25. En vertu de ces ententes, le

MPO et les intervenants collaborent afin d'arriver à une gestion coopérative des pêches;

- l'achat et le déploiement de 91 bouées océanographiques, grâce aux fonds du Plan d'action 2000 pour le changement climatique, dans le cadre d'une initiative internationale visant à améliorer la compréhension du système climatique océan-atmosphère et le rôle des océans dans les changements climatiques;
- un rôle de leadership pour l'établissement d'un réseau national de zones de protection marines (ZPM) au Canada, notamment désigner comme ZPM le champ hydrothermal Endeavour, afin de renforcer la conservation et la protection des écosystèmes océaniques;
- une participation accrue des intervenants à la prestation de services maritimes. Plus de 200 partenariats ont été créés dans des domaines comme les aides à la navigation et la sécurité nautique.

En novembre 2002, le MPO a entrepris un examen organisationnel exhaustif, intitulé Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement ou PÉMA. L'objet de cet examen est d'assurer la stabilité financière du MPO pour l'avenir, de renforcer les pratiques de gestion du Ministère et de renouveler ses politiques et ses programmes.

Le principal objectif du PÉMA consiste à renforcer la capacité du Ministère de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes. Le PÉMA est donc guidé par des principes qui appuient le développement durable : la gestion intégrée des ressources, les partenariats, la notion de bien public, la gestion des risques et la prudence. Tout au long du PÉMA, le MPO a reconfirmé et renforcé son engagement envers le développement durable en tant qu'élément fondamental de tous ses programmes et services. Le PÉMA jettera les bases du renouvellement du Plan stratégique du MPO, de son Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) et de sa prochaine SDD.

Suivant le cours normal des événements, le MPO serait maintenant prêt à déposer sa troisième SDD. Toutefois, surtout à cause du PÉMA, le MPO a décidé de présenter plutôt un rapport d'étape sur sa SDD de 2001-2003 pour le moment. Quand le PÉMA sera terminé, le Plan stratégique et le CPRR du MPO seront renouvelés et une SDD entièrement nouvelle sera élaborée et déposée en 2004-2005. Cette décision, prise en collaboration avec le Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), permet de s'assurer que la nouvelle SDD du MPO correspondra tout à fait au programme de changement du Ministère, à son nouveau Plan stratégique et à son CPRR renouvelé.

PÉMA

Le principal objectif du PÉMA consiste à renforcer la capacité du Ministère de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes. Le PÉMA est donc guidé par des principes qui appuient le développement durable : la gestion intégrée des ressources, les partenariats, la notion de bien public, la gestion des risques et la prudence.

Renforcée par la nouvelle orientation des politiques et des programmes du *MPO*, la prochaine *SDD* mettra de l'avant des engagements conformes à la vision du MPO qui entrevoit de collaborer avec les Canadiens pour assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes.

Introduction

Le Canada est une nation maritime. Bordé par les océans Arctique, Atlantique et Pacifique, il compte certains des plus grandes étendues d'eau et voies navigables intérieures du monde, telles que le fleuve Saint-Laurent et la baie d'Hudson. Des millions de Canadiens vivent dans des zones côtières et les ressources marines et d'eau douce figurent parmi les plus grands atouts naturels du pays.

Pêches et Océans Canada (MPO) joue un rôle de premier plan relativement au développement durable et à l'utilisation sûre des eaux canadiennes au profit de tous les Canadiens. Ainsi, dans le cadre de son mandat, les mesures que le MPO prend ont un effet direct sur le gagne pain de milliers de Canadiens et ont une incidence sur le tissu économique, social et culturel du Canada. Les principaux domaines de compétence du MPO sont les suivants :

- Protéger les milieux marins et d'eau douce;
- Gérer et protéger les ressources halieutiques et l'habitat du poisson;
- Comprendre les océans et les ressources aquatiques;
- Maintenir la sécurité nautique;
- Amener les Autochtones à participer à la gestion des ressources aquatiques; et
- Faciliter le commerce maritime et le développement des océans.

Mandat du MPO

Le développement durable est à la base du mandat, des politiques et des programmes du MPO. En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des groupes autochtones, des intervenants du secteur privé et des bénévoles, le MPO assume les responsabilités suivantes pour le Parlement et les Canadiens :

- des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et des eaux intérieures;
- la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures;
- la direction et le soutien des politiques et programmes fédéraux touchant les océans; et
- des services maritimes sûres, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

Le développement durable au MPO

Le développement durable est à la base du mandat, des politiques et des programmes du MPO et celui-ci doit, chaque jour, intégrer efficacement les considérations environnementales, sociales et économiques à sa prise de décisions.

Reconnaissant que la mise en valeur des ressources aquatiques doit être faite avec soin pour sauvegarder la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, le MPO travaille avec d'autres à tirer des avantages économiques et sociaux des ressources océaniques et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de ces ressources. Par exemple, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de divers mécanismes de consultation, le MPO travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones, le milieu scientifique national et international et d'autres intervenants.

En 2001, le MPO a publié sa deuxième Stratégie de développement durable (SDD), intitulée *Accroître la sensibilisation et la capacité : Un plan d'action pour la poursuite du développement durable de 2001 à 2003*. Cette stratégie, fondée sur des principes relatifs à la prise de décisions intégrée, à la responsabilisation, ainsi qu'aux sciences et à la connaissance (voir la description de ces principes à l'annexe A), avait cinq buts :

- assurer l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à une intendance partagée;
- appuyer les processus décisionnels, grâce à une meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce;
- améliorer l'application des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce;
- réduire les incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement; et
- établir un système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la SDD.

Sont associés à ces buts, 41 activités planifiées, chacune précisant ce que le MPO entend faire, appliquer ou produire. Depuis que cette stratégie a été rendue publique, le MPO a fait des progrès importants par rapport à ces activités planifiées : 36 ont été accomplies ou sont en voie de l'être. Pendant cette période, le MPO a aussi évolué de différentes manières fondamentales à l'appui du développement durable. Par exemple, le Ministère délaisse :

- l'accent mis sur les pêches pour s'orienter vers des responsabilités de gestion plus larges des océans;
- la prise de décision centralisée pour adopter une démarche transparente et participative en vue d'engager les intervenants et les partenaires;
- les échanges environnementaux, sociaux et économiques à court terme pour mettre l'accent sur la durabilité de l'environnement et la viabilité économique à long terme; et
- une réglementation traditionnelle pour se tourner vers des méthodes innovatrices axées sur le risque, qui favorisent le développement durable.

Le MPO continue à faire des progrès relativement à la capacité de tirer des avantages économiques et sociaux des ressources aquatiques, tout en préservant et en rétablissant l'environnement aquatique. Les principes et les concepts du développement durable sont à la base d'un bon nombre des politiques et des programmes du MPO et la démarche choisie par le Ministère consiste à fournir un cadre de planification global dans lequel sont intégrés les principes et les objectifs du développement durable.

Évolution du contexte

Les océans et les eaux douces sont soumis à de croissantes menaces en raison de la pollution et des activités qui peuvent détériorer ou modifier l'habitat du poisson et l'écosystème aquatique dans son ensemble. Les demandes liées aux océans du Canada ne cessent d'augmenter, que ce soit pour l'aquaculture, l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière en mer ou l'écotourisme qui viennent s'ajouter à la pêche traditionnelle et au transport maritime au nombre des industries d'importance. Il en va de même des eaux douces du Canada, où l'on constate une augmentation de l'utilisation à des fins récréatives et des demandes accrues de projets de développement, tels que l'exploitation terrestre du pétrole et du gaz, l'exploitation minière et les projets hydroélectriques. De plus, toute augmentation de l'intensité d'utilisation des terres menace les ressources d'eau douce, estuariennes et marines.

Les répercussions cumulatives des activités humaines continuent d'avoir des incidences sur l'environnement : les pressions exercées par la consommation et la croissance démographique, les défis que représentent la viabilité socio-économique et la diversification des collectivités côtières, la pollution industrielle attribuable à la foresterie, à l'exploitation minière et aux transports, ainsi que l'étalement urbain.

Depuis quelques années, le mandat du Ministère a évolué par suite de l'adoption de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que de l'introduction de la Stratégie sur les océans du Canada. L'évolution du droit relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités des Autochtones, ainsi que les questions liées à l'aquaculture et la nécessité de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'habitat du poisson ont aussi eu des incidences sur le Ministère.

Devant cette évolution, les clients et les citoyens s'attendent encore davantage à une participation accrue du MPO aux processus de gestion des risques et de conciliation d'intérêts rivaux. De plus, les enjeux liés aux programmes interreliés ont amené le MPO à mettre davantage l'accent sur la gestion transversale et à resserrer les liens avec d'autres ministères et programmes gouvernementaux.

Le MPO est soumis à un certain nombre de contraintes intérieures et extérieures :

- Le développement de l'aquaculture se heurte à des régimes de réglementation complexes et à des préoccupations publiques croissantes à propos de la viabilité de l'environnement et de l'utilisation des espaces océaniques.
- Les progrès rapides réalisés au plan de la technologie, y compris la biotechnologie, les technologies de l'information et des

Depuis quelques années, le mandat du Ministère a évolué par suite de l'adoption de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que de l'introduction de la Stratégie sur les océans du Canada. L'évolution du droit relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités des Autochtones, ainsi que les questions liées à l'aquaculture et la nécessité de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'habitat du poisson ont aussi eu des incidences sur le Ministère.

communications, continuent de transformer la manière dont le Ministère dirige ses activités. Par exemple, dans les domaines de la navigation et de la cartographie hydrographique, les produits et services traditionnels sont améliorés de manière à satisfaire aux besoins changeants des clients.

- De nouvelles technologies de l'information contribuent à accroître et à modifier les attentes du public. Le défi du MPO sera d'intégrer complètement l'information aux processus de prise de décisions stratégiques et d'élaboration de politiques du Ministère.
- Les demandes accrues de connaissances scientifiques nouvelles et spécialisées continuent de remettre en question la capacité du programme scientifique du Ministère de fournir des avis scientifiques ayant l'ampleur et la profondeur nécessaires pour la prise de décisions internes dans des domaines liés au mandat et dans les nouveaux domaines découlant des lois et d'autres facteurs.
- Le nombre de pétitions environnementales portant sur les sujets de préoccupation du public et des organismes à vocation environnementale devrait continuer d'augmenter.
- L'entrée en vigueur récente de la *Loi sur les espèces en péril* imposera de nouvelles exigences pressantes sur le Ministère. Par exemple, le MPO devra intensifier ses efforts d'évaluation de l'état des espèces en péril, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de rétablissement et déterminer les habitats essentiels à la survie et au rétablissement de ces espèces.

Ces contraintes et d'autres encore, en plus de ressources financières limitées, ont obligé le MPO à réexaminer ses priorités et à réorienter ses activités. En novembre 2002, le MPO a lancé un important examen, le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement ou PÉMA. Il vise à assurer la stabilité financière du MPO pour l'avenir, à renforcer les pratiques de gestion et à renouveler nos politiques et nos programmes. Le PÉMA était aussi une réponse à l'orientation du Gouvernement du Canada, donnée dans le discours du Trône de septembre 2002, vers la réaffectation des ressources en remplaçant d'anciennes dépenses par des priorités supérieures.

Le principal objectif du PÉMA consiste à renforcer la capacité du Ministère de travailler avec les Canadiens à assurer le développement durable et l'utilisation sûre des eaux canadiennes. Tous les Secteurs et toutes les Régions du MPO ont participé au PÉMA qui est guidé par des principes qui appuient le développement durable : la gestion intégrée (GI) des ressources, les partenariats, la notion de bien public, la gestion des risques et la prudence. Tout au long du PÉMA, le MPO a reconfirmé et renforcé son engagement envers le développement durable en tant qu'élément fondamental de tous ses programmes et services. Le PÉMA a tiré parti d'un certain nombre d'initiatives amorcées ces

Un examen des dépenses et de la gestion

Un examen des dépenses et de la gestion se déroule au même moment. Il fait partie d'une initiative annoncée dans le budget de février 2003, qui consiste à examiner les mandats et les programmes de chaque Ministère, à tous les cinq ans. Ces examens seront dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et ont pour objet de s'assurer que les dépenses continuent de contribuer à donner des résultats pour les canadiens. En mai 2003, le MPO a été désigné au nombre des quatre premiers ministères à participer à un examen des dépenses et de la gestion.

dernières années, par exemple, la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, la Stratégie sur les océans du Canada, la modernisation de la Garde côtière canadienne (GCC) et la Politique cadre en matière d'aquaculture.

Le PÉMA jettera les bases du renouvellement du Plan stratégique du MPO, de son Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) et de sa prochaine SDD. Le PÉMA apportera des solutions pour :

- renouveler les politiques et les programmes du MPO, afin d'assurer la pertinence continue des services offerts par le MPO aux Canadiens,
- raffermir les pratiques de gestion, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services du MPO,
- assurer la stabilité financière, afin de soutenir les programmes et les services du MPO.

Au cours de l'étude des moyens de modifier la façon dont le Ministère s'acquitte de ses activités, il demeure essentiel que les programmes du MPO répondent aux besoins des Canadiens et soient abordables dans les limites des ressources qui sont actuellement à la disposition du Ministère.

Justification du rapport d'étape

Suivant le cours normal des événements, le MPO serait maintenant prêt à déposer sa troisième SDD. Toutefois, surtout à cause du PÉMA, le MPO, en collaboration avec le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), a décidé de présenter plutôt un rapport d'étape sur sa SDD de 2001 2003 pour le moment.

Quand le PÉMA sera terminé, le Plan stratégique et le CPRR du MPO seront renouvelés et une SDD entièrement nouvelle sera élaborée et déposée. Le MPO s'est engagé à s'assurer que ces outils de planification ministérielle concordaient tout à fait avec la nouvelle orientation du MPO à l'appui du développement durable.

La décision de présenter un rapport d'étape a les avantages importants suivants :

- Elle permet aux membres du Parlement et aux intervenants d'étudier les progrès du MPO à ce jour par rapport aux engagements de la SDD;
- Elle vise à s'assurer que le programme de changement ministériel concordera tout à fait avec les engagements futurs en matière de développement durable;

- Elle assure une concordance entre la nouvelle SDD et le CPRR renouvelé; et
- Elle assure une harmonisation appropriée de la nouvelle SDD et du nouveau Plan stratégique du MPO.

La section qui suit décrit les progrès réalisés par le MPO à l'égard de sa SDD de 2001-2003. Ensuite, la section sur la prochaine SDD du MPO indique l'orientation que prendra la nouvelle stratégie, et présente une étude des facteurs en cause ainsi que des contraintes nouvelles dont doit tenir compte la troisième SDD du MPO..

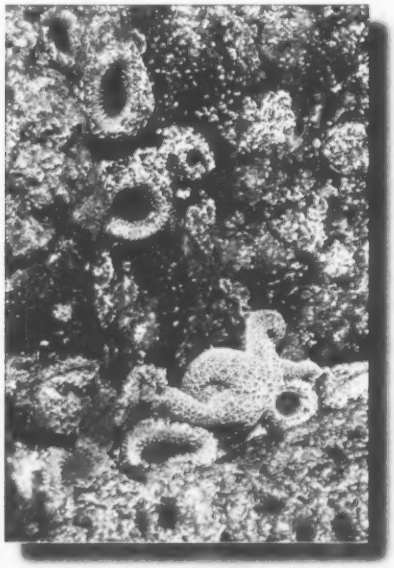

Progrès réalisés par rapport à la SDD de 2001-2003

La présente section décrit les progrès réalisés par le MPO par rapport à sa SDD de 2001 2003. Ces progrès sont mesurés en fonction des six éléments suivants :

- Les **thèmes** représentent les grandes orientations de la SDD de 2001-2003.
- Les **buts** sont à long terme, stratégiques et de niveau élevé. Ils établissent une orientation et une portée d'ensemble.
- Les **objectifs** sont également à long terme et exhaustifs, mais constituent des étapes intermédiaires vers les buts.
- Les **résultats** désignent ce que le Ministère recherche, ou le champ d'action sur lequel il entend concentrer ses efforts.
- Les **activités planifiées** déterminent ce que le MPO compte faire, appliquer ou produire. Ces activités représentent des cibles, et les progrès par rapport à chacune sont décrits en fonction des mesures définies à l'annexe B.
- Les **résultats ultimes** sont des répercussions positives, de haut niveau, sur le développement durable que le MPO espère voir découler de la mise en œuvre de sa Stratégie.

Les thèmes, les buts et les objectifs de la SDD de 2001-2003 sont indiqués dans la figure ci-dessous. Les six éléments sont présentés à l'annexe C, ainsi que les mesures ou indicateurs de rendement, et un tableau sommaire des progrès réalisés par rapport aux activités planifiées peut être consulté à l'annexe D.

Tableau du plan d'action, 2001-2003

Vision du MPO

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait : au service aux Canadiens et aux Canadiennes.

Renouvellement du mandat
Effecacité organisationnelle
Restauration de la confiance et de la crédibilité

Thèmes

Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et intendance partagée
Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable
Thème 3 : Activités durables
Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement

Buts

But n° 1 : Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagé
But n° 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel
But n° 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce
But n° 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement
But n° 4 : Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectifs

Objective 1.1 : Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce
Objective n° 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels
Objective n° 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communication maritimes pour l'utilisation sûre des voies navigables du Canada
Objective n° 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce
Objective n° 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales
Objective n° 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultats prévus à l'appui des objectifs
Activités planifiées pour appuyer les résultats prévus

Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et intendance partagée

Le MPO est conscient que le développement durable exige une intégration des sphères environnementales, sociales et économiques. La prise de décisions intégrée reconnaît également le besoin de faire participer tous ceux qui seront touchés par une décision ou ceux qui prendront part à sa mise en œuvre .

Le désir du public de participer davantage à la prise de décisions et de partager la responsabilité des décisions est un facteur croissant de changement dans la gestion et l'utilisation des ressources et des environnements aquatiques. Cette tendance est facilitée par les nouvelles technologies qui augmentent la prise de conscience des citoyens et leur capacité de participer de la prise de décisions. De nouvelles formes de gouvernance découlent également du besoin de trouver des méthodes plus efficaces et moins coûteuses de fournir les services et les programmes gouvernementaux.

But 1
Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée

Objectif 1.1
Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce

Résultat 1.1.1
Participation accrue des intervenants à l'intendance partagée des ressources et des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Résultat 1.1.2
Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes

Résultat 1.1.3
Modalités accrues permettant au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs communs en matière de gestion des pêches

Résultat 1.1.4
Participation accrue des intervenants à l'exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson

Impact, Résultat 1.1.1

- Réalisation du potentiel économique et social des océans

Résultat 1.1.1

Participation accrue des intervenants à l'intendance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins.

Activité planifiée

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici à la fin de 2002 : Est de la plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

En juillet 2002, le MPO a rendu public le document intitulé *Cadre stratégique et opérationnel pour la gestion intégrée des environnements estuariens, côtiers et marins au Canada*. Ce cadre explique comment le MPO s'acquitte de ses obligations en matière de GI au titre de la *Loi sur les océans* et de la Stratégie sur les océans du Canada. Il dresse les grandes lignes d'un cadre politique et opérationnel à partir duquel les gouvernements, les groupes communautaires et autres intervenants pourront orienter leurs efforts de coopération dans le but de faire progresser le développement durable et la conservation et protection des océans. Des travaux sont entrepris pour faire en sorte que l'exécution des programmes régionaux soit conforme à ce cadre et pour améliorer l'intégration des programmes connexes, y compris les zones de protection marine (ZPM) et les programmes de Qualité du milieu marin (QMM).

Le MPO a entrepris des processus de planification de la GI pour quatre zones étendues de gestion des océans et 21 zones de gestion côtières. Des rapports d'évaluation écologique, technique et socio-économique connexes ont été préparés pour guider la prise de décisions dans le cadre des processus futurs de consultation multilatérale. Les réunions multilatérales servent à engager les intervenants dans le processus de GI.

Des processus de GI ont été entrepris dans trois régions côtières, notamment l'est de la plate-forme Scotian, l'ouest de l'Arctique et le golfe du Saint-Laurent. Des progrès sont également réalisés au plan de l'application de ces processus au Projet de GI de la région centrale de la côte, dans la Région du Pacifique.

Le Projet de GI de **l'est du plateau néo-écossais** englobe une écozone en haute mer qui a d'importantes caractéristiques océanographiques et bathymétriques, s'étendant sur environ 325 000 km^2. L'initiative a recours à un processus de planification intergouvernementale et multilatérale pour élaborer et mettre en œuvre un PGI des océans pour cette grande zone hauturière.

Dans **l'ouest de l'Arctique**, le PGI de la mer de Beaufort vise à :

- élaborer un modèle de cogestion et de gouvernance approprié à la région désignée des Inuvialuit;
- faire des analyses pour la planification et la prise de décisions ayant une pertinence pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures;
- acquérir une compréhension commune et une application des principes de GI dans un milieu de cogestion; et
- évaluer la protection marine dans les zones où le Plan de gestion des bélugas de la mer de Beaufort est appliqué.

Le Projet de GI du **golfe du Saint-Laurent** a été entrepris par le MPO à l'automne 2000 afin d'apporter une plus grande cohérence à la planification des activités actuelles et futures en matière d'océan dans la région du golfe du Saint-Laurent. Ce projet de GI est dirigé par une équipe de base composée de représentants des Régions du Québec, du Golfe et de Terre Neuve et Labrador, de même que l'administration centrale. Bien que les premiers efforts aient été axés sur la collecte d'information et la compilation de vues d'ensemble, un rapport d'ensemble complet sur l'écosystème est en préparation pour guider les consultations futures sur le processus de GI.

Mis en œuvre le long de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique, le **Projet de GI de la région centrale de la côte** vise la conservation, au moyen d'une approche écosystémique, en vue de maintenir la diversité biologique et la productivité des environnements côtiers et de préserver la santé de l'écosystème. Cet objectif vient s'ajouter à celui qui consiste à favoriser l'utilisation durable des ressources côtières et la diversification économique, ainsi que la production de richesses pour tous les Canadiens, et, en particulier, pour les collectivités côtières.

L'établissement de ces plans de GI a accru la participation des intervenants et l'intendance partagée, par exemple :

- Le Projet de GI de l'est du plateau néo-écossais – des forums multilatéraux ont eu lieu en 2002-2003;
- Le Projet de GI de la région centrale de la côte – l'engagement externe a été continu tout au long de 2003 et devrait se poursuivre en 2004;
- le Projet de GI du golfe du Saint-Laurent – un rapport d'ensemble de l'écosystème est en préparation et guidera les consultations futures; et
- Le Plan de GI de la mer de Beaufort – les rapports d'évaluation écologique, technique et socio-économique sont terminés.

De plus, le Ministère cherche des possibilités d'étendre la GI aux principaux domaines de programme. Par exemple, le Programme de gestion de l'habitat du poisson du MPO participe aussi à la GI, notamment dans la Région du Pacifique où le Ministère a collaboré avec la Province de la Colombie-Britannique, la BC Hydro et d'autres intervenants clés à l'élaboration de 22 plans d'utilisation de l'eau. Jusqu'ici, 19 sont terminés et les trois autres devraient l'être bientôt.

Activité planifiée

Mettre sur pied le Conseil consultatif du Ministre sur les océans (CCMO).

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le CCMO a été créé le 17 septembre 2000.

Neuf membres ont été nommés par le Ministre pour une période de trois ans. Ils sont issus des collectivités côtières, des organisations autochtones, des universités, de l'industrie et des organisations non gouvernementales.

Le Conseil a donné des avis au ministre des Pêches et des Océans concernant l'élaboration de la Stratégie sur les océans du Canada, dévoilée par le gouvernement en juillet 2002. De plus, il a participé aux consultations qui ont été menées auprès de la population relativement à la Stratégie sur les océans.

Résultat 1.1.2

Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes.

Impact, Résultat 1.1.2

- Amélioration de la sécurité maritime
- Réduction des risques de pollution environnementale
- Sensibilisation accrue des intervenants aux facteurs environnementaux

Activité planifiée

Établir et mettre à l'essai de nouveaux partenariats de la GCC avec des groupes intéressés du secteur privé et du secteur bénévole, pour ce qui est de la prestation des services maritimes, d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Depuis la publication de la SDD de 2001-2003, 205 nouveaux partenariats ont été créés.

Les partenariats de la GCC ont été mis à l'épreuve principalement par l'application des exigences relatives aux conducteurs d'embarcations de plaisance, qui s'étale sur une période de dix ans (1999 – 2009).

La GCC, qui a des relations avec un large éventail de Canadiens, a formé des partenariats avec des intervenants du secteur privé et du secteur bénévole, avec des employés du MPO, des membres de l'industrie et de simples citoyens. La plupart des contrats établis par la GCC concernent les aides à la navigation et les dispensateurs de cours sur la sécurité nautique.

Résultat 1.1.3

Modalités accrues permettant au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs communs en matière de gestion des pêches.

Activité planifiée

Mettre en œuvre des ententes de cogestion comportant un ou deux plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de cogestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu et dépassé.

L'objectif de 25 pêches cogérées a été dépassé; des ententes de cogestion sont en place pour 31 pêches. La cogestion, tout comme d'autres changements apportés aux programmes et politiques, fait partie du renouvellement de la gestion des pêches. Les ententes de cogestion permettront une collaboration et une gestion accrues entre le MPO et les intervenants pour atteindre les objectifs de gestion des pêches.

La tenue de consultations régionales représente la première étape de mise à jour des lignes directrices de cogestion des pêches. Les consultations et les adaptations régionales des lignes directrices faisaient partie du processus utilisé pour élaborer et perfectionner le modèle de cogestion.

Impact, Résultat 1.1.3

- Pour les participants aux pêches : accroissement de la stabilité économique; plus grande part de responsabilité dans les décisions de gestion; renforcement de l'engagement en faveur d'une pêche responsable

Impact, Résultat 1.1.4

- Conservation de l'habitat du poisson et protection contre la détérioration, la destruction ou la perturbation
- Populations de poissons abondantes en santé

Résultat 1.1.4

Participation accrue des intervenants à l'exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson.

Activité planifiée

Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Le MPO s'occupe des renvois de projets en vertu de la *Loi sur les pêches*. Ceux-ci touchent des projets présentés pour un examen de conformité à la *Loi sur les pêches* en raison des risques de causer la perturbation, la détérioration ou la destruction de l'habitat du poisson qu'ils représentent. En 2002-2003, le MPO a traité plus de 12 000 renvois de projets. Le personnel du MPO fait aussi des évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, déclenchées par la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Le MPO a commencé à élaborer des marches à suivre visant à rationaliser les processus d'examen et d'approbation de la réglementation, dans le but d'améliorer la qualité de l'évaluation de tous les projets proposés et de permettre au Ministère de consacrer plus d'efforts aux propositions de projets inhabituels, qui pourraient avoir des répercussions considérables sur l'environnement. Par exemple, à mesure que le Programme de gestion de l'habitat du poisson s'étend dans les provinces de l'intérieur, le MPO a vu grossir le nombre d'approbations de projets d'entretien courant des drains agricoles. Travaillant en collaboration avec les autorités de conservation de la Province et des groupes d'intervenants en Ontario, le Ministère a mis au point un processus d'autorisation par catégorie pour l'entretien des drains. Ce processus est actuellement mis en place en vue de fournir un système plus efficace d'évaluer les répercussions environnementales des projets qui ont des effets sur l'environnement. Lorsqu'il sera entièrement opérationnel, on s'attend à ce que la plupart des travaux d'entretien proposés aillent de l'avant sans que le personnel du MPO ait à procéder à un examen particulier et à une approbation dans chaque cas.

En outre, de nouvelles lignes directrices sont mises en application pour le personnel et les promoteurs de projet. Ainsi, un guide d'application pratique sera bientôt prêt pour l'évaluation des risques de perturbation, de détérioration ou de destruction de l'habitat du poisson, advenant la mise en œuvre d'un projet proposé.

L'application de mesures de rationalisation additionnelles, qui visent à accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion de l'habitat du poisson et la réduction du double emploi et du chevauchement, devient possible grâce à des ententes de partenariat avec les provinces, d'autres ministères fédéraux et des municipalités et les secteurs de l'industrie. Des protocoles d'entente sont en place en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba et des accords de travail existent en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et Labrador. Par exemple, en Ontario, des ententes officielles ont été conclues avec 35 autorités de conservation et Parcs Canada, touchant une grande partie du sud de l'Ontario. Le MPO a aussi signé un protocole d'entente avec l'Association canadienne de l'électricité à la même fin, et des entretiens se poursuivent avec d'autres secteurs de l'industrie pour conclure des ententes semblables.

Des travaux sont aussi en cours pour mettre en œuvre un processus simplifié et proactif d'approbation des sites aquacoles. Il faut pour cela abandonner l'évaluation des demandes, site par site, et se tourner vers une démarche holistique dans le cadre dont laquelle l'examen repose sur le niveau de risque que pose chaque endroit. Pour que l'application d'un tel processus soit efficace, les activités internes doivent être coordonnées et harmonisées avec le développement durable comme objectif premier. Une des exigences extérieures fondamentales est que le MPO travaille avec les provinces et l'industrie à mettre au point des méthodes de collecte de l'information nécessaire à l'examen des sites. L'établissement de pratiques de gestion exemplaires et de protocoles de vérification pour la surveillance de la conformité aux règlements sera également d'une importance primordiale, tout comme des stratégies de consultation et de communication pour l'industrie, les provinces et les intervenants.

Pour rationaliser encore davantage le processus de suivi des projets concernant l'habitat, des sites sur le Programme de gestion de l'habitat du poisson ont été créés sur Internet et sur l'Intranet; ils constituent des sources d'information accessibles et fiables, en temps opportun, pour le public et le personnel du Programme de gestion de l'habitat du poisson.

Activité planifiée

Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets concrets.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Le MPO atteint ses objectifs d'amélioration des partenariats, de sensibilisation du public, d'information du public et d'investissements stratégiques. De plus, depuis 1999, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), à créer une vision commune et un cadre de collaboration pour la gestion de l'habitat du poisson. Ensemble, les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ont préparé un plan de mise en œuvre visant à atteindre des objectifs communs assurant la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques d'eau douce du Canada et de leur habitat.

Le Ministère a aussi créé des possibilités en vue de permettre aux organisations du secteur bénévole de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des ressources halieutiques du Canada, de leur habitat et des ressources océaniques. Environ 470 000 $ ont été obtenus, par l'intermédiaire de l'Initiative du secteur bénévole, pour financer les quatre projets suivants :

- **Le Réseau de gérance national des bassins hydrographiques** (98 000 $), jettera les bases d'un réseau national de gérance des bassins hydrographiques;
- **La promotion du renouvellement des pêches par la formation en environnement et l'intendance dans ce domaine** (126 200 $) encouragera le renouvellement des pêches en améliorant les connaissances, la capacité et la participation de groupes de bénévoles;
- **Le Portail Internet du Canada sur l'intendance et le projet de science grand public** (200 000 $), améliorera la capacité des citoyens de surveiller les travaux scientifiques (science des citoyens) et d'améliorer le portail Internet du Canada sur l'intendance; et
- **Le Programme de stages et bourses universitaires dans le domaine des politiques** (45 000 $) permettra à un membre du personnel d'Habitat faunique Canada de faire un stage d'un an dans un poste qui favorise l'engagement continu du secteur d'intendance bénévole

dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'intendance du Canada.

Le niveau de participation aux programmes / partenariats d'intendance a été accru par l'établissement de comités de cadres supérieurs et l'élaboration de politiques opérationnelles nationales pour le Programme de gestion de l'habitat du poisson.

Le budget 2003 comportait de nouveaux fonds pour souligner l'importance accrue du rôle des collectivités autochtones côtières dans la gestion durable des ressources aquatiques. Les fonds comprenaient l'engagement de 12 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, pour un nouveau programme du MPO pour aider les groupes autochtones à participer efficacement aux processus multilatéraux et à d'autres processus décisionnels servant à la gestion des ressources aquatiques et des océans.

Le nouveau Programme de gestion autochtone de l'habitat permettra à des groupes autochtones de participer davantage aux questions liées à la gestion de l'habitat du poisson et de contribuer à une prise de décisions mieux éclairée. De plus, ce programme devrait faciliter l'engagement des groupes autochtones de l'intérieur aux activités réglementaires et non-réglementaires du Programme de gestion de l'habitat du MPO. Des discussions avec les groupes autochtones et d'autres intervenants se déroulent, en 2003-2004, au sujet des détails de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Le nouveau Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques aidera aussi les groupes autochtones intéressés et admissibles à améliorer leur capacité de participer davantage à la gestion de l'habitat du poisson dans des régions où le MPO gère la pêche.

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable

Le savoir et son application au moyen des technologies est essentiel pour stimuler le développement durable. En tant que producteur et utilisateur important du savoir et des technologies, le MPO a, de toute évidence, un intérêt pour leur utilisation en vue de faire progresser le développement durable. Le MPO est aussi un ministère d'orientation, ouvrant souvent la voie à l'échelle mondiale, par exemple, par la conception de nouvelles méthodes de gestion des ressources halieutiques, d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, de protection et de restauration de l'habitat du poisson ou de compréhension du rôle des océans dans les changements climatiques et leurs répercussions sur les ressources aquatiques. La capacité de pouvoir intervenir et s'adapter rapidement à des questions stratégiques complexes a accru la nécessité de faire de nouvelles recherches, de trouver des moyens innovateurs d'organiser les connaissances, de définir de nouvelles sources et différents types de connaissance ainsi que de mettre au point et d'utiliser de nouvelles technologies.

But 2A

Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel

Objectif 2A.1

Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultat 2A.1.1	Résultat 2A.1.2	Résultat 2A.1.3	Résultat 2A.1.4	Résultat 2A.1.5
Recherche scientifique améliorée	Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs	Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat mondial	Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches	Système de gestion des données transsectoriel cohérent pour les fonds de données majeures du MPO et ses initiatives

Résultat 2A.1.1

Recherche scientifique améliorée.

Activité planifiée

Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le MPO a continué d'améliorer l'approche écosystémique pluridisciplinaire pour la formulation de conseils scientifiques. Par exemple, le Rapport sur l'écosystème de l'est de la plate forme Scotian a fourni une sorte d'évaluation intégrée de l'état actuel de cet important écosystème océanique par rapport à son état antérieur. Le rapport a nécessité des connaissances en océanographie, en écologie de l'habitat, en recherche sur le génome, en recherche sur les pêches, en chimie, en biologie marine, en écologie benthique et en gestion des océans.

Un cadre théorique d'intégration des facteurs de l'écosystème à la gestion des pêches et des océans a été mis au point en 2002 par le Groupe de travail intraministériel sur les objectifs écosystémiques. Le cadre opérationnel connexe est en préparation.

En raison de la complexité de l'intégration complète des facteurs de l'écosystème à la gestion des pêches et des océans, le passage du concept à l'application a pris plus de temps que prévu. Les travaux se poursuivront en 2003 2004; ils seront liés au programme de changement découlant du PÉMA et aux orientations courantes de la haute direction.

Activité planifiée

Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le rôle du Ministère en tant que partenaire, intermédiaire et catalyseur de la recherche pluridisciplinaire, pluri-institutionnelle et multinationale continue de faciliter l'accroissement de la portée et de la profondeur des recherches et la capacité nationale de faire des travaux pluridisciplinaires en sciences aquatiques. Les initiatives telles que le Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers du MPO, l'Atelier national 2020 sur les sciences

Impact, Résultat 2A.1.1

- Meilleure compréhension des liens avec l'écosystème
- Renseignements de meilleure qualité sur les utilisations à fins multiples des écosystèmes aquatiques
- Participation d'autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants
- Utilisation efficace des ressources en matière de recherche scientifique
- Meilleure compréhension des océans
- Détermination des besoins en matière de recherche et des lacunes
- Réaction plus rapide des gestionnaires aux changements dans l'état de santé des ressources aquatiques

aquatiques, le Programme de partenariats du MPO avec les universités et l'établissement continu d'une stratégie améliorée continuent de favoriser la constitution d'équipes pluridisciplinaires composées de scientifiques des secteurs public et privé.

En 2002-2003, le secteur des Sciences a entrepris plus de 400 projets coopératifs de recherche scientifique avec d'autres ministères, des groupes de l'industrie, des universités et des collèges, des administrations provinciales, territoriales ou municipales et les milieux internationaux des sciences océaniques et aquatiques. Depuis 1999-2000, le nombre total de projets coopératifs de recherche a augmenté d'environ 13 %. Le degré de collaboration entre les groupes du secteur public et du secteur privé du milieu des sciences aquatiques est en outre rendu évident par le nombre de publications scientifiques rédigées en collaboration. Selon les plus récentes données, environ 41 % des publications du Ministère en océanologie et en limnologie et à peu près 51 % des publications du Ministère en biologie marine et en hydrobiologie résultent d'efforts coopératifs avec des chercheurs canadiens.

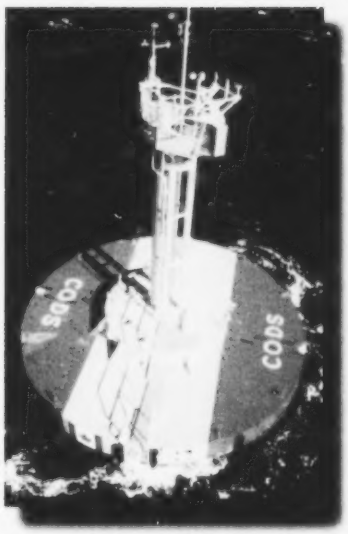

Activité planifiée

Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

L'examen du programme d'évaluation des stocks est terminé. Il a permis de formuler 24 recommandations pour une nouvelle approche. Les recommandations tiennent compte de la nécessité de fournir des conseils scientifiques dans le contexte d'une démarche écosystémique plus large et de donner des conseils au niveau de la population et de l'espèce. Un certain nombre des recommandations sont actuellement mises en œuvre.

Le programme d'évaluation des stocks sera élargi pour inclure : la surveillance et la gestion de l'écosystème, les questions de biodiversité et les questions découlant de la *Loi sur les espèces en péril*. L'approche de précaution sera aussi entièrement intégrée à tous les niveaux de consultation.

Bien que l'examen et la formulation des recommandations soit terminés, la mise en œuvre des recommandations continue et devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Résultat 2A.1.2

Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs.

Activité planifiée

D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le MPO a accru ses recherches en aquaculture, non seulement en augmentant les fonds courants consacrés à la recherche, mais aussi grâce à des fonds additionnels provenant du Programme coopératif de recherche développement en aquaculture (PCRDA) (4,5 M$ en 2003-2004) et des fonds aux Sciences environnementales et aux Sciences biologiques en vertu du Programme d'aquaculture durable. Le MPO a aussi créé des partenariats avec des organismes tels que le Réseau de recherche Aquanet et le British Columbia Aquaculture Research and Development Committee, le Fonds pour l'aquaculture et l'environnement et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Le PCRDA a été créé pour accroître le niveau d'activité de recherche et de développement coopératives entre l'industrie de l'aquaculture et le Ministère et, dans certains cas, avec d'autres partenaires financiers, afin d'aider l'industrie à maintenir sa compétitivité. Le programme appuie les recherches innovatrices et le développement durable de l'industrie de l'aquaculture par l'affectation de crédits supplémentaires à des projets choisis proposés et financés conjointement par l'industrie de l'aquaculture. Les objectifs de recherche et développement du Programme sont d'optimiser la production et la santé des poissons, et d'améliorer le rendement de l'industrie en matière d'environnement. Un total de 58 projets de recherche du PCRDA (40 projets en cours et 18 approuvés en 2002-2003) ont été entrepris depuis le lancement du programme en 2000, dont certains comprennent l'étude de répercussions sur l'environnement liées à l'aquaculture.

Outre l'établissement du PCRDA, le Ministère a entrepris d'autres recherches pour améliorer la compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture. De nouvelles connaissances ont été acquises grâce à ces recherches, notamment :

- Un système de soutien décisionnel informatisé qui permet aux biologistes de l'évaluation de l'habitat d'appuyer la rationalisation scientifique de l'examen des demandes de site a été mis sur pied;

IMPACT, RÉSULTAT 2A.1.2

- Industrie de l'aquaculture canadienne plus concurrentielle et plus respectueuse des principes du développement durable
- Risques réduits de détérioration de l'environnement et d'accidents
- Confiance accrue de la population dans les produits et les méthodes du secteur canadien de l'aquaculture

Afin d'évaluer la confiance du public, le MPO a réalisé plusieurs enquêtes sur le développement de l'aquaculture au Canada. Celle de 2001 a indiqué que 77 % des répondants appuyaient le développement de l'aquaculture au Canada, et que seulement 10 % s'y opposaient (*Benchmark Survey*, Environics Research Group Limited, 2001). Un plus récent sondage a confirmé un soutien semblable au développement responsable de l'aquaculture pour le bien être économique des communautés locales. Cependant, il convient de signaler que seulement la moitié des répondants à l'enquête croyaient que les gouvernements disposaient des mesures de contrôle réglementaires appropriées pour l'aquaculture (Environics Research Group Limited, 2002).

- Des données de référence régionales sur les conditions benthiques et les indices visant à soutenir l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation pour l'aquaculture ont été acquises;
- Les techniques de mytiliculture ont été améliorées afin de maximiser la production et de minimiser les répercussions environnementales;
- La compréhension des effets poussés de la salmoniculture sur l'environnement aquatique s'est améliorée; et
- La compréhension des répercussions du grossissement des palourdes sur les populations naturelles et les communautés benthiques a été élargie et les techniques de récolte ont été améliorées pour minimiser les répercussions.

IMPACT, RÉSULTAT 2A.1.3

- Contribution aux connaissances internationales sur le changement climatique

Résultat 2A.1.3

Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat mondial.

Activité planifiée

Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce à la mise en place de jusqu'à 90 bouées océanographiques dans les océans d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

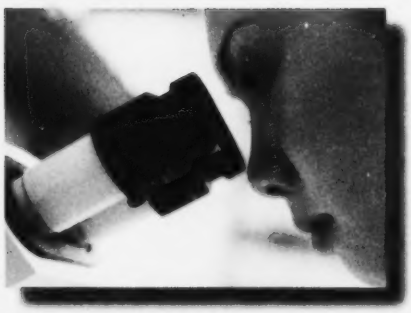

Le MPO a acheté et mis en usage 91 bouées océanographiques Argo, grâce à des fonds considérables du Plan d'action de 2000 pour le changement climatique.

Le réseau mondial de bouées, y compris celles qui sont acquises et déjà utilisées par le MPO, a permis de recueillir et de transmettre des données océanographiques en temps réel (p. ex., profils verticaux de température et de salinité) qui sont essentielles à l'amélioration de la compréhension du système climatique océan atmosphère et du rôle des océans dans l'évolution des changements climatiques. Les bouées océanographiques Argo canadiennes ont énormément amélioré le réseau d'observation et fournissent des données en temps quasi réel au moyen du Système mondial des télécommunications et Internet à des clients nationaux et étrangers.

Plusieurs projets cofinancés par la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et le MPO utiliseront les nouvelles données en temps réel pour des projets d'assimilation de données océaniques.

Résultat 2A.1.4

Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches.

Activité planifiée

Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par guichet unique, d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés.

Le Programme de gestion des données sur les pêches (PGDP), qui vise à fournir une démarche coopérative, coordonnée et structurée pour la gestion des données sur les pêches, leur communication et leur analyse, est actuellement en préparation. Le système d'information d'entreprise (un élément du PGDP) constitue un outil interactif sur Internet qui contient des données sur les pêches consolidées au niveau du plan de gestion de pêche. Le PGDP contient aussi des éléments d'un système de gestion en langage commun dans lequel des termes et des codes précis sont appliqués à des éléments uniques des bases de données du MPO.

Avec le PGDP, l'utilisateur peut interroger les données sur les pêches, produire des rapports, et manipuler les données de documents multiples. L'élaboration de la première version intégrée de la base de données des rapports est terminée, et la base de données est rendue disponible pour les utilisateurs en 2004.

Impact, Résultat 2A.1.4

- Meilleures décisions relatives à la gestion des pêches
- Exploitation plus durable des pêches
- Baisse des coûts liés à la surveillance et à l'application des règlements

Résultat 2A.1.5

Système de gestion des données transsectoriel cohérent pour les fonds de données majeures du MPO et ses initiatives.

Activité planifiée

Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct par les gestionnaires, à l'échelle nationale, d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Une application servant à répertorier les données ministérielles a été créée et mise en œuvre et est accessible. Elle contient des données de tout le Ministère, organisées en registres de données scientifiques et non scientifiques.

Impact, Résultat 2A.1.5

- Accès aux données en temps plus opportun pour appuyer la prise de décisions
- Meilleur accès aux sources de données ministérielles pour les clients externes facilitant ainsi la recherche scientifique et économique

Activité planifiée

Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du Ministère d'ici à la fin de 2002.

Progrès

Le résultat ciblé a été révisé.

La portée du cadre de gouvernance requis a été élargie. Des ateliers sur le processus cadre de gestion des données, l'initiative de gestion des données, ont mené à la proposition d'un cadre qui établit des directives opérationnelles en vue de s'assurer que les données du Ministère sont gérées conformément à la politique de gestion de l'information du Conseil du Trésor. Le cadre est actuellement envisagé en association avec d'autres cadres ministériels liés à la gestion de l'information. Une analyse et des recommandations conformes au PÉMA seront présentées à la haute direction.

Activité planifiée

Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles à la prise de décisions d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Bien que le MPO fasse des progrès relativement à l'établissement du modèle requis pour établir ce genre de lien, il n'a pas encore établi de liens entre les sources de données. Des spécialistes des données ont commencé à intégrer les données des Régions. Les données seront mises à la disposition des gestionnaires et des analystes au moyen du système d'information d'entreprise. Les travaux se poursuivent à l'égard d'un système de stockage de données opérationnelles (SSDO) avec des tableaux sur les bateaux, les groupes et les permis, liés aux données sur les débarquements par l'utilisation de codes communs. La prochaine étape consistera à mettre à niveau le SSDO en un dépôt de données pouvant produire des rapports.

But 2B

Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.1
Application des technologies de navigation et de communication maritimes pour l'utilisation sécuritaire des voies navigables du Canada

Objectif 2B.2
Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce

Résultat 2B.1.1	Résultat 2B.1.2	Résultat 2B.2.1	Résultat 2B.2.2	Résultat 2B.2.3	Résultat 2B.2.4
Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux navigables canadiennes	Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada	Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de précaution	Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable	Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada	Conservation et protection accrues d'écosystèmes océaniques et de leurs ressources marines vivantes et inanimées

Résultat 2B.1.1

Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux navigables canadiennes.

Activité planifiée

Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le premier jalon de l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel à long terme est terminé et la deuxième étape visant à déterminer le niveau requis de ressources est amorcée. Des progrès considérables ont été réalisés relativement à l'établissement d'un système moderne de gestion du trafic maritime : un plan d'action est en préparation et des efforts sont en cours pour évaluer les ressources requises pour financer ce système. L'appui des intervenants à la mise en place d'un système moderne est ferme, selon ce que peuvent en juger le Conseil consultatif maritime canadien, les conseils consultatifs maritimes régionaux et d'autres conseils consultatifs.

Impact, Résultat 2B.1.1

- Sécurité maritime
- Industrie maritime canadienne plus concurrentielle
- Risques réduits de détérioration de l'environnement ou d'accidents
- Protection accrue de l'environnement et des industries canadiennes contre l'introduction d'espèces exotiques

Les Services de communication et de trafic maritimes de la GCC ne mesurent pas actuellement les incidents environnementaux négatifs résultant des mouvements des navires; toutefois, le programme d'intervention environnementale du MPO a mis en œuvre un système de rapport sur les incidents de pollution marine qui fournira des données sur les incidents de pollution marine.

La GCC fournit des données sur le nombre d'autorisations accordées chaque année aux bateaux qui pénètrent dans les eaux canadiennes. Ces autorisations sont des permissions accordées aux bateaux pour l'entrée dans les eaux canadiennes; elles constituent une mesure du trafic maritime et, par extrapolation, des risques de pollution de l'environnement. En 1998-1999, 25 450 autorisations ont été accordées. En 2002-2003, leur nombre est passé à 125 300.

Résultat 2B.1.2

Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada.

Impact, Résultat 2B.1.2

- Sécurité maritime accrue et plus grande fiabilité des aides à la navigation en dépit d'un trafic maritime accru
- Diminution des risques d'accidents environnementaux et de leur gravité

Activité planifiée

Convertir 600 cartes du Service hydrographique du Canada (SHC) sous forme électronique d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le SHC a converti 573 cartes marines, ce qui représente environ 60 % de son portefeuille de cartes de papier, en cartes électroniques de navigation (CEN). Le SHC en a aussi converti 651 en cartes matricielles. Les CEN et les cartes matricielles, utilisées en association avec le Système mondial de localisation différentiel, permettent aux navigateurs de déterminer leur position de façon plus exacte, permettent une navigation plus sûre et efficace dans les eaux canadiennes, et aident à prévenir des incidents de pollution.

Résultat 2B.2.1

Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de précaution.

Activité planifiée

Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Le résultat ciblé a été révisé.

Le MPO inclut la GPO dans le renouvellement de la gestion des pêches. La GPO est conçue pour préciser les objectifs de gestion des pêches et établir un cadre pour les pêches durables, qui tient compte des facteurs biologiques, économiques et sociaux qui influent sur une pêche. Elle est basée sur les principes de l'intégration de l'analyse de risque avec des objectifs clairs et mesurables à un cadre destiné à favoriser l'application pratique de l'approche de précaution et de la gestion écosystémique. Cette nouvelle approche suppose une plus grande participation de l'industrie de la pêche à l'établissement des objectifs de gestion pour chaque pêche dans le cadre d'un processus transparent.

La GPO a évolué dans le contexte des Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP), une initiative entreprise en vue de préparer des plans pluriannuels de mise en place et de gestion de pêches ordonnées. Une approche pilote a été envisagée comme moyen d'évaluer divers éléments de ce nouveau genre de gestion d'une diversité d'espèces, de situations, d'industries de pêche et de types d'engins. L'approche d'apprentissage continu a servi à améliorer cinq ébauches des lignes directrices de la GPO en vue de produire un outil de gestion auquel seraient incorporées les leçons tirées des études pilotes et d'aider à mettre en œuvre les concepts de la GPO pour la gestion des pêches.

Le secteur de la Gestion des pêches, en collaboration avec celui des Sciences dans les Régions et à Ottawa, a tenu des ateliers sur les objectifs biologiques et l'approche de précaution dans le cadre de la phase pilote de GPO. Le MPO a tenu une série d'ateliers sur les objectifs liés à des pêches précises. L'approche pilote, ayant recours à l'analyse et au perfectionnement d'un autre outil de gestion possible, a aussi servi à évaluer des indicateurs de rendement de haut niveau basés sur l'expérience des projets pilotes. L'analyse et le perfectionnement se poursuivront au-delà de 2003.

Selon les résultats de certains projets pilotes, d'autres pêches sont gérées au moyen de l'approche de la GPO, dans le cadre de laquelle des objectifs déterminés servent de base à la planification et aux activités

Impact, Résultat 2B.2.1

- Pêche/récolte durables

opérationnelles. Par exemple, des objectifs ont été fixés pour l'atelier sur les gadidés de 2002 afin d'établir des points de référence pour la gestion des pêches.

Le but a été examiné au moyen de tests dans le cadre d'une approche pilote de la mise en œuvre de la GPO.

Impact, Résultat 2B.2.2

- Industrie canadienne de l'aquaculture plus durable du point de vue de l'environnement et plus concurrentielle
- Réduction des risques de détérioration de l'environnement ou d'accidents
- Confiance accrue du public dans les produits et les pratiques de l'industrie canadienne de l'aquaculture

Résultat 2B.2.2

Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable.

Activité planifiée

Élaborer un cadre politique opérationnel national et des lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Des cadres réglementaire et stratégique améliorés sont les deux éléments clés du plan d'action du MPO pour l'aquaculture, annoncé en 2001. Par conséquent, le MPO a rendu public en 2001 les lignes directrices provisoires du processus national d'examen des demandes de site aquacole pour les provinces et les territoires et l'industrie. Les lignes directrices précisent le rôle du MPO compte tenu des obligations que lui confèrent la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

En 2001, le MPO a aussi approuvé la Politique en matière d'aquaculture afin de cibler les efforts du Ministère vers une vision commune de l'aquaculture et de guider l'élaboration de politiques opérationnelles pour l'application de ses attributions réglementaires en aquaculture. La mise en œuvre des principes du cadre stratégique est une priorité continue.

Par l'entremise du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et du Groupe de travail sur l'aquaculture, des documents d'orientation nationale, y compris ceux qui concernent l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sont réévalués en vue de les améliorer et de les harmoniser avec les cadres réglementaires provinciaux. L'industrie, en collaboration avec le MPO, Environnement Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent des codes de conduite et des pratiques de gestion visant à promouvoir la viabilité de l'aquaculture. Enfin, des recherches environnementales continues contribuent à l'établissement de modèles de la capacité de charge et de lignes directrices assurant une GI des aires aquacoles.

Résultat 2B.2.3

Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada.

Activité planifiée

Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto-adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ici à la fin de 2003.

Progrès

Les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés.

Le Plan d'action national de gestion de la capacité de pêche est en préparation. Puisque le Canada utilise déjà de nombreux outils de gestion de la capacité, les travaux au sein du Ministère ont été axés sur la mise au point d'un outil de surveillance et d'évaluation de la capacité, flottille par flottille.

Pour terminer le Plan d'action national, le MPO tente d'élaborer une politique et un cadre réglementaire qui faciliteront l'auto-adaptation des flottilles de pêche. Afin d'atteindre cet objectif, le MPO cherche à conclure une entente intergouvernementale. Des travaux entrepris avec la participation active et le soutien des provinces, dans le cadre d'un groupe de travail fédéral provincial sur la gestion de la capacité, ont été efficaces. De plus, le Canada participera, au début de 2004, à une consultation technique de la FAO au sujet de son plan d'action international pour la gestion de la capacité. Ce plan vise à examiner les progrès réalisés à l'échelle internationale et à promouvoir une mise en œuvre plus étendue.

Tout au long de l'élaboration du Plan d'action national, les intervenants ont été consultés. En 2001, une fiche d'information sur l'initiative de la FAO et le rôle du Canada a été envoyée aux principales organisations d'intervenants et des renseignements supplémentaires ont été affichés sur le site Web du MPO. À ce jour, les commentaires sont très limités. Cependant, des groupes d'intervenants choisis seront consultés de nouveau, à mesure qu'évolue le Plan d'action national.

Impact, Résultat 2B.2.3

- Industrie de la pêche plus viable sur les plans de l'environnement et de l'économie
- Capacité de pêche en équilibre avec la capacité de production des ressources à long terme
- Baisse des coûts de restructuration

Impact, Résultat 2B.2.4

- Amélioration de la santé des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Résultat 2B.2.4

Conservation et protection accrues d'écosystèmes océaniques et de leurs ressources marines vivantes et inanimées.

Activité planifiée

Élaborer/mettre en œuvre un système national de zones de protection marines (ZPM), y compris la désignation de cinq ZPM d'ici à la fin de 2002.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

En collaboration avec Parcs Canada et Environnement Canada, le MPO dirige l'élaboration d'une stratégie fédérale pour la création d'un réseau national de ZPM. En mars 2003, la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour a été annoncée comme première ZPM créée au Canada en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette désignation constitue un premier pas important vers la création d'un réseau national de ZPM fédérales.

L'ébauche d'une stratégie fédérale sur les ZPM a été produite. Cette stratégie reconnaît la nature complémentaire des cinq programmes fédéraux de ZPM du Canada et mise sur cette complémentarité; ces programmes sont mis en œuvre par trois organismes fédéraux – Parcs Canada, Environnement Canada et le MPO. La stratégie vise à accroître l'efficacité écologique et la complémentarité des différentes ZPM en vue de conserver et de protéger la structure et la fonction des composantes de l'écosystème au sein du milieu marin. L'ébauche de cette stratégie devrait être finalisée en 2004.

Douze zones d'intérêt pouvant donner lieu à des ZPM sur les trois côtes ont été définies. Les zones d'intérêt désignées jusqu'à maintenant comprennent : Basin Head, le mont sous-marin Bowie, Eastport, le passage Gabriola, la baie Gilbert, Leading Tickles, Manicouagan, l'estuaire Musquash, Race Rocks, le Goulet, l'estuaire du Saint-Laurent et les bélugas de la mer de Beaufort. Ces zones d'intérêt sont à différents stades de développement. Celles d'Eastport, de la baie Gilbert, de l'estuaire de la Manicouagan et de la Musquash seront bientôt désignées par règlement et un règlement provisoire a déjà été rédigé pour le Goulet, Basin Head, le mont sous-marin Bowie, la baie Gilbert et la Manicouagan.

Des difficultés imprévues ont retardé certains des travaux liés aux ZPM ou ont nécessité plus de temps pour résoudre les problèmes, notamment la grande complexité de la réglementation, la nécessité d'une consultation appropriée et les questions relatives aux Premières nations.

Activité planifiée

Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la Qualité du milieu marin (QMM).

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

En 2002-2003, le programme de QMM a été plus largement axé sur la production d'information pratique et de conseils pour la conservation et la gestion des océans. Ces travaux comprenaient l'achèvement ou l'avancement d'aperçus de l'écosystème de plusieurs ZPM et zones de planification de la GI, ainsi que des études scientifiques, en plus de l'élaboration d'objectifs de QMM et de programmes de surveillance et la création de projets pilotes pour les évaluer dans chacun des océans du Canada.

Les objectifs de QMM ont été intégrés à des plans de gestion de ZPM ou des plans de gestion intégrée (PGI) précis. L'initiative de GI de la côte centrale est l'un des plus avancés en ce sens. Actuellement, les objectifs de QMM et les programmes de surveillance connexes pour le Goulet, Basin Head et le champ hydrothermal Endeavour sont en préparation.

L'élaboration d'un plan de travail est en cours; il servira à guider la mise en œuvre de la gestion par écosystème, y compris la délimitation d'écorégions pour les zones étendues de gestion des océans et la définition d'objectifs écosystémiques.

Thème 3 : Activités durables

Le MPO laisse une empreinte environnementale importante en raison de ses programmes et activités nombreux et diversifiés. Le MPO occupe des immeubles et utilise des véhicules, des aéronefs, ainsi qu'une très grande flotte de navires. Il achète aussi des biens et des services et peut alors influencer les producteurs et les porter à mener des activités durables sur le plan de l'environnement. Les programmes et activités du MPO doivent respecter les lois et les normes relatives à la protection de l'environnement du Canada.

Le MPO participe activement à l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle conçue pour définir et coordonner les efforts liés à l'engagement du gouvernement fédéral de devenir le chef de file du développement durable. Le Ministère collabore avec d'autres ministères et organismes visés par l'initiative de DDOG à adopter des mesures et des méthodes de rapport communes. De plus, le Ministère contribuera activement à l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale », de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et, finalement, apporter des solutions aux changements climatiques.

Le MPO a fait des progrès en ce qui concerne les engagements de ce secteur thématique, mais il reste encore beaucoup à faire pour accroître la viabilité des activités du MPO, particulièrement en matière de conformité environnementale.

But 3
Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1
Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales

Résultat 3.1.1	Résultat 3.1.2	Résultat 3.1.3	Résultat 3.1.4	Résultat 3.1.5
Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001	Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003	Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels pour : les lieux contaminés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et les réservoirs de stockage de combustibles	Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002	Conformité au Code ISM de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003

Résultat 3.1.1

Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental (eau/eaux usées, énergie, gaz à effet de serre, déchets solides non dangereux, substances toxiques et halocarbures) pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001.

Activités planifiées

Recueillir des données sur les installations du MPO.

Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental en données de référence.

Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Entre juillet 2000 et mars 2001, le MPO a demandé que soient effectuées des vérifications environnementales dans ses 18 principales installations. Diverses questions environnementales ont été examinées au cours de ces vérifications, notamment les eaux usées, la consommation d'eau, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent, les déchets solides non dangereux, les substances toxiques et les halocarbures. Par suite de ces vérifications, le MPO s'est engagé à prendre des mesures précises pour rendre ses opérations plus viables sur le plan de l'environnement. En 2003, le MPO a entrepris un suivi pour évaluer ses progrès. Des cas de non-conformité ont été relevés qui ont mené à l'adoption de nombreuses mesures correctives, et les efforts se poursuivent en ce sens.

En 2001-2002, a été établi un niveau de référence en matière de rendement environnemental du MPO qui s'appuie sur la compilation et l'analyse statistique des données recueillies au cours des vérifications réalisées en 2000-2001. Ce niveau de référence est utilisé pour mesurer les progrès marqués par le Ministère au chapitre du rendement, ainsi que pour constituer l'un des éléments requis du nouveau Système de gestion de l'environnement du Ministère.

Impact, Résultat 3.1.1

- L'établissement de données de référence fournira une base de comparaison sur laquelle le MPO pourra s'appuyer pour évaluer sa performance environnementale dans les années à venir

Impact, Résultat 3.1.2

- Diminution de l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

Résultat 3.1.2

Programmes de gestion de l'environnement (PGE) pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003.

Activités planifiées

Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE.

Consulter les intervenants.

Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence.

Utiliser la part du MPO de l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale » pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible en matière énergétique en 2001.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

Le calendrier associé à l'obtention de ce résultat a été prolongé. Compte tenu des critères de base de rendement du MPO, des PGE ont été rédigés pour les domaines de haute priorité, y compris les lieux contaminés, les réservoirs de stockage, les halocarbures, les eaux usées et les matières dangereuses. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui a trait aux PGE pour la gestion du mercure et des substances amiantifères. Des plans d'action sont élaborés et des consultations régionales sont en cours.

Le MPO a réussi à atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, établi dans le cadre de l'initiative visant à mettre de l'ordre dans la « grande maison fédérale », au moyen de diverses mesures efficaces, notamment la réduction de la consommation de combustible des navires et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations.

Résultat 3.1.3

Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels.

Activité planifiée

Exécuter 800 évaluations (Phase I) du Conseil canadien des Ministres de l'environnement (CCME) et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année :

- Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorité des lieux.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Le tableau qui suit donne des détails des réalisations du MPO relativement aux évaluations par étape de ses emplacements par le CCME :

Genre d'évaluation	Année			Total obtenu	Total ciblé
	2001	2002	2003		
Phase I	1779	235	25	2039	2400
Phase II	298	49	1	348	150
Phase III	122	546	68	736	
Total	2199	830	94	3123	2550

La priorité des emplacements est établie au moyen du cadre du MPO sur la gestion des sites contaminés. Ce cadre est fondé sur une approche de gestion du risque. Les biens sont évalués selon la priorité et tout risque confirmé pour la santé humaine ou l'environnement est immédiatement examiné.

Le nombre d'évaluations mentionnées dans la SDD a été déterminé avant la mise en œuvre du cadre de gestion des sites contaminés du MPO. La cible globale de cet objectif a été atteinte car le nombre d'évaluations au cours de la période de trois ans dépasse le nombre total ciblé.

Impact, Résultat 3.1.3

- Les impacts de ces mesures sont proportionnels aux résultats des PGE et contribuent à diminuer l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

Activité planifiée

Investir 250 000 $ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone :

- Définir des solutions de remplacement applicables.
- Terminer l'inventaire des halocarbures.
- Alimenter la base de données sur l'inventaire des halocarbures.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Le calendrier associé à l'obtention de ce résultat a été prolongé. Le MPO a atteint son objectif de SDD d'investir 250 000 $ par année dans des activités liées aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), par exemple la définition de candidats possibles pour le remplacement, la substitution à certains halocarbures de substances qui n'appauvrissent pas la couche d'ozone et l'achèvement ou la mise à jour des inventaires d'halocarbures. Non seulement le MPO a travaillé à atteindre ces objectifs, mais il a aussi investi dans l'évaluation annuelle des fuites de systèmes et dans la formation en vue de cette évaluation.

Il existe au MPO un répertoire complet des halocarbures, et la conception et l'établissement d'une base de données sur les halocarbures a été entreprise au début de 2003.

Activité planifiée

100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année :

- Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles.
- Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère.

Progrès

Le résultat ciblé n'a pas été obtenu.

Le MPO a dépassé le nombre ciblé d'inspections de réservoir de stockage de combustibles pour les trois années mais il n'a pas atteint l'objectif d'amélioration des réservoirs. En 2001, le MPO a procédé à 153 inspections de réservoirs et à 26 améliorations; en 2002, il a effectué 148 inspections de réservoirs et 40 améliorations. En 2003, il y a eu 244 inspections de réservoirs et 47 améliorations.

Bien que du temps et des ressources considérables aient été consacrés à l'atteinte de ces résultats, le Ministère doit continuer de mettre l'accent sur la mise en œuvre du programme de gestion des réservoirs de stockage de combustibles, y compris sur les travaux d'amélioration et l'examen annuel du profil de responsabilité du Ministère.

Résultat 3.1.4

Mise en œuvre des PGE dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients d'ici à la fin de 2002.

Activités planifiées

Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines.

Consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports.

Collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement.

Progrès

Le résultat ciblé a été obtenu.

Les 495 ports gérés par des administrations portuaires au 31 mars 1999 devaient avoir mis en place, au plus tard le 31 mars 2002, des PGE. À cette date, 460 plans étaient établis (93 %).

La Direction des ports pour petits bateaux (PPB) du MPO a pour tâche d'établir une gestion axée sur les clients dans tous les ports essentiels. Le nombre de ports gérés par des administrations portuaires à la fin de mars 2002 était de 638. La PPB reconnaît qu'il faut un certain temps pour qu'une administration portuaire apprenne tous les rouages de la gestion portuaire et ses nouvelles fonctions. Pour cette raison, PPB collabore avec l'administration portuaire à comprendre les besoins du port et de ses clients particuliers et l'aide à élaborer le PGE dans les trois années suivant son établissement.

La mise en place d'un PGE dans les ports gérés par des administrations portuaires a amélioré la sensibilisation des utilisateurs des ports à l'environnement et a entraîné l'adoption de pratiques exemplaires et respectueuses de l'environnement et, en bout de ligne, l'assainissement des ports.

Impact, Résultat 3.1.4

- Sensibilisation accrue des clients gestionnaires des aspects des opérations portuaires ayant une incidence sur l'environnement
- Diminution des incidences sur l'environnement

Impact, Résultat 3.1.5

- Sécurité accrue des opérations des navires du MPO
- Meilleure protection contre la pollution
- Baisse des coûts d'exploitation des navires

Résultat 3.1.5

Conformité au Code international de la gestion de la sécurité (Code ISM) de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003.

Activités planifiées

S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code ISM.

Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles.

Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité.

Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.

La GCC a mis en place un système de gestion de la sécurité de la flotte qui est entièrement conforme au *Code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution* adopté par l'Organisation maritime internationale, connu également sous le nom de Code ISM. Trente huit des 45 navires admissibles ont obtenu leur certificat et les sept autres devraient l'obtenir d'ici la fin de 2004.

Dans le cadre de partenariats avec des intervenants, le MPO a pu faire la promotion du système de gestion de la sécurité de diverses façons :

- des vérifications internes (total de 124);
- des exercices et des séances d'information d'urgence (total de 13);
- des examens du système de gestion de la sécurité à l'échelle régionale et nationale (total de 24);
- des réunions avec le surintendant de la sécurité pour toutes les régions (moyenne de deux par année);
- la distribution de Bulletins de la Flotte sur des questions de sécurité (total de 33); et
- d'importants examens de sections du manuel de sécurité de la flotte touchant le personnel de la flotte et le personnel à terre.

Cherchant à améliorer le système de gestion de la sécurité, la GCC a entrepris, au cours des deux dernières années, un important examen de

quatre sections du manuel de sécurité de la Flotte touchant les cadres supérieurs de la flotte et à terre. Sept nouvelles procédures ont été adoptées par suite des changements apportés à la loi ou d'améliorations au système.

Depuis 1999, la GCC a fait l'objet de 59 vérifications externes. La *Lloyd's Register* était le vérificateur externe initial mais cette tâche a maintenant été confiée à *Det Norske Veritas*. La GCC a reçu son certificat de conformité d'origine en 1999 à la suite de la vérification de l'administration centrale et de cinq Régions. Le certificat, valide pour cinq ans, a été avalisé chaque année par une vérification externe de l'administration centrale et d'un bureau régional. Ainsi, la GCC a obtenu 38 certificats de gestion de la sécurité.

Les données sur le profil environnemental ont été surveillées pour tous les navires au moyen des activités suivantes :

- vérifications internes (total de 124);
- surveillance, examen et enquête au besoin sur les détails de rapports d'enquête sur les situations comportant des risques; et
- création d'une section distincte sur les activités dans l'environnement navire dans le manuel de sécurité de la flotte.

La GCC continuera de surveiller et d'examiner l'efficacité du système de gestion de la sécurité afin de s'assurer que des mesures correctives appropriées sont prises en temps opportun.

Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement

Le MPO continue d'améliorer sa capacité d'évaluer son rendement par rapport aux buts et objectifs en matière de développement durable et de créer une culture organisationnelle qui favorise la prise de décisions axée sur l'obtention de résultats. De fait, le PÉMA en cours au MPO a comme objet principal de créer un Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR).

Le Ministère reconnaît qu'un nouveau CPRR est nécessaire pour que nos domaines d'activité correspondent plus étroitement aux résultats et aux avantages apportés aux Canadiens. Par la même occasion, ce nouveau cadre de responsabilisation exigera un cadre de mesure du rendement intégré qui permette au MPO de suivre et d'examiner nos résultats de manière systématique et valable.

But 4
Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectif 4.1
Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultat 4.1.1
Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement

Impact, Résultat 4.1.1

- Gestion améliorée de la Stratégie et du Plan d'action
- Écart comblé dans la mise en œuvre
- Acquisition continue du savoir

Résultat 4.1.1

Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement.

Activités planifiées

Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et de présentation de rapports du Ministère.

Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie.

Progrès

Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'intégration des engagements en matière de développement durable aux processus existants de mesure du rendement, de planification des activités et de rapport du MPO. Depuis le dépôt de la SDD de 2001, nos engagements en matière de développement durable ont été liés aux rapports du MPO au Parlement et aux processus internes de planification des activités. L'analyse des engagements pris dans la SDD vient étayer la rédaction du Rapport sur les plans et priorités et des rapports ministériels sur le rendement depuis 2001. Ces rapports contiennent des hyperliens vers les SDD, ce qui permet aux lecteurs d'établir des interrelations entre les engagements et les réalisations. Enfin, dans le cadre de la planification interne des activités, les secteurs doivent envisager les progrès réalisés par rapports aux engagements en matière de développement durable dans leurs plans futurs.

Le MPO continue aussi à affiner les mesures de rendement existantes et à en établir de plus valables. Au niveau des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats et des cadres de vérification axés sur les risques, le Ministère assure une cohérence entre les résultats de nos programmes et les engagements en matière de développement durable qui sont souvent inextricablement liés. Par exemple, nos engagements en matière de développement durable de l'aquaculture existent dans le contexte élargi d'une politique et d'un programme, auxquels est lié un cadre de rendement distinct. De même, la surveillance régulière de nos engagements envers des activités durables (Thème 3) se fait grâce à un cadre de mesure du rendement très précis.

La prochaine stratégie de développement durable du MPO

Après la fin du PÉMA, le Plan stratégique et le CPRR du MPO seront renouvelés, et une nouvelle stratégie globale de développement durable sera élaborée, puis présentée en 2004-2005. Quoiqu'il est encore trop tôt pour connaître le contenu de cette stratégie, le MPO est confiant qu'elle reflétera les conclusions du PÉMA ainsi que les observations du CEDD. Le MPO estime aussi que la nouvelle stratégie exploitera les nouvelles possibilités - la *Loi sur les espèces en péril*, par exemple, ainsi que l'engagement des Autochtones, la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement et la coopération internationale.

Observations du Commissaire à l'environnement et au développement durable

En octobre 2002, le CEDD a effectué une vérification pour évaluer l'efficacité de la SDD du MPO et ses incidences sur la façon dont le Ministère exécute son mandat. La vérification démontre que le MPO a fait d'importants changements au cours de la dernière décennie afin d'intégrer les concepts du développement durable à ses documents de planification ainsi qu'à son processus d'élaboration des politiques. On reconnaît également les progrès réalisés par le MPO, qui tient compte davantage des concepts et principes du développement durable dans ses divers documents sur la planification et l'établissement des priorités, ainsi que dans les liens établis entre les mesures prises à cette fin et les résultats attendus à moyen et à long terme.

En revanche, la vérification montre que le processus utilisé pour l'élaboration de la SDD a produit une stratégie qui constitue surtout un répertoire de projets décrivant les travaux actuels. On a de plus remarqué que le Plan stratégique du MPO joue un rôle plus visible et substantiel au sein du Ministère que sa SDD et qu'il est mieux intégré au processus de planification des activités.

Loi sur les espèces en péril

L'adoption récente de la *Loi sur les espèces en péril* a donné au MPO un outil de plus pour renforcer ses efforts de protection et de développement durable. En outre, la Loi oblige le Ministère à :

- accroître ses efforts d'évaluation de l'état des espèces en péril;
- engager des consultations auprès des Canadiens au sujet des espèces dont l'inscription est envisagée aux termes de la Loi;
- élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de rétablissement, des plans d'actions et de gestion, et des mécanismes d'application; et
- définir les habitats essentiels nécessaires à la survie et au rétablissement des espèces en péril.

Puisque le Ministère est l'autorité désignée pour les espèces aquatiques en vertu de cette Loi, le MPO continuera ses activités visant à appuyer la mise en œuvre et l'application de cette importante loi.

Engagement des Autochtones

Les groupes autochtones cherchent à jouer un rôle plus important dans la prise de décisions en matière de gestion des pêches et d'autres domaines de compétence du MPO. Le Ministère travaille avec les groupes autochtones à définir une démarche qui leur permettra d'améliorer leurs capacités et de participer aux processus multilatéraux et à d'autres processus décisionnels utilisés pour la gestion des ressources aquatiques et des océans. Des mesures du genre aideraient le MPO à collaborer avec les groupes autochtones à atteindre des objectifs de gestion des pêches communs d'une manière intégrée et durable. La conservation de la ressource demeure une priorité essentielle pour le ministère.

Les groupes autochtones et le MPO sont conscients de la nécessité d'appliquer quatre grands principes directeurs pour modeler leur relations. D'abord, nous devons élaborer des programmes stables qui tiennent compte de notre collaboration de longue date et qui la renforcent. Deuxièmement, l'ampleur et la complexité croissante de nos relations doivent être davantage reconnues et améliorées. Troisièmement, il faut mettre en place des structures durables et acquérir la capacité nécessaire pour permettre au MPO et aux groupes autochtones de travailler ensemble efficacement. Enfin, nous devrions tirer parti des points forts de nos relations actuelles.

À cette fin, le MPO prendra un engagement renouvelé et adoptera de nouvelles démarches à l'égard de la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), y compris le maintien d'un mandat de base

pour la SRAPA, l'élaboration d'ententes plus simples et à plus long terme, l'introduction de règles explicites pour la production de rapports simplifiés, l'adoption d'une démarche souple relativement à la constitution d'une capacité et aux possibilités économiques, et l'amélioration des communications.

Afin de compléter et d'améliorer la SRAPA, le MPO a aussi établi le nouveau Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) qui sera un élément clé d'une démarche proactive et durable à l'égard des programmes du Ministère touchant les Autochtones. L'accent est mis en particulier sur la participation des Autochtones aux décisions multilatérales et aux processus consultatifs dans lesquels interviennent les pêcheurs, les scientifiques, les représentants de l'industrie, les groupes de conservation, les représentants du MPO et d'autres ministères. Le programme est articulé autour des éléments suivants : 1) appui des groupes autochtones qui se rassemblent de façon volontaire pour créer des structures de gestion aquatique communes; 2) financement possible pour des agents des pêches autochtones; 3) critères d'admissibilité; 4) aide en vue d'établir une capacité; 5) accès aux pêches commerciales et possibilités d'aquaculture. Le SRAPA et le PAGRAO ne s'appliquent que là où le MPO gère la pêche.

Des représentants autochtones et des gestionnaires de programme du MPO ont également souligné l'importance de fournir à des groupes autochtones un accès efficace à d'autres ministères fédéraux dont le programme se situe au-delà du mandat du MPO. Nous continuerons de mettre l'accent sur le mandate de base du Ministère; toutefois, nous essaierons également de répondre plus efficacement aux demandes des Autochtones qui souhaitent obtenir une aide que nous ne pouvons offrir dans le cadre de notre mandat. À cette fin, nous inviterons des représentants d'autres ministères et d'autres programmes à la table, nous adopterons une approche interministérielle pour traiter les dossiers voulus et nous aiderons les groupes autochtones à profiter des programmes liés.

Des discussions avec des groupes autochtones et d'autres intervenants ont lieu en 2003-2004 sur les particularités de la conception et la mise en oeuvre du programme.

Collaboration avec gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux

De nombreux objectifs du MPO en matière de développement durable exigent une collaboration avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Le CCMPA est un exemple de collaboration fédérale-provinciale-territoriale. L'Entente concernant la coopération intergouvernementale a créé le CCMPA qui a lui même formé divers groupes de travail chargés de se pencher sur des questions d'ordre national. Un certain nombre de ces groupes ont servi à faire progresser les objectifs de développement durable au niveau national, comme le Groupe de travail sur les pêches en eaux douces, le Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes et le Groupe de travail sur l'aquaculture. Un examen triennal que vient de réaliser le CCMPA a permis de constater les énormes progrès réalisés dans les domaines de la cohérence nationale et de la coopération intergouvernementale.

La poursuite des objectifs de développement durable au Canada exige un effort concerté dans tout l'appareil fédéral. À cette fin, le MPO continue de travailler activement au sein de comités interministériels de développement durable, qui déterminent quelles sont les priorités fédérales communes, participent à l'élaboration d'une vision fédérale du développement durable et collaborent à des travaux de recherche pour trouver les meilleures façons d'assurer la progression du développement durable.

Parmi les priorités du gouvernement fédéral qui comportent un intérêt particulier pour le MPO, figure l'eau et la réalisation du développement durable dans les opérations ministérielles. Le Nord évolue rapidement avec l'introduction de changements sur le plan de la gouvernance, le développement économique à grande échelle et le règlement des revendications territoriales. Dans ce contexte, vu les responsabilités qu'il détient relativement à l'utilisation des ressources aquatiques, le MPO continue de travailler avec d'autres ministères fédéraux à l'avancement des priorités du Nord en matière de développement durable. Le MPO collabore également avec d'autres ministères et organismes fédéraux à l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation relativement aux incidences du changement climatique sur les ressources aquatiques.

International

Dans bien des cas, l'accomplissement du développement durable au Canada passe par la coopération internationale pour pouvoir apporter des solutions à des questions de plus grande envergure. C'est pour cette raison que le MPO participe aux travaux de diverses tribunes internationales, dont l'Organisation maritime internationale, le Comité des pêches de l'Organisation de coopération et de développement économique, le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et le Comité des pêches de la FAO, afin d'élaborer des politiques et des démarches internationales. Le MPO a aussi pris des engagements envers le développement durable à l'égard d'un certain nombre d'organisations internationales. Par exemple, au Sommet

En raison du partage des ressources naturelles au Canada, la réussite de la mise en œuvre des stratégies de développement durable repose sur l'établissement d'une coopération fédérale-provinciale-territoriale. Reconnaissant cela, les divers ordres de gouvernement ont souscrit à la création, en 1999, du CCMPA. Ainsi, ils œuvrent en collaboration et de façon efficace à des dossiers d'importance nationale, notamment celui du développement durable.

CCMPA :

- examine et coordonne les objectifs en matière de politique publique;
- fait la promotion de la coopération intergouvernementale;
- améliore la consultation et l'échange d'information sur les questions intergouvernementales;
- relève les occasions d'augmenter l'efficience et l'efficacité dans le but d'améliorer la gestion des ressources ainsi que les services à l'industrie et à la population; et
- fournit une tribune favorisant la discussion et la consultation sur la position du Canada dans les négociations internationales et sur des sujets d'intérêt national et régional.

mondial sur le développement durable, en 2002, le Canada et d'autres pays se sont engagés à atteindre notamment les buts suivants :

- Établir un processus régulier de compte rendu et d'évaluation à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin;
- Mettre en œuvre un plan d'action international pour la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- Réaliser des progrès substantiels à l'égard de la pollution causée par des sources terrestres grâce à la révision du Programme d'action mondial;
- Favoriser l'application de la démarche écosystémique;
- Créer un réseau représentatif de zones de protection marine;
- Assurer le maintien ou le rétablissement des stocks de poisson décimés à des niveaux qui assurent un rendement maximal soutenu; et
- Éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à une surcapacité de pêche.

Conclusion

L'engagement du MPO en faveur du changement est clair. Grâce à son cadre de planification – qui porte sur le PÉMA, le renouvellement du Plan stratégique et du CPRR ainsi que l'élaboration de la prochaine SDD – le Ministère ne fera plus rien comme avant, mais s'emploiera constamment à trouver des façons de mener ses activités qui favoriseront le développement durable.

Annexe A: Principes de développement durable

Les principes exposés ci-après ont servi à orienter la mise en œuvre du développement durable au MPO :

Prise de décisions intégrée

La prise de décisions intégrée reconnaît que les décisions axées sur le développement durable :

- ont une **portée à long terme** qui cherche à préserver et à mettre en valeur le capital économique, social et naturel pour améliorer la qualité de vie des gens et garantir la continuité des avantages au profit des générations futures;
- ont une **perspective horizontale qui englobe** les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- font intervenir une **approche écosystémique**; et
- acceptent le **partage des responsabilités** et constituent un engagement envers la **transparence et la communication** de la justification et de l'objectif des décisions.

Imputabilité

Le Ministère acceptera et définira ses responsabilités envers le développement durable. Cela veut dire que la SDD :

- établira un système de gestion de l'information pour **examiner périodiquement le rendement en fonction des engagements** et ainsi documenter les progrès et les besoins de correctifs pour assurer une **amélioration continue**;
- déterminera les résultats particuliers et concrets à obtenir de façon qu'ils soient **mesurables et accompagnés d'un échéancier précis**;
- définira un cadre d'établissement de rapports qui appuie entièrement des **activités et des décisions transparentes**;
- **constituera un exemple** de la façon d'encourager et d'influencer les clients, les intervenants et les partenaires pour qu'ils appuient les décisions axées sur le développement durable;
- établira les grandes lignes des responsabilités du Ministère à l'égard du **respect** des normes et des exigences relatives aux pêches, à la protection environnementale et à la prévention de la pollution; et

- réaffirmera un **engagement envers la coopération** dans nos rapports, non seulement avec les intervenants du secteur privé et les membres du public, mais aussi avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des groupes autochtones.

Sciences et connaissances

Le Ministère comprend les connaissances essentielles fournies par les travaux scientifiques et le rôle critique qu'elles jouent dans la prise de décisions qui soient durables. Par conséquent, comme fondement de ces décisions, le Ministère :

- sera guidé par une **approche de précaution** et une analyse des risques, compte tenu des limites de nos connaissances en sciences océaniques;
- fournira des **données et des conseils scientifiques opportuns et fiables** dans la mesure du possible au sujet des principales ressources aquatiques et des écosystèmes;
- complétera et compilera les connaissances scientifiques avec les **connaissances locales et traditionnelles**; et
- intégrera et mettra en commun les connaissances et les données pour améliorer la prise de décisions rentables fondées sur la **prévision et la prévention des problèmes**, notamment par des évaluations environnementales des politiques, des plans et des programmes conformément à la directive de 1999 du Cabinet.

Annexe B : SDD 2001-2003 — Évaluation des progrès du MPO

Afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés au Ministère par rapport aux engagements de la SDD 2001–2003, des mesures qualitatives ont été utilisées dans le présent document pour évaluer les 41 activités planifiées. Ces mesures servent à décrire les progrès réalisés par le MPO par rapport aux résultats ciblés – les 41 activités planifiées – que le MPO s'est engagé à obtenir dans la SDD 2001–2003. Ces mesures sont les mêmes que celles qui sont présentées à l'annexe B du rapport de mars 2003 du Commissaire à l'environnement et au développement durable, sauf qu'une sixième catégorie a été ajoutée, soit ***Poursuite des progrès par rapport aux résultats ciblés***.

Description des progrès réalisés par rapport aux résultats attendus dans la Stratégie de développement durable	Remarques
Le résultat ciblé a été obtenu.	Les résultats présentés dans la stratégie de développement durable ont été obtenus. Les ministères et organismes pourront vouloir inclure une analyse des résultats associés à l'atteinte de la cible.
Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier.	Les progrès vers l'obtention des résultats présentés dans la stratégie de développement durable se poursuivent et respectent le calendrier. Les ministères et organismes pourront vouloir inclure une analyse des résultats associés aux progrès vers l'atteinte de la cible.
Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé se poursuivent.	La date d'échéance n'a pas été respectée, mais des progrès marqués ont été réalisés et se poursuivent.
Le résultat ciblé n'a pas été obtenu ou les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés.	Les progrès vers l'obtention des résultats présentés dans la stratégie de développement durable ont été retardés. Il faudrait expliquer les raisons associées à ce retard ainsi que les obstacles et les défis auxquels l'organisation fait face. Il faudrait décrire les mesures correctives à prendre pour rétablir les efforts déployés en vue d'obtenir les résultats (le cas échéant).
Le résultat ciblé a été revisé.	Il faudrait justifier la révision de la cible quant aux résultats attendus et expliquer de quelle manière elle a été modifiée.
La cible n'est plus valide.	Il faudrait donner les raisons pour lesquelles la cible des résultats attendus n'est plus valide.

Annexe C : Sommaire de la SDD de 2001 à 2003

Les tableaux suivants résument les thèmes, les buts, les objectifs, les résultats, les activités planifiées, les mesures/indicateurs de rendement et les résultats de la SDD du MPO de 2001 à 2003.

Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée

But 1 : Utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée

Objectif 1.1 : Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
1.1.1 – Participation accrue des intervenants dans l'intendance partagée des écosystèmes et des ressources estuariens, côtiers et marins	• Élaborer et mettre en œuvre des PGI et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici à la fin de 2002 : est de la plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent • Mettre sur pied le CCMO	• Efficacité de la nouvelle gouvernance des océans • Niveau de participation des intervenants • Nombre/couverture/nature des PGI actuels et proposés • Portée et utilisation du matériel didactique et d'Internet	• Réalisation du potentiel économique et social des océans
1.1.2 – Participation accrue des intervenants à la prestation des services maritimes	• Établir et mettre à l'essai de nouveaux partenariats de la GCC avec des groupes intéressés du secteur privé et du secteur bénévole pour ce qui est de la prestation des services maritimes, d'ici à la fin de 2003	• Nombre de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances créés. • Appui des groupes d'intéressés	• Amélioration de la sécurité maritime • Réduction des risques de pollution environnementale • Sensibilisation accrue des intervenants aux facteurs environnementaux
1.1.3 – Modalités accrues permettant au MPO et aux intervenants de collaborer à des objectifs communs en matière de gestion des pêches	• Mettre en œuvre des ententes de cogestion comportant un ou deux plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de cogestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003	• Nombre de pêches par année qui sont gérées selon le modèle de cogestion • Partage des coûts d'application des règlements	• Pour les participants aux pêches : accroissement de la stabilité économique; plus grande part de responsabilité dans les décisions de gestion; renforcement de l'engagement en faveur d'une pêche responsable
1.1.4 – Participation accrue des intervenants à l'exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson	• Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat • Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets concrets	• Amélioration du délai de réponse aux propositions de développement (c.-à-d. renvois) reçues et examinées par le MPO en Ontario et dans les Provinces des Prairies • Niveau de participation des groupes intéressés, y compris les contributions en nature, le financement de contrepartie utilisé pour la conservation de l'habitat ainsi que les initiatives de restauration et de mise en valeur • Niveau accru de participation du MPO, partout au Canada, dans des partenariats/programmes de gérance qui sont conformes aux buts de la politique du MPO relative à l'habitat	• Conservation de l'habitat du poisson et protection contre la détérioration, la destruction ou la perturbation • Populations abondantes de poissons en santé

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable

But 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel

Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2A.1.1 – Recherche scientifique améliorée	• Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002 • Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001 • Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001	• Information de meilleure qualité sur la biodiversité et sur les espèces en péril • Échange accru de connaissances entre les spécialistes et chercheurs des secteurs privé et public en sciences océanographiques et halieutiques • Nombre de pêches gérées en fonction des écosystèmes • Confiance accrue de la population à l'égard de l'information et des conseils scientifiques fournis aux gestionnaires des pêches et des océans	• Meilleure compréhension des liens avec l'écosystème • Renseignements de meilleure qualité sur les utilisations à fins multiples des écosystèmes aquatiques • Participation d'autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants • Utilisation efficace des ressources en matière de recherche scientifique • Meilleure compréhension des océans • Détermination des besoins en matière de recherche et des lacunes • Réaction plus rapide des gestionnaires aux changements dans l'état de santé des ressources aquatiques
2A.1.2 – Meilleure compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et réduction ou atténuation des effets négatifs	• D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture	• Embauche de nouveaux chercheurs • Initiation de projets de recherche • Confiance améliorée de l'industrie de l'aquaculture et des autres groupes intéressés • Confiance accrue du public dans le secteur canadien de l'aquaculture	• Industrie de l'aquaculture canadienne plus concurrentielle et plus respectueuse des principes du développement durable • Risques réduits de détérioration de l'environnement et d'accidents • Confiance accrue de la population dans les produits et les méthodes du secteur canadien de l'aquaculture
2A.1.3 – Connaissances et compréhension accrues des répercussions des océans sur le climat mondial	• Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce à la mise en place de jusqu'à 90 bouées océanographiques dans les océans d'ici à la fin de 2003	• Nombre de bouées achetées et déployées • Données accessibles aux partenaires du Canada et d'ailleurs • Matériel de référence sur le changement climatique	• Contribution aux connaissances internationales sur le changement climatique
2A.1.4 – Information sur les pêches plus précise, en saison, en temps réel, accessible aux gestionnaires des pêches	• Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par guichet unique, d'ici à la fin de 2003	• Proportion de la base de données harmonisée • Nombre de codes normalisés • Proportion de l'architecture de la base de données achevée • Échange de données sur les prises et d'autres renseignements sur les pêches entre les régions du MPO	• Meilleures décisions relatives à la gestion des pêches • Exploitation plus durable des pêches • Baisse des coûts liés à la surveillance et à l'application des règlements

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable (suite)

But 2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel

Objectif 2A.1: Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2A.1.5 – Système de gestion des données transsectoriel cohérent pour les fonds de données majeures du MPO et ses initiatives.	• Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct par les gestionnaires, à l'échelle nationale, d'ici à la fin de 2001. • Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du Ministère d'ici à la fin de 2002 • Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles à la prise de décisions d'ici à la fin de 2003.	• Données nationales sur les débarquements et la valeur des débarquements disponibles dans les six mois de la fin de l'année civile pour les pêches les plus importantes • Nombre de nouvelles sources de données automatiquement liées • Augmentation du nombre de téléchargements de données des sites Web du Ministère	• Accès aux données en temps plus opportun pour appuyer la prise de décisions • Meilleur accès aux sources de données ministérielles pour les clients externes, facilitant ainsi la recherche scientifique et économique

But 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communication maritimes pour l'utilisation sûre des voies navigables du Canada

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2B.1.1 – Progrès vers un système modernisé de trafic maritime dans les eaux navigables canadiennes	• Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003	• Plan d'action achevé • Appui des groupes intéressés • Nombre réduit d'incidents environnementaux attribuables aux mouvements des navires • Conformité accrue aux règles canadiennes de la navigation maritime	• Sécurité maritime • Industrie maritime canadienne plus concurrentielle • Risques réduits de détérioration de l'environnement ou d'accidents • Protection accrue de l'environnement et des industries canadiennes contre l'introduction d'espèces exotiques
2B.1.2 – Navigation plus sécuritaire et efficace sur les voies navigables au Canada	• Convertir 600 cartes du SHC sous forme électronique d'ici à la fin de 2003	• Nombre de cartes converties • Diminution du nombre d'incidents	• Sécurité maritime accrue et plus grande fiabilité des aides à la navigation en dépit d'un trafic maritime accru • Diminution des risques d'accidents environnementaux et de leur gravité

Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable (suite)

But 2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sûre des ressources marines et d'eau douce

Objectif 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
2B.2.1 – Stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de précaution	• Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003	• Nombre de pêches pilotes établies	• Pêche/récolte durables
2B.2.2 – Lignes directrices nationales en place pour renforcer une aquaculture durable	• Élaborer un cadre politique opérationnel national et des lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001	• Cadre stratégique en application • Lignes directrices nationales communiquées à l'industrie de l'aquaculture et aux autres intervenants • Niveau de participation et d'appui de l'industrie et des autres intervenants	• Industrie canadienne de l'aquaculture plus durable du point de vue l'environnement et plus concurrentielle • Réduction des risques de détérioration de l'environnement ou d'accidents • Confiance accrue du public dans les produits et les pratiques de l'industrie canadienne de l'aquaculture
2B.2.3 – Progrès vers la gestion à long terme de la capacité de pêche au Canada	• Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto-adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003	• Plan d'action national completé • Accords intergouvernementaux • Appui des intervenants	• Industrie de la pêche plus viable sur les plans de l'environnement et de l'économie • Capacité de pêche en équilibre avec la capacité de production des ressources à long terme • Baisse des coûts de restructuration
2B.2.4 – Conservation et protection accrues d'écosystèmes océaniques et de leurs ressources marines vivantes et inanimées	• Élaborer/mettre en œuvre un système national de ZPM, y compris la désignation de cinq ZPM d'ici à la fin de 2002 • Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la QMM	• Nombre/couverture/nature des ZPM existantes et proposées • Portée et efficacité des directives, des objectifs et des critères relatifs à la QMM • Niveau d'intégration – principe de précaution/ écosystème	• Amélioration de la santé des écosystèmes estuariens, côtiers et marins

Thème 3 : Activités durables

But 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
3.1.1 – Établissement des niveaux de départ du rendement environnemental (eau/eaux usées, énergie, gaz à effet de serre, déchets solides non-dangereux, substances toxiques et halocarbures) pour les installations importantes du MPO d'ici à la fin de 2001	• Recueillir des données sur les installations du MPO • Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental en données de référence • Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante	• Nombre de bases de référence établies • Nombre d'installations du MPO examinées	• L'établissement de données de référence fournira une base de comparaison sur laquelle le MPO pourra s'appuyer pour évaluer sa performance environnementale dans les années à venir
3.1.2 – PGE pour tous les aspects environnementaux, y compris des approvisionnements écologiques d'ici à la fin de 2003	• Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE • Consulter les intervenants • Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence • Utiliser la part du MPO de l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale » pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible en matière énergétique en 2001	• Nombres de PGE élaborés par an	• Diminution de l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

3.1.3 – Mise en œuvre et rendement efficaces des plans de gestion actuels pour :
1. les lieux contaminés
2. les SACO
3. les réservoirs de stockage de combustibles
	• Exécuter 800 évaluations (Phase I) du CCME et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année.
	  • Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorité des lieux
	• Investir 250 000 $ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone
	  • Définir des solutions de remplacement applicables
	  • Terminer l'inventaire des halocarbures
	  • Alimenter la base de données sur l'inventaire des halocarbures
	• 100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année
	  • Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles
	  • Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère
		• Nombre d'évaluations réalisées par an (Phase I et Phase II et/ou Phase III)
		• Investissement financier annuel
		• Nombre de systèmes aux halons répertoriés
		• Nombre de réservoirs inspectés par an
		• Nombre de réservoirs améliorés par an
		• Nombre de citernes inspectées par an
		• Nombre de citernes améliorées par an
			• Les impacts de ces mesures sont proportionnels aux résultats des PGE et contribuent à diminuer l'incidence des activités du MPO sur l'environnement

Thème 3 : Activités durables (suite)

But 3 : Réduction des incidences matérielles négatives des activités du Ministère sur l'environnement

Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementales canadiennes et internationales

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
3.1.4 – Mise en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) dans tous les ports pour petits bateaux actuellement gérés par des clients (559) d'ici à la fin de 2002	• Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines • Consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports • Collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement.	• Nombre de PGE mis en œuvre chaque année dans des ports gérés par des clients	• Sensibilisation accrue des clients gestionnaires des aspects des opérations portuaires ayant une incidence sur l'environnement • Diminution des incidences sur l'environnement
3.1.5 – Conformité au Code ISM de tous les navires du MPO de plus de 125 tonnes d'ici à la fin de 2003	• S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code ISM • Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles • Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité • Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires	• Nombre de navires de plus de 125 tonnes certifiés	• Sécurité accrue des opérations des navires du MPO • Meilleure protection contre la pollution • Baisse des coûts d'exploitation des navires

Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement

But 4 : Système de gestion pour faire le suivi des progrès et du rendement de la Stratégie de développement durable

Objectif 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère

Résultats attendus	Activités planifiées	Mesures/indicateurs de rendement	Impacts
4.1.1 – Examen et mesure systématiques du progrès et évaluation, par la haute direction, du rendement	• Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et de présentation de rapports du Ministère • Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie	• Rapports réguliers sur l'avancement des travaux • Rapports d'évaluation du rendement • Participation des cadres supérieurs • Crédibilité accrue auprès de la population canadienne, des membres du Parlement et des groupes intéressés	• Gestion améliorée de la Stratégie et du Plan d'action • Écart comblé dans la mise en œuvre • Acquisition continue du savoir

Annexe D : Sommaire des progrès par rapport aux activités planifiées

But	Activités planifiées	État d'avancement
1 : Utilisation durable des écosystèmes et des ressources marines et d'eau douce grâce à de nouvelles formes de gouvernance et à l'intendance partagée	• Élaborer et mettre en œuvre des PGI et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières avant la fin de 2002 : est de la plate-forme Scotian, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent (Résultat 1.1.1)	Progrès réalisés
	• Mettre sur pied le CCMO (Résultat 1.1.1)	Obtenu
	• Établir et éprouver de nouveaux partenariats de la GCC avec des groupes intéressés à la prestation des services maritimes dans les secteurs privé et bénévole d'ici la fin de 2003 (Résultat 1.1.2)	Obtenu
	• Mettre en œuvre des ententes de cogestion comportant un ou deux plans de pêches par année; ces plans sont fondés sur le modèle de cogestion et visent jusqu'à 25 pêches cogérées d'ici à la fin de 2003 (Résultat 1.1.3)	Obtenu
	• Rationaliser le processus de suivi des projets concernant l'habitat (Résultat 1.1.4)	Déroulement comme prévu
	• Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des communautés de réaliser des projets concrets (Résultat 1.1.4)	Déroulement comme prévu
2A : Meilleure connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce	• Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches et des océans d'ici à la fin de 2002 (Résultat 2A.1.1)	Progrès réalisés
	• Créer un réseau national d'équipes pluridisciplinaires des secteurs privé et public d'ici à la fin de 2001 (Résultat 2A.1.1)	Obtenu
	• Déterminer les changements à apporter au processus d'évaluation des stocks et recommander une nouvelle approche d'ici à la fin de 2001 (Résultat 2A.1.1)	Obtenu
	• D'ici à la fin de 2001, accroître la recherche du MPO sur les répercussions environnementales de l'aquaculture (Résultat 2A.1.2)	Obtenu
	• Soutenir le Programme Argo, une initiative internationale qui cible la compréhension du climat global, grâce à la mise en place de jusqu'à 90 bouées océanographiques dans les océans d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2A.1.3)	Obtenu
	• Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches, comportant un accès en ligne par guichet unique, d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2A.1.4)	Retard
	• Créer un répertoire des fonds de renseignements ministériels et des initiatives liées aux données, interrogeable en direct par les gestionnaires, à l'échelle nationale, d'ici à la fin de 2001. (Résultat 2A.1.5)	Obtenu
	• Établir un cadre visant à assurer le maintien de la qualité et de la cohérence des données à l'échelle du Ministère avant la fin de 2002 (Résultat 2A.1.5)	Cible révisée
	• Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles à la prise de décisions d'ici à la fin de 2003. (Résultat 2A.1.5)	Progrès réalisés
2B : Application efficace des connaissances et des nouvelles technologies à l'appui d'une utilisation durable et sûre des ressources marines et d'eau douce	• Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.1.1)	Progrès réalisés
	• Convertir 600 cartes du SHC sous forme électronique d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.1.2)	Progrès réalisés
	• Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.2.1)	Cible révisée
	• Élaborer un cadre politique opérationnel national et des lignes directrices pour l'industrie aquacole en collaboration avec l'industrie et les autres intervenants d'ici à la fin de 2001 (Résultat 2B.2.2)	Obtenu
	• Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada envers la FAO, d'ici à la fin de 2003 (Résultat 2B.2.3)	Retard
	• Élaborer/mettre en œuvre un système national de ZPM, y compris la désignation de cinq ZPM d'ici à la fin de 2002 (Résultat 2B.2.4)	Progrès réalisés
	• Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la QMM (Résultat 2B.2.4)	Déroulement comme prévu

But	Activités planifiées	État d'avancement
3 : Diminution des incidences négatives des activités du Ministère sur le milieu physique	• Recueillir des données sur les installations du MPO (Résultat 3.1.1)	Obtenu
	• Compiler et résumer l'information sur le rendement environnemental en données de référence (Résultat 3.1.1)	Obtenu
	• Effectuer des vérifications environnementales dans chaque installation importante (Résultat 3.1.1)	Obtenu
	• Utiliser les niveaux de référence de départ du rendement environnemental recueillis dans les installations importantes afin d'élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les PGE (Résultat 3.1.2)	Progrès réalisés
	• Consulter les intervenants (Résultat 3.1.2)	Progrès réalisés
	• Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence(Résultat 3.1.2)	Progrès réalisés
	• Utiliser la part du MPO de l'initiative d'ordre dans la « grande maison fédérale » pour ordonner des réductions des émissions de gaz à effet de serre comme cible en matière énergétique en 2001 (Résultat 3.1.2)	Progrès réalisés
	• Exécuter 800 évaluations (Phase I) du CCME et 50 évaluations (Phase II et (ou) Phase III) par année. • Utiliser l'approche de gestion du risque afin d'établir l'ordre de priorité des lieux (Résultat 3.1.3)	Obtenu
	• Investir 250 000 $ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone • Définir des solutions de remplacement applicables • Terminer l'inventaire des halocarbures • Alimenter la base de données sur l'inventaire des halocarbures (Résultat 3.1.3)	Déroulement comme prévu
	• 100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année • Terminer la mise en œuvre du plan de gestion des réservoirs de stockage de combustibles • Examiner le profil annuellement afin de déterminer la responsabilité du Ministère (Résultat 3.1.3)	But non obtenu
	• Sensibiliser les clients gestionnaires aux avantages des PGE et des pratiques environnementales saines (Résultat 3.1.4)	Obtenu
	• Consulter les clients gestionnaires afin d'adapter les PGE aux besoins spéciaux des ports (Résultat 3.1.4)	Obtenu
	• Collaborer avec les nouveaux clients gestionnaires des ports afin d'élaborer des PGE dans un délai de trois ans après leur établissement. (Résultat 3.1.4)	Obtenu
	• S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code ISM (Résultat 3.1.5)	Progrès réalisés
	• Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles (Résultat 3.1.5)	Progrès réalisés
	• Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité (Résultat 3.1.5)	Progrès réalisés
	• Surveiller les données des profils environnementaux de tous les navires (Résultat 3.1.5)	Progrès réalisés
4 : Système de gestion pour surveiller les progrès et le rendement dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable	• Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et de présentation de rapports du Ministère (Résultat 4.1.1)	Déroulement comme prévu
	• Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie (Résultat 4.1.1)	Déroulement comme prévu